

PRÉFET  
DE L'AUBE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Aube  
en Champagne  
LE DÉPARTEMENT

Communauté de communes

Arcis Mailly Ramerupt



Val de l'Aube

L'audace d'un territoire

# Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Communauté de  
communes

Arcis Mailly Ramerupt



Etablie entre

L'Etat, représenté par Monsieur Stéphane ROUVE, préfet de l'Aube

et

Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur Jean ROTTNER, son président

et

Le Conseil Départemental de l'Aube, représenté par Monsieur Philippe PICHERY, son président

et

La Communauté de Communes d'Arcis Mailly Ramerupt, représentée par Madame Solange GAUDY, sa présidente

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région

## Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la relance au service des territoires.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19

**Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans). Les services de l'État dans l'Aube, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental de l'Aube s'associent pour appuyer la Communauté de Communes d'Arcis Mailly Ramerupt et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.**

C'est ainsi que le projet de territoire présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement, sur la base des documents de programmation déjà élaborés et prenant acte des priorités fixées par les élus territoriaux pour le développement durable de leur territoire.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

## SOMMAIRE

I.	Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région	6
II.	Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt	7
1.	Périmètre géographique de contractualisation	7
2.	Convergence progressive des contractualisations préexistantes	8
3.	Diagnostic du territoire	9
4.	Stratégie du territoire	15
5.	Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme	20
III.	Processus de choix et de financement des projets	25
IV.	Engagements des partenaires	26
V.	Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra	27
VI.	Suivi et évaluation du PTRTE	28
VII.	Signataires du Pacte	29
	Annexes	30

## I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

**1. Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).**

**2. Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :**

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'État et ses opérateurs ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État – Régions de 2020.

**3. Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région :**

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

**Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**  
(avec bilan écologique)

**COHÉSION territoriale et coopérations**  
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)

**ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 2 sujets transversaux :

- Le déploiement des usages du numérique
- Les synergies inter-territoriaux et interrégionales, voire transfrontalières

**4. Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...

Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...

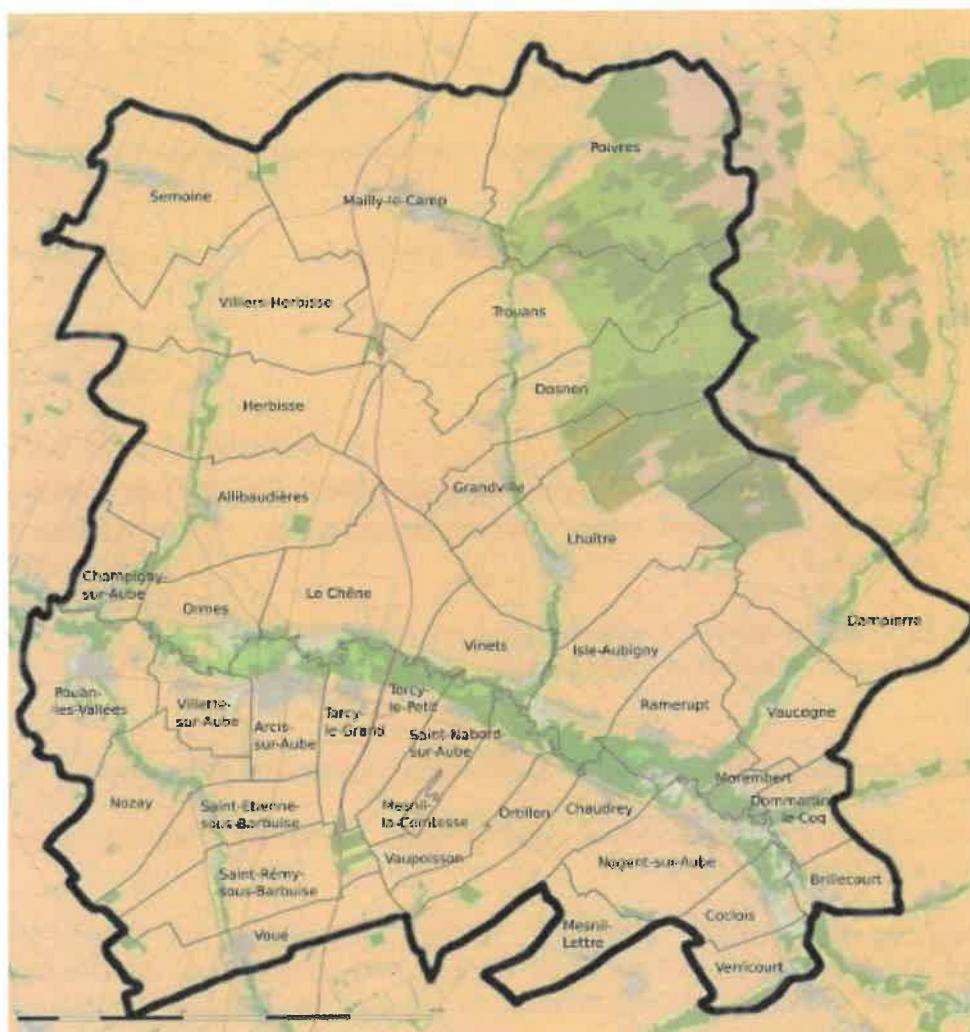
Au niveau infra régional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

## II. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt

## **1. Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI de la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt (CCAMR)

Ce périmètre regroupe 39 communes pour une population de 11 468 habitants.



## **2. Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

- **Contrats de référence intégrés dans le PTRTE**

<b>Intitulé du contrat intégré au PTRTE</b>	<b>Date de signature du contrat ou du dernier avenant</b>	<b>Echelle du contrat</b>
Contrat Local de Santé	16 décembre 2021	CCAMR
Contrat de ruralité	15 janvier 2018 Avenant du 20 février 2020	CCAMR
Petites Villes de demain	En cours de construction	Arcis-sur-Aube

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

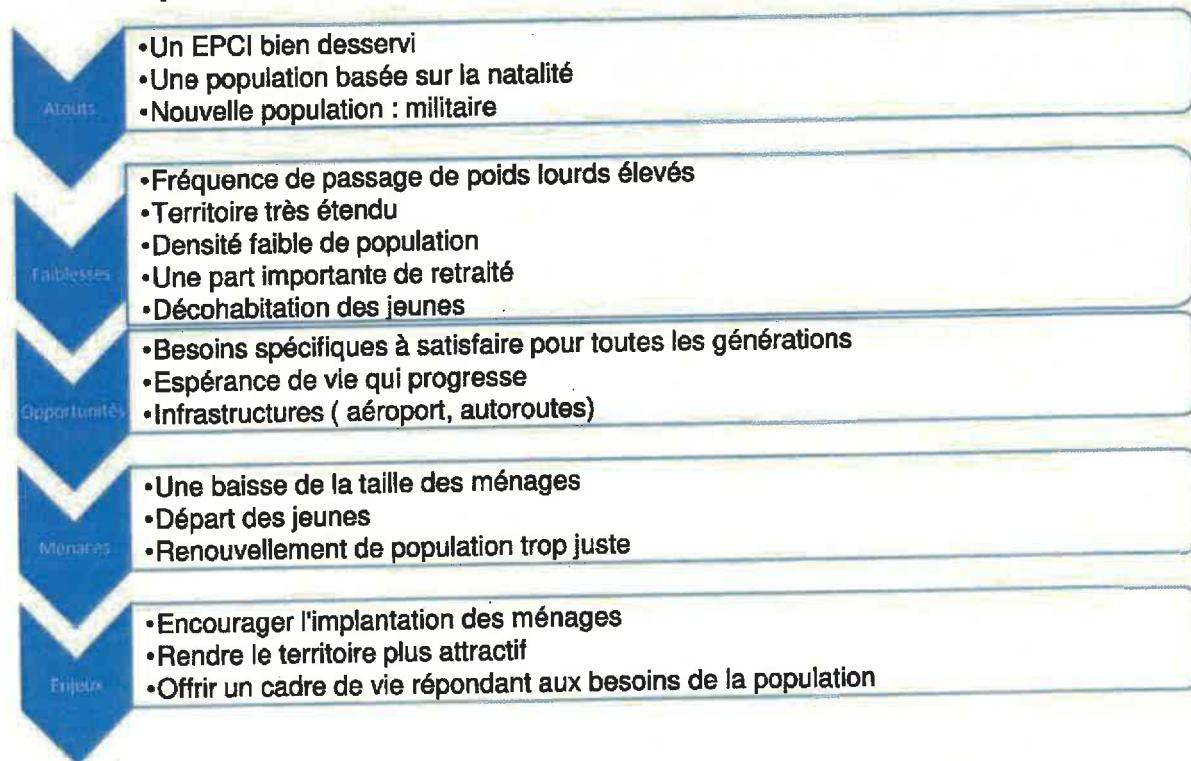
### **3. Diagnostic du territoire**

#### **Géographie et démographie**

La Communauté de communes compte environ 11 500 habitants et se compose de 39 communes. Située au Nord du département de l'Aube, la CCAMR est au carrefour de Troyes, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François. Ce positionnement explique le nombre important de véhicules qui traversent le territoire chaque jour. Ainsi, le territoire bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence d'axes routiers importants et au rayonnement régional voire national (Autoroute A26 et Route départementale n°677) et d'un cadre de vie préservé (plaine céréalière et vallée de l'Aube).

La Communauté de communes à dominante rurale, est essentiellement agricole et faiblement peuplée. Les recensements de la population en 2013, 2015 et 2017 montrent un taux de variation négatif entre 2013 et 2015 (-2,51%) et entre 2015 et 2017 (-0,44%). L'évolution démographique s'analyse à travers deux indicateurs : le solde naturel et le solde migratoire. Pour la CCAMR, entre 2012 et 2017, le solde naturel est en moyenne chaque année de 0,00% contre -0,60% pour le solde migratoire. Cela signifie que le territoire enregistre autant de naissances que de décès, et que le nombre d'arrivées est inférieur au nombre de départs. À plus long terme, il n'y aura pas assez de naissances pour renouveler la population. Toutefois, la CCAMR enregistre, depuis quelques années l'arrivée de nouvelles populations : militaires et migrants.

Il est constaté depuis 2013 une tendance au vieillissement de la population, les effectifs de toutes les classes d'âges au-dessus de 60 ans augmentent, quel que soit le sexe. En progressant dans les âges, il est possible de projeter la population pour la CCAMR en 2026, en particulier pour la tranche des 60 ans et plus. Ainsi, si les tendances se poursuivent, la population des 60 ans et plus devrait être de 3 050 individus pour la CCAMR en 2026, contre 2 847 aujourd'hui. Par ailleurs, la décohabitation des jeunes est de plus en plus importante, ainsi les jeunes actifs ont du mal à rester sur le territoire.



## Economie : emploi – activité économique et agricole

Concernant l'économie du territoire, elle est diversifiée, on comptabilise environ 580 entreprises (dont 330 exploitations agricoles), essentiellement du commerce et services, de l'économie agricole, de l'artisanat, réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Les principaux pôles d'emplois correspondent aux bourgs centres et les plus grandes entreprises (supérieurs à 25 effectifs) se sont implantées autour de ressources locales. L'économie agricole se diversifie de plus en plus mais reste fragilisée (moins en moins de repreneurs, regroupement d'agriculteurs, ...)

La zone d'emploi est partagée vers les pôles urbains d'Arcis-sur-Aube, de Mailly-le-Camp, de Troyes, de Châlons-en-Champagne, de Vatry, de Romilly-sur-Seine, ... Il y a environ 55% des ménages qui vont travailler à l'extérieur du territoire de la Communauté de communes. Malgré sa localisation dans la champagne crayeuse, propice aux grandes cultures céréalières, le territoire intercommunal n'est pas spécialisé dans un secteur d'activité. Les commerces et services représentent 45%, devant le secteur agricole / sylvicole avec 28%, le reste étant partagé entre les administrations publiques, les industries et le secteur de la construction. Une des spécificités de l'emploi local réside dans le fait qu'une commune est nationalement connue pour accueillir un camp militaire, il s'agit de la commune de Mailly-le-Camp. Les bâtiments et les effectifs du camp ont évolué avec le temps pour atteindre 900 militaires à l'année et 5 000 à 7 000 militaires par an ponctuellement pour des exercices. Véritable faire valoir historique et vivier économique, le camp militaire fait vivre un pan entier de l'économie du Nord de l'Aube.

Le nombre total d'emplois offre une vision globale et transversale de l'EPCI, on dénombre en 2017, 5 326 actifs, parmi eux, 4601 avaient un emploi et 725 étaient au chômage. On observe un taux de chômage important chez les jeunes et surtout chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans et une main-d'œuvre moins bien qualifiée.

Le secteur agricole est également fortement représenté avec 331 exploitations agricoles en 2016. Les terres abritent des cultures céréalières, la culture de la betterave mais également des cultures légumières. On dénombre 12 exploitations en AB en 2019. Le territoire compte d'importantes entreprises agro-alimentaires et le secteur secondaire représente 16,6% des secteurs d'activité avec de beaux fleurons de l'industrie.

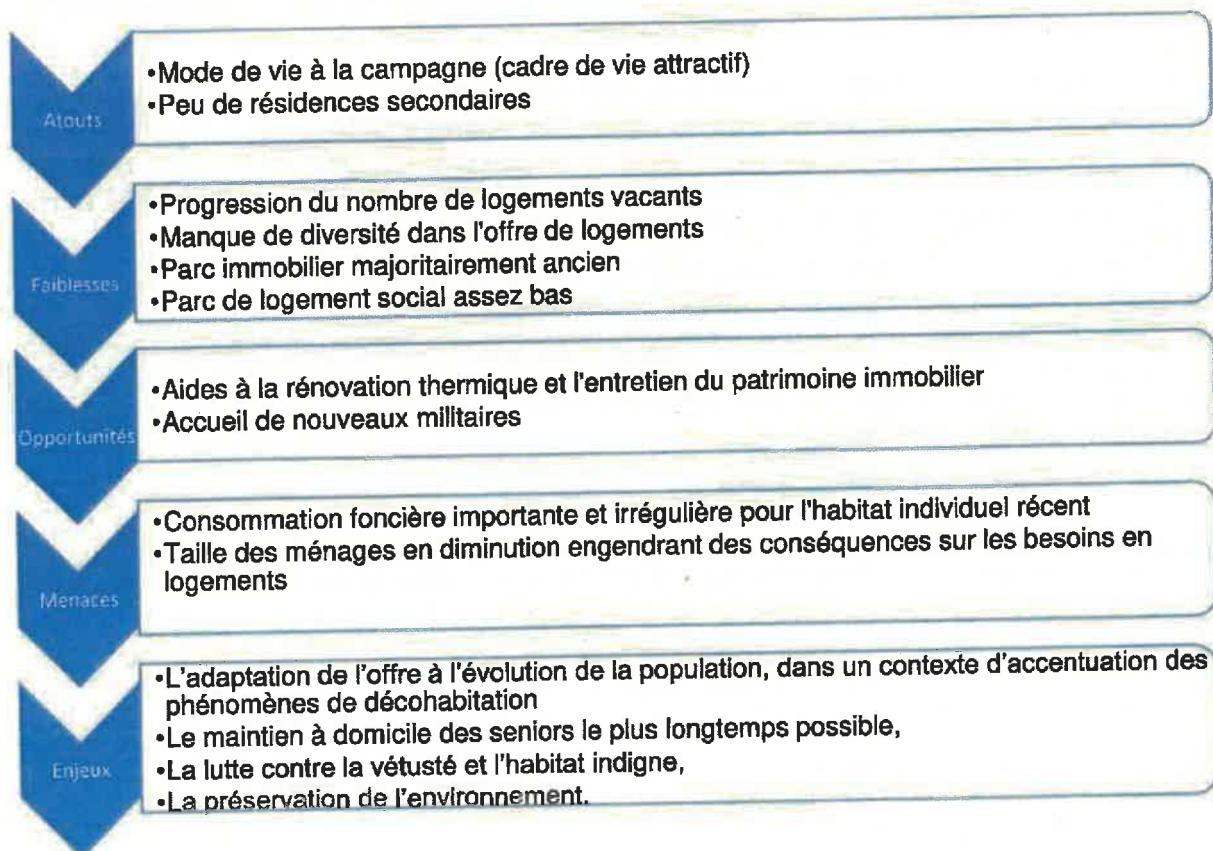
- 
- Atouts
    - Economie locale à dominante agricole et de commerces/services
    - Population active formée aux métiers professionnels
    - Territoire dominé par les grandes cultures céréalières et composé d'un réseau de vente directe
  - Faiblesses
    - Les jeunes femmes sont particulièrement touchées par le chômage
    - Friches industrielles
    - Le manque de main d'œuvre
  - Opportunités
    - Une diversification dans le modèle économique (agricole et de commerces / services)
    - Un développement par le tourisme (patrimonial, environnemental, industriel, ...)
  - Menaces
    - La difficulté de maintenir le commerce local
    - La difficulté de trouver de la main d'œuvre
  - Enjeux
    - Diversifier l'économie
    - Soutenir et mettre en valeur les entreprises présentes sur le territoire
    - Développer les circuits-courts

## Habitat

L'habitat est une thématique centrale pour la CCAMR, elle fait écho à plusieurs enjeux pour les collectivités : l'adaptation de l'offre à l'évolution de la population, dans un contexte d'accentuation des phénomènes de décohabitation (divorces, mutations professionnelles, départs ou installation pour les études...). De même, le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible, ou encore la lutte contre la vétusté et l'habitat indigne et la préservation de l'environnement. Ainsi l'offre de logement est un enjeu fort du territoire, le patrimoine bâti offre une diversité de formes d'habitat (village rue, maison isolée, mitoyenneté, maison individuelle...) mais les ménages ne disposent pas toujours de ressources suffisantes pour réaliser les travaux nécessaires, tant en termes de fonctionnalité que de critère énergétique.

Les habitants de la CCAMR sont propriétaires de leurs logements (69% des habitants contre 29% locataires, en 2017). Les logements locatifs se trouvent essentiellement dans les centres-bourgs tels qu'Arcis-sur-Aube ou Mailly-le-Camp. Au total, 118 logements communaux sont des locations, en 2017. Les habitants de la CCAMR habitent principalement dans une maison (85,5% des logements en 2017 sont des maisons). La majorité des constructions datent d'avant 1970 et suppose une consommation d'énergie importante qui ne garantit pas de confort thermique. En effet, la consommation électrique annuelle moyenne des ménages de l'EPCI est de 6,4 MWH contre 5 MWH pour l'Aube. La CCAMR recense 171 logements qualifiés de « passoires énergétiques ».

Le nombre de logements vacants progresse de manière très importante sur le territoire (+162 logements vacants en 3 ans) et représente 13% des logements en 2017, soit 753 logements au total.

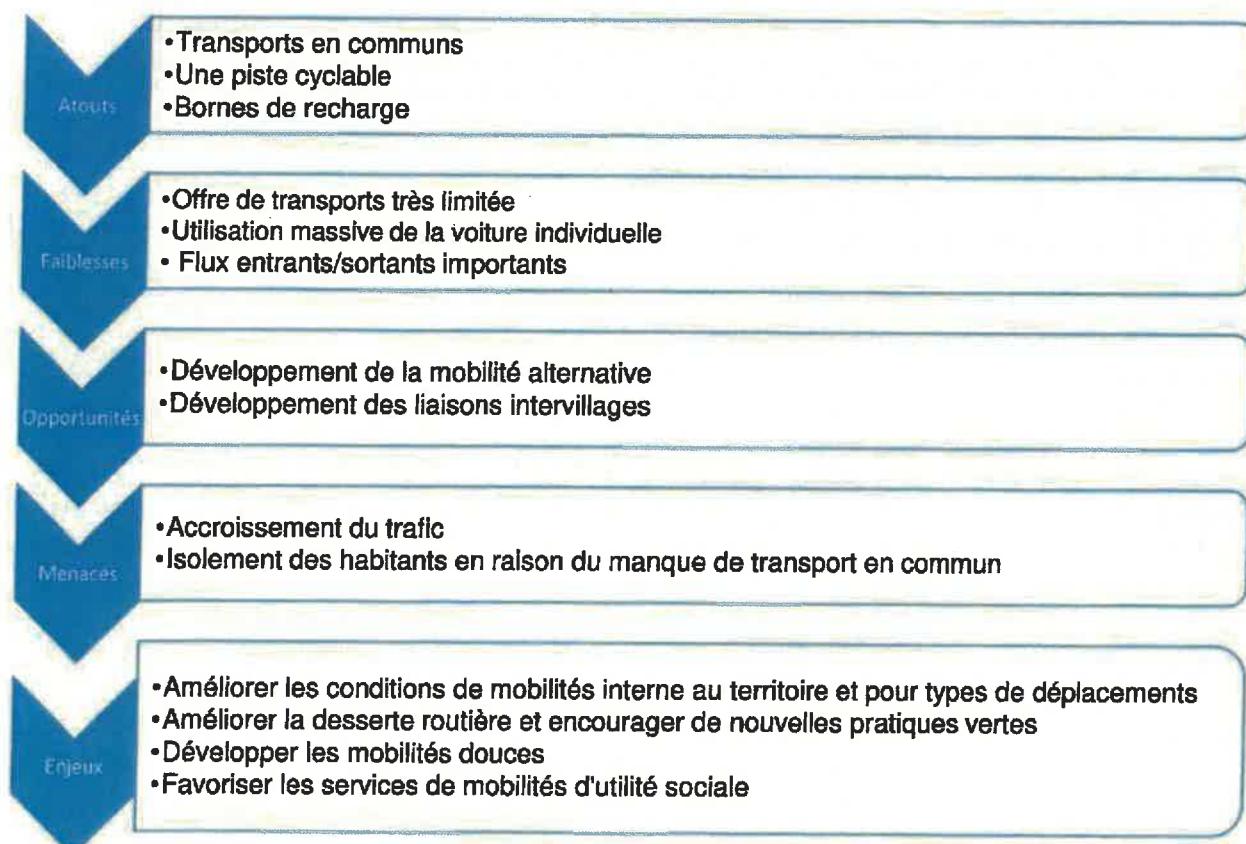


## **Mobilité**

La mobilité est une préoccupation importante pour les acteurs du territoire. Elle est indispensable à l'activité économique, à l'emploi des personnes résidant et/ou travaillant sur le territoire, et à la satisfaction de besoins fondamentaux (santé, éducation, alimentation, loisirs...). La faible densité et l'étendue de notre territoire engendrent une utilisation massive de la voiture individuelle et un recours au transport collectif marginal du fait de la faiblesse de cette offre. Le transport collectif de passagers s'oriente presque exclusivement vers le transport scolaire. Il existe des liaisons quotidiennes entre Troyes, Châlons-en-Champagne et Reims mais sous exploitées par les résidents de la Communauté de communes pour au moins deux raisons : les lignes de bus suivent un itinéraire desservant des grandes agglomérations et pas l'ensemble des communes rurales, et les horaires et tarifs ne sont pas forcément adaptés à tous les travailleurs / étudiants / retraitées. Les 2 gares de marchandises (Arcis-sur-Aube et Mailly-le-Camp) jouent un rôle minime pour le fret comparé aux flux routiers sur la RD 677 et A 26.

Une piste cyclable est présente sur le territoire se situant rue de Brienne à Arcis-sur-Aube, partant de la Place des Héros et s'arrêtant à Torcy-le-Grand. Parmi les 3,6% de la population qui utilisent un deux roues en 2017, 2,7% utilisent un vélo avec ou sans assistance électrique. En 2017, 9,1% des actifs utilisent un moyen de transports doux pour se rendre au travail (6,4% de piétons et 2,7% de cyclistes).

La CCAMR est également équipée en bornes de recharge pour véhicules électriques, qui sont au nombre de 12. Malgré ces bornes, les véhicules électriques ne représentent que 0,17%. L'offre de transports en commun sur le territoire est très limitée et encourage ainsi l'usage du véhicule personnel.



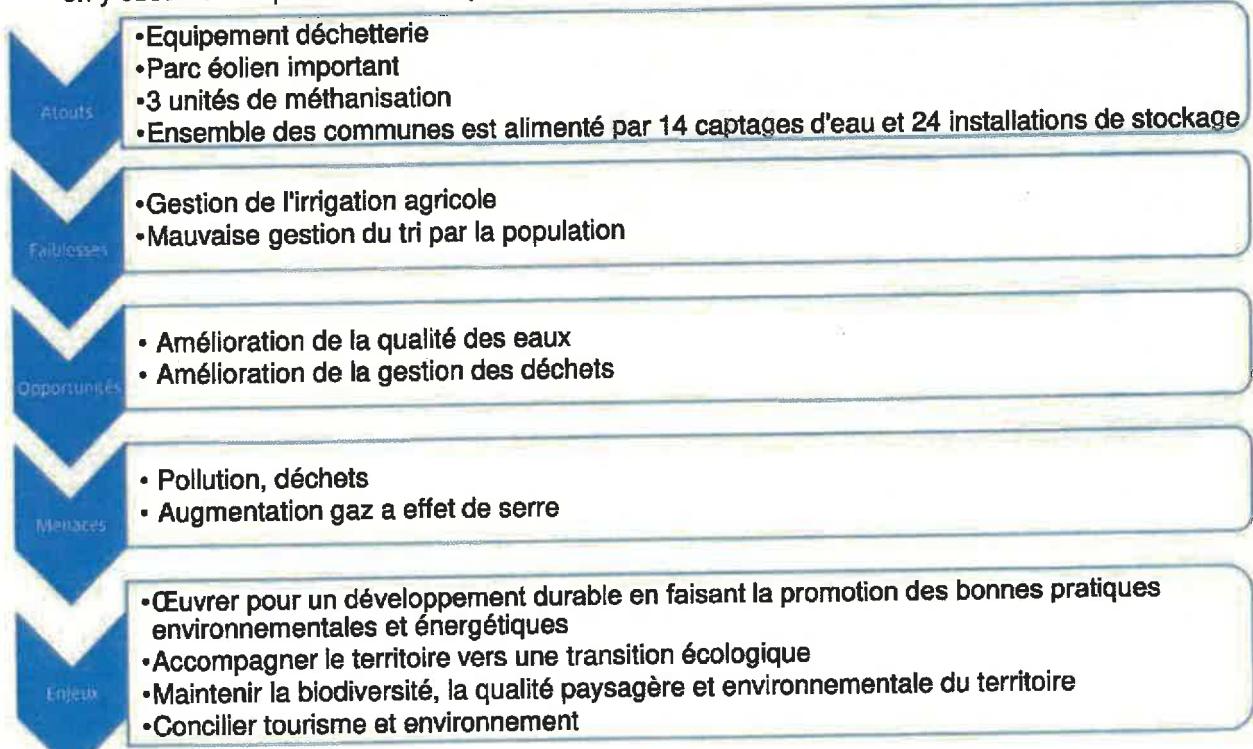
## **Environnement**

La culture de la transition énergétique et écologique est née il y a peu sur le territoire, on note par ailleurs la présence de nombreux parcs éoliens (construits et en projet) et trois unités de méthanisation. D'autres domaines, plus concrets pour les habitants ont été prioritaires par les politiques publiques, la transition écologique et énergétique a été longtemps reléguée au second rang. Même si des projets structurants voient régulièrement le jour, les particuliers sont assez éloignés de ces thématiques (écologiques et énergétiques). L'offre de conseil pour les projets collectifs et individuels en matière de production et de consommation d'énergie reste insuffisante.

En matière de traitement des déchets, la CCAMR n'est pas la meilleure élève par rapport aux autres EPCI aubois. En 2017, la valorisation des matériaux tous confondus (acier, aluminium, briques, cartons, plastiques, papiers et verre) s'élevait à 78,7 kg par habitant. En 2017, les performances de la CCAMR en valorisation des emballages (acier, aluminium, briques, cartons et plastiques) et du verre sont au-dessus de la moyenne des EPCI aubois. La CCAMR depuis 2020, a équipé toutes les communes en benne à papiers pour une meilleure valorisation de celui-ci.

La CCAMR compte trois déchetteries : une à Arcis-sur-Aube, une à Mailly-le-Camp et une à Nogent-sur-Aube. Les apports en déchetterie d'Arcis-sur-Aube sont en constante augmentation et les équipements sont désormais sous dimensionnés et un agrandissement de la déchetterie est en cours de réalisation.

Concernant la ressource en eau, l'ensemble des communes de la CCAMR est alimenté par 14 captages d'eau dans une nappe souterraine, aucune ne provient d'une ressource superficielle. On recense 24 installations de stockage (réservoirs, châteaux d'eau) et aucune station de traitement de l'eau sur le territoire. Toutefois, trois communes sont alimentées par l'eau faisant l'objet d'un traitement (unités de Montsuzain et Avant-lès-Ramerupt : Mesnil-la-Comtesse, Voué et Mesnil-Lettre. Le bassin-versant de la Lhuîtrelle est un secteur en tension, on y observe des prélèvements importants d'eau pour des forages en lien avec l'irrigation.



## Service à la population

Le développement du réseau de services à la population répond à la thématique de la cohésion territoriale et sociale. Le développement des modes de vie, du numérique, des dynamiques démographiques, la concentration d'activité a bouleversé les manières d'interagir. Sur les 39 communes du territoire, entre 25 à 30 communes sont dépourvues de commerces ou de services (boulangerie, épicerie, boucherie...). Ainsi au moins 30% de la population doit parcourir des trajets par la route d'au moins 5 minutes pour accéder à des commerces et services. Pour les habitants les plus éloignés des commerces et services, le temps de trajet est plus élevé, sans excéder toutefois 15 minutes.

Concernant l'accès aux soins, le contrat local de santé a fait ressortir un certain nombre d'indication sur notre territoire. En effet, en 2020, la CCAMR comptait 35 professionnels de santé dont 9 médecins généralistes. Cela représente un taux d'équipement de 7,84 pour 10.000 habitants. Quatre pôles de santé sont présents sur le territoire : deux à Arcis-sur-Aube (MSP et pôle médical), une MSP à Nogent-sur-Aube et une maison médicale à Mailly-le-Camp. Également, deux EHPAD (à Arcis-sur-Aube et à Ramerupt) équipés en télémédecine, deux services d'accompagnement à domicile et une équipe spécialisée Alzheimer à Arcis-sur-Aube sont sur le territoire. Nous constatons une désertification médicale depuis quelques années avec notamment le départ de médecins spécialistes, s'ajoutent à cela, des praticiens de plus en plus âgés. Par ailleurs, l'éloignement avec les centres hospitaliers et les services d'urgence engendre des difficultés importantes notamment en matière d'accessibilité et de sollicitations importantes pour les soins de premiers recours.

Le territoire comporte 9 écoles primaires, un collège et un lycée professionnel. Au niveau de la petite enfant, on compte 105 assistants maternels. Les communes d'Arcis-sur-Aube, de Mailly-le-Camp et de Voué sont celles qui comptent le plus d'assistants maternels. Pour l'accueil collectif, une micro-crèche est présente à Mailly-le-Camp. Pour répondre à une forte demande de la population, la municipalité a entamé des démarches afin d'accueillir un nombre plus conséquent d'enfants. De même, la construction d'une crèche et d'un Relais Petite Enfance (REP) portée par la CCAMR verra le jour en 2022.

La Communauté de communes dispose aussi d'un tissu d'associations relativement riche proposant des activités socio-culturelles et de loisirs ayant un impact direct sur le bien vivre des habitants.

Atouts	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tissu associatif riche, diversifié et dynamique</li><li>• Plusieurs écoles sur le territoire</li></ul>
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Densité de médecins et professionnels paramédicaux en diminution ou vieillissement</li><li>• Eloignement des centres hospitaliers et des services d'urgence</li><li>• Une connaissance faible des offres aux équipements et services existants sur le territoire</li></ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un maillage de service de proximité à étendre</li><li>• Développement des infrastructures ( REP, France services)</li><li>• Développement du tourisme rural</li></ul>
Menaces	<ul style="list-style-type: none"><li>• Désertification médicale</li><li>• Inégalités et exclusion de certains territoires et certaines populations</li></ul>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'accessibilité des services et des soins pour l'ensemble de la population</li><li>• Développer différents services pour les besoins de la population</li><li>• Promouvoir un aménagement culturel et touristique du territoire</li><li>• Impliquer les habitants dans les projets du territoire</li></ul>

#### **4. Stratégie du territoire**

La CCAMR s'inscrit dans une volonté de relancer et de développer son territoire tout en s'appuyant sur une approche transversale de la transition écologique. La stratégie de la Communauté de communes sur les années à venir vise à la fois à engager à court terme le territoire dans la relance économique et à la fois à moyen terme de construire un projet de territoire avec les forces vives du territoire en vue d'accélérer la dynamique pour créer la richesse nécessaire à son bon développement, mais aussi de renforcer son attractivité et le développement cohérent et équilibré du territoire.

Il s'agit désormais d'orienter les projets de demain pour répondre efficacement aux enjeux et aux problématiques actuels tels que l'attractivité, le soutien des acteurs économiques, la requalification des friches, la recherche d'une alimentation locale et de qualité, l'accès aux services publics et de santé, l'éducation...

De même, le PRTE s'appuie sur une volonté générale de la transition écologique qui trouve notamment son écho sur le territoire autour de l'adaptation aux changements climatiques, l'efficacité énergétique, la préservation des paysages, l'amélioration de l'habitat ou encore l'accompagnement à de nouveaux modes de déplacements.

La crise du Covid-19 a souligné certaines fragilités à travers les services, mais aussi le maintien du lien entre les habitants et leur territoire. De cette manière, l'effort de relance doit permettre à la population de se réapproprier leur lieu de vie et de recréer du lien social, notamment par la redynamisation du commerce, l'accès aux services administratifs, le développement des équipements collectifs, sportifs, culturels et de loisirs et le maintien d'une offre de santé de proximité.

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire du PTRTE, il ressort trois grands enjeux prioritaires :

##### **a. Evolution du territoire vers l'avenir par une forte relance économique.**

Le territoire de la CCAMR étendu sur une surface d'environ 609 km<sup>2</sup> occupe une position géographique privilégiée, mais qui ne lui profite pas suffisamment à ce jour. La CCAMR est marquée par la présence d'une économie très diversifiée, cette diversification fait aujourd'hui la force économique du territoire.

###### **o Orientation 1 : Développement économique et industriel**

L'enjeu premier pour le territoire est de développer et de renforcer au maximum l'économie et l'industrie qui suppose de cette manière de soutenir et de mettre en valeur les entreprises présentes sur le territoire. Le soutien à une activité économique frappée par la crise sanitaire depuis 2020 s'impose dans un premier temps comme une priorité. Dans la durée, la volonté est donc d'accompagner les entreprises de notre territoire en développant une économie plus équilibrée notamment en renforçant les dynamiques commerciales dans les centres-villes.

- **Orientation 2 : Agriculture et alimentation**

Concernant l'agriculture et l'alimentation, il s'agit de favoriser et de préserver l'économie locale et la relancer. La CCAMR souhaite encourager particulièrement le retour à la consommation locale et adapter l'agriculture aux évolutions de la société. La crise sanitaire a mis en évidence les questions de sécurité alimentaire en matière d'approvisionnement. Ainsi, les initiatives d'organisation de circuits-courts se sont révélées particulièrement judicieuses pour amortir les difficultés de distribution qui sont apparues. Les initiatives se multiplient pour faire des circuits courts des instruments de la transition économique et écologique. La CCAMR a pour ambition de développer les circuits-courts pour stimuler l'économie du territoire en mobilisant des ressources locales variées telles que les matières premières, les savoir-faire et compétences ainsi que la main d'œuvre.

Par ailleurs, la CCAMR a pour objectif d'aider les exploitations du territoire à travers différentes aides comme la certification « Haute Valeur Environnementale » et la labellisation « Bas Carbone » permettant ainsi de s'inscrire dans une démarche environnementale.

- **Orientation 3 : Emploi, formation et jeunesse**

Les enjeux d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle demeurent structurants pour le développement économique et social. Le marché du travail est difficile d'accès pour les publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier pour les jeunes, et l'âge et le niveau de qualification constituent des facteurs discriminants face au chômage. Ainsi, l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins du territoire doit être améliorée de façon permanente. L'économie du territoire est relativement diversifiée et génère de l'emploi, cependant, on constate que celui-ci ne parvient pas à attirer de manière suffisante des jeunes actifs et des cadres qui pourraient être nécessaires au développement des entreprises. Ainsi, la CCAMR veut contribuer à dynamiser son territoire par le soutien aux initiatives d'accès à l'emploi et à la formation, notamment en privilégiant la connexion de l'offre et la demande en matière d'emploi sur son territoire en créant des actions permettant de rapprocher les demandeurs d'emploi vers les entreprises avec notamment la mise en place du forum de l'emploi ou encore la garantie jeunes initiée par la Mission Locale.

- b. **Valorisation de la cohésion territoriale et sociale et de l'offre de services à la population.**

Pour un territoire, il est important de disposer d'un haut niveau de maillage de services, de services publics en particulier, mais également d'une mobilisation d'un large panel d'action afin de favoriser le développement de l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, la CCAMR, souhaite entreprendre des projets qui contribueront à conforter l'ensemble de son bassin de vie avec le développement des équipements collectifs, l'offre de santé, l'offre culturelle, sportive et de loisirs et une dynamique associative.

- **Orientation 1 : Mobilité**

La mobilité est un levier important pour la transition écologique et énergétique qui doit répondre par ailleurs aux besoins de déplacement des citoyens, en conciliant la qualité du service et vertus environnementales. La mobilité est devenue une préoccupation forte pour les acteurs du territoire, on constate une utilisation massive de la voiture individuelle et un recours au transport collectif marginal. La CCAMR souhaite ainsi développer les mobilités douces, mais aussi le covoiturage, les transports à la demande et navettes pour améliorer la gestion des déplacements ayant pour but de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

- o Orientation 2 : Habitat et logement

L'offre de logement représente également un enjeu fort qui nécessite d'agir sur l'existant et d'aider les propriétaires à rénover leur habitat. La CCAMR veut contribuer à améliorer cette offre en mettant en avant des actions permettant d'assurer l'amélioration du parc ancien, de garantir de meilleures conditions de vie aux ménages, de soutenir l'attractivité économique et démographique du territoire, mais aussi limiter la construction neuve pour maîtriser les extensions et ses impacts climatiques et financiers.

- o Orientation 3 : Cadre de vie

Pour rendre plus attractif la CCAMR, celle-ci a souhaité offrir un ensemble de nouveaux services adaptés et diversifiés permettant de répondre aux besoins de sa population et d'encourager des nouveaux ménages à s'installer. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place de services de proximité, développer l'offre culturelle et touristique et consolider l'offre de santé. Autrement dit, les enjeux prioritaires relèvent de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, la résorption des inégalités et le développement de l'attractivité des territoires

- c. Adaptation du territoire au changement climatique et à la transition écologique.

La transition écologique et énergétique de la société est devenue un impératif, transversal à l'ensemble des politiques publiques, qu'elles soient économiques, sociales ou territoriales. En effet, ces dernières années, l'environnement a subi de fortes pressions avec la montée notamment des émissions de gaz à effet de serre, pour répondre aux pressions la transition énergétique et écologique, il est nécessaire de changer notre mode de fonctionnement et ainsi de développer cette transition qui correspond désormais au fil « vert » du PTRTE. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ont davantage mis en lumière le besoin d'accélérer cette transition pour augmenter la résilience de la société et des territoires.

- o Orientation 1 : Paysage et biodiversité

Localisé dans l'entité géologique la Champagne crayeuse ou champagne sèche, le territoire est composé de vastes plateaux de craies du crétacé. La Communauté de communes se distingue par au moins 3 entités paysagères différentes : la champagne crayeuse et sa plaine bosselée, la vallée de l'Aube et les savarts du camp militaire de Mailly. Il s'agit donc de favoriser la préservation de la richesse des paysages et des biodiversités associées. En effet, les paysages, naturels, agricoles et ruraux de la CCAMR constituent un bien commun, vecteur de l'identité et de l'attractivité du territoire, mais également de la qualité de vie offerte à ses habitants et aux touristes.

- o Orientation 2 : Transition écologique

Cette présence énergétique et écologique est déjà présente sur le territoire avec notamment la présence de nombreux parcs éoliens et de méthaniseurs. Cependant cela reste insuffisant, cette transition écologique est au premier rang de nos préoccupations pour faire évoluer les politiques environnementales. La CCAMR souhaite dans cette démarche environnementale mettre en avant son énergie locale pour favoriser cette transition écologique.

- Orientation 3 : Ressource en eau

L'eau est une ressource importante du territoire utilisée pour de nombreuses activités humaines. En effet, la ressource en eau est omniprésente sur le territoire. Les zones humides, les rivières, les cours d'eau forment un écosystème précieux. La qualité de l'eau est un paramètre fondamental pour garantir la préservation de ce capital environnemental à long terme. La CCAMR a ainsi pour objectif de préserver cette ressource en favorisant cela à une meilleure gestion à tout niveau.

- Orientation 4 : Gestion des déchets

Nos modes de vie évoluent, ils modifient sensiblement notre manière de consommer et donc de jeter, en quantité et en qualité. Depuis 50 ans, la quantité mondiale de déchets a doublé. Dans le domaine des déchets, les conseils sont nombreux pour réduire le poids de nos poubelles mais nous pouvons également, dans notre quotidien, réduire facilement notre empreinte écologique et réaliser des économies substantielles. De cette manière, la Communauté de communes souhaite accompagner ses habitants dans cette démarche de tri et de réduction des déchets ménagers en réalisant notamment une stratégie de prévention en sillonnant l'ensemble du territoire.

Ces piliers constituent les fondements du présent Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

## Axe 1 : Economie

### Sous-thématique 1 : Développement économique et industriel

- Mettre en valeur les entreprises présentes sur le territoire et améliorer la coordination entre les entreprises
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises
- Soutenir les commerçants du territoire pour pérenniser leurs activités

### Sous-thématique 2 : Agriculture et alimentation

- Adapter l'agriculture et la filière industrielle aux évolutions de la société (labels à haute qualité environnementale, agriculture biologique ...)
- Développer les circuits-courts en permettant aux habitants de consommer les produits du territoire

### Sous-thématique 3 : Emploi, formation et jeunesse

- Favoriser l'installation de nouveaux habitants
- Mieux connecter l'offre et la demande en matière d'emploi
- Mettre en lien l'offre de formation avec les secteurs qui emploient sur le territoire
- Soutenir nos jeunes en leur apportant des solutions sur le territoire
- Accompagner les jeunes dans leur citoyenneté

## Axe 2 : Cohésion territoriale et sociale

### Sous-thématique 1 : Mobilité

- Mieux connaître les besoins des habitants en matière de mobilité
- Développer les mobilités douces et sécuriser les infrastructures (communiquer sur l'existant et développer de nouveaux services)

### Sous-thématique 2 : Habitat et logement

- Adapter l'offre de logement à la demande actuelle
- Réhabiliter et rénover le parc de logement

### Sous-thématique 3 : Cadre de vie

- Organiser, structurer et développer l'offre locale de services et de commerces
- Développer l'offre culturelle et touristique
- Intégrer la dimension environnementale dans chaque projet
- S'assurer d'une couverture complète téléphone et interne sur le territoire

## Axe 3 : Environnement

### Sous-thématique 1 : Paysage et biodiversité

- Mieux relier les villages entre eux (créer des ponts physiques, socioculturels et humains)
- Développer les chemins de randonnées et les entretenir
- Planter des haies pour favoriser la biodiversité
- Végétaliser les centre-bourgs et le long des routes
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique
- Développer l'agroforesterie

### Sous-thématique 2 : Transition écologique

- Faire des énergies renouvelables un atout du territoire en développant des activités connexes
- Valoriser l'énergie renouvelable produite localement par une consommation locale
- Diversifier les énergies renouvelables sur le territoire

### Sous-thématique 3 : Ressource en eau

- Préserver notre ressource en eau (qualité et quantité)
- Planter des variétés agricoles adaptées aux changements climatiques pour limiter la consommation d'eau
- Réfléchir à la gestion et la préservation de la Vallée de l'Aube et de ses affluents

### Sous-thématique 4 : Gestion des déchets

- Adopter une gestion des déchets plus vertueuse

## Axe Transversal : Communication

### Sous-thématique : Information et communication

- Elaborer une stratégie de communication

## 5. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Deux catégories de projets seront identifiées dans le présent pacte :

- ceux financés par le plan de relance, en mesure de démarrer rapidement (réalisation en 2021 ou 2022)
- et ceux « à faire mûrir » s'inscrivant à plus long terme d'ici 2026.

### AXE 1 : ECONOMIE

	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) où « à faire mûrir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Développement économique et industriel	Construction de bâtiments blancs	CCAMR	A faire mûrir	
	Reconversion des friches industrielles en espace économique	CCAMR	Relance	
	Projets d'économie industrielle et territoriale : ressourcerie industrielle, ateliers d'affaires et formation	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube	Relance	
	L'observatoire sur la relocalisation productive	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube	A faire mûrir	
	Pérennisation du poste de chef de projet au sein de la CCAMR	CCAMR	Relance	
	Développement des marchés dans différentes communes	CCAMR	Relance	
	Création d'un événement regroupant les commerçants du territoire et le faire tourner sur l'ensemble du territoire	CCAMR	Relance	
Agriculture et alimentation	Aide au diagnostic des exploitations engagées dans le développement durable	CCAMR	Relance	
	Aide aux exploitations pour l'implantation de la silphie en Vallée de l'Aube	CCAMR	Relance	
	Création d'une commission dédiée avec agriculteurs et entreprises agroalimentaires pour développer les circuits-courts	CCAMR	Relance	
	Développement d'un lieu de vente et restauration alimenté en circuits-courts et en produits bio et associer à une plateforme de vente en ligne.	CCAMR	A faire mûrir	

Agriculture et alimentation	Création d'un circuit des saveurs et des savoirs faire	Chambre d'Agriculture	Relance	
	Développement de visites d'exploitation dans le cadre du dimanche à la campagne	Chambre d'Agriculture	Relance	
	Projet Green Warriors	Association Green Warriors	Relance	
Emploi- Formation- Jeunesse	Mise en place d'un simulateur de conduite pour les jeunes	Mission locale	Relance	
	Garantie jeunes	Mission Locale	Relance	
	Mise en place d'un projet participatif autour de la conception d'un pôle jeunesse itinérant	Maison pour tous	Relance	
	Organisation d'un forum de l'emploi annuel sur le territoire	CCAMR	Relance	

## AXE 2 : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) où « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Mobilité	Mise en place d'un comité de partenaires composé d'usagers et d'employeurs pour travailler sur des projets de mobilité	CCAMR	Relance	
	Renouvellement du matériel roulant du parc d'aide à la mobilité	Maison pour tous	Relance	
	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	CCAMR	Relance	
	Plan de mobilité simplifié	CCAMR	Relance	
	Développement du transport à la demande, navette et l'autopartage	CCAMR	A faire murir	
	Mise en place d'une déviation pour les poids-lourds à Arcis-sur-Aube	CCAMR	A faire murir	

<b>Habitat et logement</b>	Réalisation d'une OPAH	ECAMR	<b>Relance</b>	
	Construction d'une résidence senior	ECAMR	<b>A faire murir</b>	
<b>Cadre de vie</b>	Construction et animation France Services : point Information logement, développement d'un tiers-lieu, animation des micro-folies, mise en place d'un point information touristique	ECAMR	<b>Relance</b>	
	Construction d'une micro-crèche et d'un REP pour devenir un pôle petite enfance centralisant les initiatives dans ce domaine du territoire (LAP)	ECAMR	<b>Relance</b>	
	Construction d'une gendarmerie	ECAMR	<b>Relance</b>	
	Construction d'un gymnase	Mailly-le-Camp	<b>Relance</b>	
	Développement de l'offre culturelle et touristique	ECAMR	<b>Relance</b>	
	Projet du % mai à Mailly-le-Camp	Mailly-le-Camp	<b>Relance</b>	
	Requalification du parc Robert Piat	Avilly-sur-Arbe	<b>Relance</b>	
	Maison des associations	Avilly-sur-Arbe	<b>A faire murir</b>	
	Création d'un espace de vie sociale	Mailly-le-Camp	<b>Relance</b>	
	Aménagement du périscolaire et d'un centre aéré	Mailly-le-Camp	<b>Relance</b>	
	Skate-park	Avilly-sur-Arbe	<b>A faire murir</b>	
	Mise en œuvre d'une couverture complète internet et mobile sur le territoire	ECAMR	<b>A faire murir</b>	
	Contrat local de santé	ECAMR	<b>Relance</b>	

### AXE 3 : ENVIRONNEMENT

	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)</u>
Paysage et biodiversité	Plantation des haies	Fédération des chasseurs SCARA Chambre d'Agriculture	Relance	
	Plantation d'une micro-forêt au sein du collège d'Arcis-sur-Aube	Collège d'Arcis-sur-Aube	Relance	
	Privilégier le taillis à courte rotation (TCR) ou terres de vallée	CCAMR	A faire murir	
	Etude des lieux potentiels à développer et création de chemins de randonnée	CCAMR	Relance	
	Mobilier de sauvegarde de la biodiversité	Collège d'Arcis-sur-Aube	Relance	
Transition écologique	Consommation de l'énergie produite localement	Chambre d'agriculture	Relance	
	Vente de l'énergie éolienne à prix coutant	An Avel Braz	A faire murir	
	Aide à l'étude énergétique des bâtiments publics	CCAMR	Relance	
	Cartographie thématique	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube	Relance	
	Corridor écologique à partir du camp de Mailly-le-Camp	Green Warriors	A faire murir	
	Implantation d'entreprises de maintenance dans les énergies renouvelables	CCAMR	A faire murir	
	Développement des visites de sites (éoliennes et méthaniseurs)	CCAMR	Relance	
	Organisation de la filière de biodéchets et équipement des méthaniseurs	CCAMR	A faire murir	
	Le P'tit mois de l'Ecologie	Maison pour tous	Relance	

Ressource en eau	Réalisation de classes d'eau	Chambre d'agriculture	Relance	
	« J'aime l'Aube propre »	Fédération des chasseurs	Relance	
	Réalisation un plan territorial de la gestion de l'eau	CCAMR	A faire murir	
Gestion des déchets	Extension de la déchetterie d'Arcis-sur-Aube et mise en place d'un système de déchetterie-recyclerie	CCAMR	Relance	
	Prévention par la réalisation d'actions avec des animations/stands sur le compostage, le tri et la réduction du gaspillage alimentaire	CCAMR	Relance	
	Ateliers du fait 100% maison	Maison pour tous	Relance	

#### AXE TRANSVERSAL : COMMUNICATION

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) où « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Animation du site internet à travers différentes rubriques : économie, commerciale, évènements du territoire	CCAMR	Relance	
Développement des supports papier avec la mise en place d'une Gazette et d'un Guide du routard	CCAMR	Relance	
Développement des réseaux sociaux	CCAMR	Relance	

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « fiche projet » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement prévisionnel, calendrier prévisionnel de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets fera l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs en vigueur à la date de dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Cette partie « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le **Pacte sans procédure d'avenant**.

Toute modification du Pacte (ajout d'une action, enrichissement du diagnostic et/ou du projet de territoire) sera retracée dans le PV du comité de pilotage élaboré par l'intercommunalité, qui sera validé par ses membres (intercommunalité, Etat, Conseil régional et Conseil départemental).

### **III. Processus de choix et de financement des projets**

Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.

Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).

Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer **les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE est bien évolutif.

**Zoom sur la Relance** : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État et la Région au sein du Comité de Pilotage départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

**Zoom sur la transition écologique** : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

#### **IV. Engagements des partenaires**

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026 :**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements du Département :**
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département.
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service de contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
  - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

## V. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### • Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Tout comme le projet de territoire présenté dans le présent pacte, la gouvernance proposée est établie à l'échelle du territoire constitué par la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Définir les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE ;
- Valider l'évaluation annuelle du PTRTE sur la base des indicateurs définis ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du PTRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Procéder à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

### • Composition du comité de pacte

Etat : le Préfet de Département ou son représentant

Région : Le Vice-Président de la Région Grand Est et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou leur représentant

Département de l'Aube : le Président du Département de l'Aube ou son représentant

Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt : la Présidente ou son représentant

Les Maires des communes porteuses d'un projet seront invités à participer aux réunions au cours desquelles leur projet de fiche action fait l'objet d'un examen par le Comité de Pilotage. Sur décision du Comité de Pilotage, la participation aux réunions pourra être élargie à tout acteur souhaitant participer au financement et à la mise en œuvre du contrat.

### • Rôle et composition du comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la présidence de Mme Solange GAUDY, présidente de la communauté de communes. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le secrétariat du comité de pilotage sera assumé par l'EPCI et/ou la/les collectivités concernées.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilite la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

- **Création d'un comité des partenaires ou d'une instance en tenant lieu**

Le comité de pilotage pourra associer les partenaires impliqués dans le développement du territoire, ceux associés aux différents contrats de la CCAMR comme porteurs d'actions, ceux utiles à la mise en œuvre du PTRTE ; associations, entreprises, artisans, commerçants...

La convention d'initialisation définit les acteurs qui composent le comité des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du PTRTE. Elle définit les missions du comité des partenaires, en particulier celle d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du PTRTE. Elle précise les modalités d'exercice de ces missions.

## VI. Suivi et évaluation du PTRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte

## VII. Signataires du Pacte

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026

Fait à Troyes , le 21 JAN. 2022

La présidente de la Communauté de  
communes Arcis Mailly Ramerupt



Solange GAUDY

Le préfet de l'Aube

A handwritten signature in blue ink.

Stéphane ROUVÉ

Le président du conseil régional  
du Grand-Est

A handwritten signature in blue ink.

Jean ROTTNER

Le président du conseil départemental  
de l'Aube

A handwritten signature in black ink.

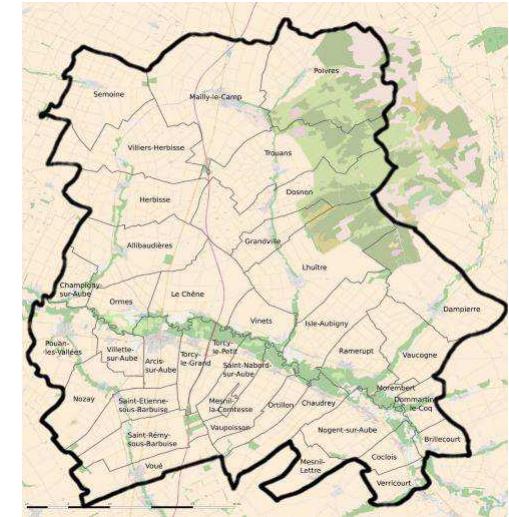
Philippe PICHERY

## **ANNEXE 2 – DIAGNOSTIC COMPLET DU TERRITOIRE**

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté des communes d'Arcis Mailly et Ramerupt se caractérise par :

- 39 communes
- 11 468 habitants (2020)\*
- 609 km<sup>2</sup>
- 18,9 habitants par km<sup>2</sup>

Une Communauté des communes avec une population proche de la moyenne et une superficie largement supérieure à la moyenne des EPCI (12K hab. pour 221km<sup>2</sup> en moyenne en France)\* engendrant une très faible densité



## Éléments caractéristiques du territoire

- **Un territoire rural faiblement artificialisé à très forte dominance agricole** avec 3,3% du territoire artificialisé, 4.3% dans l'Aube et 5.3% en France) pour 79% de terres agricoles (68.9% sur le département et 51.1% en France) et 17.6% forestières (25.5% sur le département et 30.6% en France) [CGDD, 2018]
- **Une démographie fragile et vieillissante** avec un taux d'évolution annuel négatif (-0.6%)\* contrairement à celui du département de +0.53%\* et une part des personnes âgées de 10.8% en 2018 c'est-à-dire 16.6% de plus qu'en 2008\*.
- **Un taux de chômage faible et des revenus fiscaux inférieurs à la moyenne** avec 9.4% de chômage contre 11.8% dans l'Aube (2018)\*, une forte proportion de cadres et professions intermédiaires : 22.1% contre 15.4% en Aube (2018)\* et le revenu fiscal moyen s'élevant à 20 280 euros par unité de consommation pour la CCAMR contre 21 110 euros en France, en 2017\*\*.
- **Un tissu économique local dynamique avec une hausse constante des emplois** avec +14.1% d'emplois locaux entre 2008 et 2018\* ainsi que +12.2% d'établissements entre 2011 et 2016\* avec une forte proportion d'établissements de - de 10 salariés (95%)\*
- **Un parc de logements plutôt ancien avec un taux de vacance important et majoritairement composé de propriétaires occupants** avec 83.8% de résidences principales pour 70.3% de propriétaires occupants en 2017 contre (57.8% en Aube) et 21.1% de logements vacants (9.5% en Aube) pour 45.1% de construction avant 1971 (48.4% en Aube)\*
- **Un territoire situé au Nord de l'Aube, entre Châlons-en-Champagne et Troyes bien desservi en par les axes routiers\*\***

\*source : Insee    \*\*source : Diagnostic CCAMR

Chômage (2018)\*

**9.4%**

15-64 ans

**25.4%**

15-24 ans

**13.4%**

55-64 ans

Entreprises

**1 260**

établissements en 2016\*

**58** créations d'entreprise en 2019\*    **95.4%** de -10 salariés\*

## Chiffres clés

Emplois (2017)\*

**4 860**

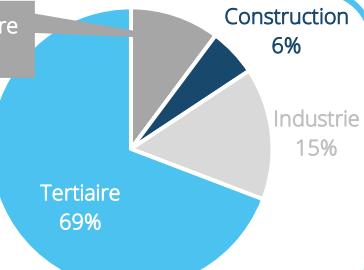
sur la CCAMR

**86.2%**

de salariés

**+19.3%**  
entre 2008 et 2018

Agriculture  
10%



- Un territoire qui s'appauvrit avec un taux de pauvreté sur l'EPCI qui s'élève à 10.5% [2018]\*\* et la part des ménages fiscaux imposables qui est passée de 56.9% à 48.3% entre 2013 et 2017\*\*
- Une économie locale dominée par le secteur tertiaire (69.2%) mais avec une forte présence du secteur agricole (10.2% contre 6.5% sur le département)\* et de l'industrie (15.1% contre 15.3% sur le département)\*
- Le camp militaire de Mailly-le-Camp comme pôle économique du territoire, employant plus de 1 500 militaires et civils\*\*\*

## Les trois secteurs à particulièrement observer pour le développement économique du territoire

### Agriculture

- Un secteur de première importance sur le territoire représentant 79% des surfaces et 10.2% des emplois\* (6.5% pour 95.7% de la surface sur le département)\*
- Un secteur disposant d'une offre locale de formation au Lycée Agricole des Cordeliers à Arcis-sur-Aube\*\*\*
- Un territoire dominé par les grandes cultures céréalières à 82.1%\*\*\*\* et composé d'un réseau de vente direct dynamique avec la foire artisanale de Nogent sur Aube, la halte de Saint Balsème, ...
- Le développement des cultures bio représentant seulement 0.6% des surfaces agricoles [Agencebio 2015]

### Tourisme et loisirs

- Un patrimoine naturel et culturel riche pour une offre touristique axée autour de la route de la craie qui sera inaugurée en septembre 2021\*\*\*
- Une offre d'hébergement à étoffer principalement composée de gîtes et comprenant 4 hôtels, 1 camping et une aire camping-car mais ne disposant pas d'hébergements collectifs\*
- Un réseau de randonnées pédestres à développer et à structurer avec des itinéraires de randonnées par l'EPCI mais l'absence de voies cyclables en bon état\*\*\*

### Industrie

- Un secteur pourvoyeur d'emploi sur le territoire notamment composé de nombreuses entreprises structurantes pour le territoire : les sociétés Millbäker, Fränkische, France volet, Cristal-union, SCARA, Huguier Frères, Brodart, Dorez, l'Aube des champs, les Hauts Villiers, ...\*\*\*

# Diagnostic

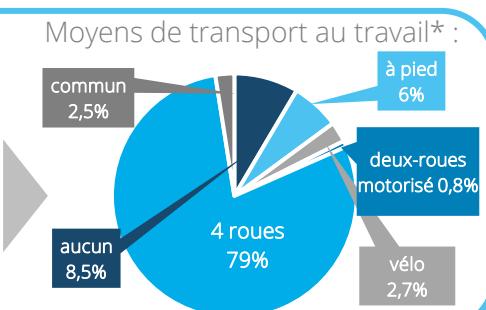
## Attractivité / cohésion

**5 916**  
Logements\*

**2 800** ménages exposés  
à la précarité énergétique  
liée au logement\*\*\*

**70.3%**  
de propriétaires occupants\*  
**8.6%** en  
location  
sociale\*  
**21.1%** en  
location privée\*

**90.5%**  
des ménages avec au  
moins une voiture  
en 2017\*



### Logement

- Un parc résidentiel plutôt ancien composé à 45.1% de construction d'avant 1971 (pour 48.4% sur le département)\* et une précarité énergétique plutôt élevée avec 24.6% des ménages\*\*\*\* contre 11.9% en France (source : ONPE, 2019)
- Un parc de logement dominé par les grandes surfaces (50.9% des résidences principales sont des F5 ou +) pour une taille moyenne des ménages de 2,3 personnes\*
- Un fort taux de résidences principales occupées par des propriétaires (83.8% pour 85.9% sur le département) et un fort taux de vacances (12.7% pour 9.5% sur le département)\*
- Une faible mobilité résidentielle avec 71.8% des habitants ayant aménagé depuis au moins 5 ans (2018)\*

- Une maison France Services en projet sur l'EPCI\*\* Équipements / services publics
- Une offre d'équipements et de services publics développée par l'EPCI (crèche, RAM, Maison de santé, gendarmerie). Une étude des besoins à été menée et de nombreux projets sont à l'étude sur la CCAMR\*\*
- Un territoire disposant d'un tissus associatif riche et varié avec un taux de 4.07 associations pour 100 habitants contre 1.2 pour le Grand-Est et 2.4 pour la France métropolitaine\*\*
- Une offre de santé fragile marquée par le départ des médecins spécialistes [Diagnostic CLS 2021]
- Une bonne couverture numérique avec 97% du territoire connecté à la 4G et 24.7% des locaux raccordables au très haut débit contre 46.7% sur le département (Arcep, 2020)

### Mobilité

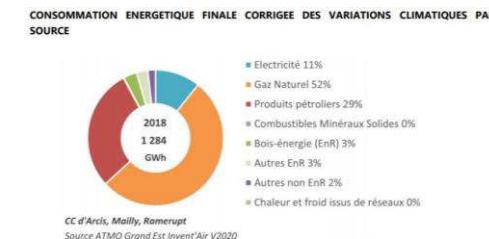
- Un réseau routier maillant efficacement le territoire notamment via le passage de l'autoroute A26 et du croisement entre la D677 et D441\*\*
- Un réseau de transport en commun quasi exclusivement utilisé par les scolaires et étudiants\*\* qui ne permet pas de relier les communes de l'EPCI et dominé par l'utilisation des cars malgré l'existence d'une gare\*\*
- Des équipements pour les véhicules électriques existants avec 13 bornes de recharge sur le territoire mais seulement 0.17% des véhicules de l'EPCI sont électriques\*\*
- Le covoiturage à développer avec une aire de covoiturage déjà existante et des emplacements identifiés aux abords de la RN677 et à la sortie de péage de l'A26\*\*

**62GWh**  
de production  
d'énergie en 2018  
dont 100%  
d'EnR\*\*

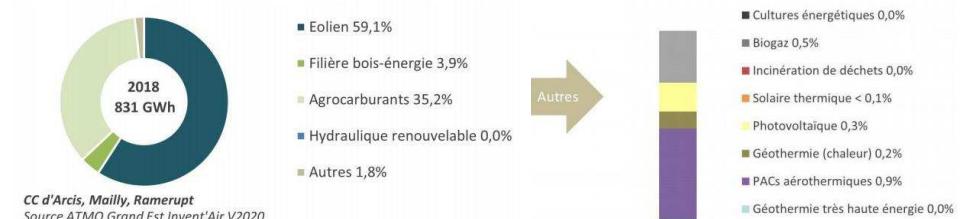
**310** milliers de  
tonnes  
équivalent CO2  
directes et  
indirectes\*\*\*

## Chiffres clés

**3.3%**  
d'artificialisation\*  
**79%** Agricoles\*    **17.6%** Forestiers\*



- **Un territoire préservé** avec 15 256 ha de terres protégées par des sites Natura 2000 et ZNIEF [Diagnostic écologique PTRTE 2021]
- **Un territoire alimenté par 14 captages en eau** dans une nappe souterraine de bonne qualité bactériologique. **Le bassin de la Lhuître en tension cependant**, avec des prélèvements d'eau pour l'irrigation importants\*\*
- **Une gestion des déchets dans la moyenne** avec 78.7kg de déchets valorisés par habitant par an **avec notamment une bonne performance sur la valorisation des emballages (carton, plastiques, ...) et du verre** avec respectivement 23 et 40 kg/hab contre 22.1 et 35.9 kg/hab sur le département\*\*
- **Une production d'EnR développée** avec 831 GWh produits en 2018 avec 11 parcs éoliens sur la CCAMR et d'autres en construction ainsi que trois unités de méthanisation\*\*
- **Une trajectoire mitigée par rapport aux objectifs nationaux** (cf. illustrations)\*\*



Cadre	Polluants	Objectifs (base 2005)		Position du territoire en 2018
		2020	2030	
PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques	PM2.5	-27%	-57%	-40,0%
	NOx	-50%	-69%	-49,0%
	SO2	-55%	-77%	-94,9%
	COVNM	-43%	-52%	-25,4%
	NH3	-4%	-13%	-18,2%

Code de l'énergie Article L100-4	Principaux objectifs concernant les émissions de gaz à effet de serre		Position du territoire en 2018
	2030	2050	
Emissions de GES (base 1990)	-40%	-83%	-20%

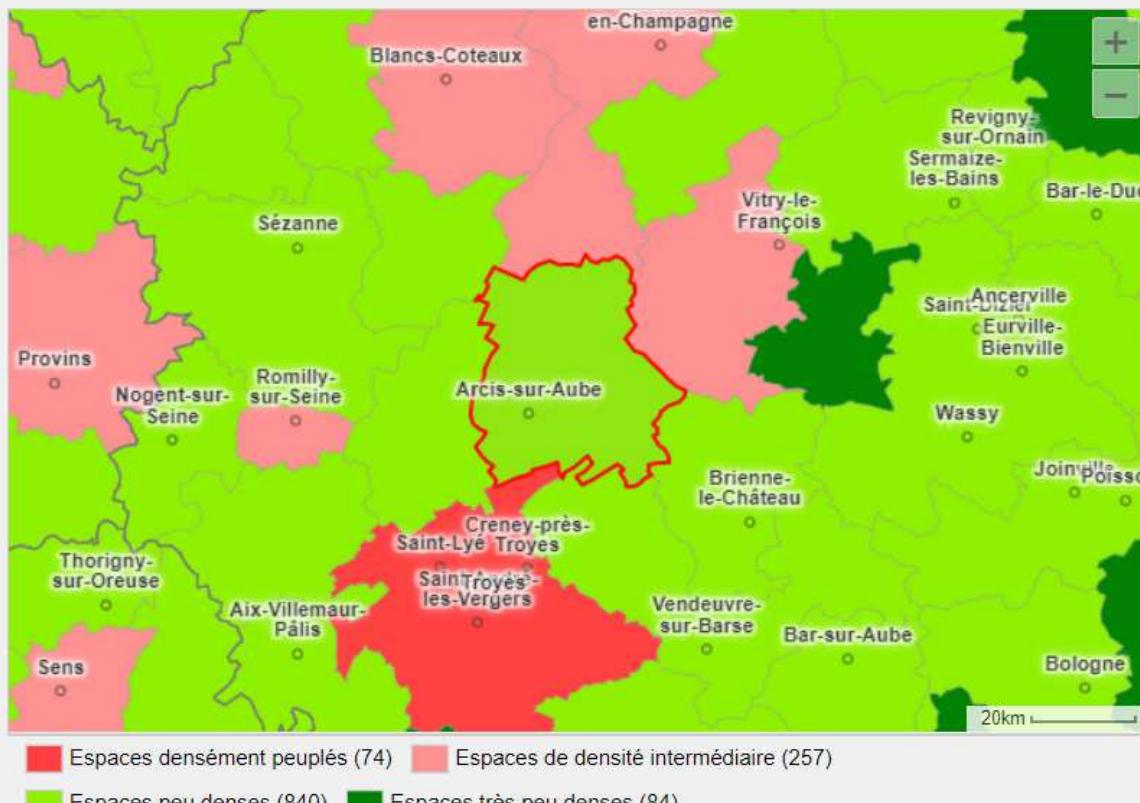
Source ATMO Grand Est - Invent'Air V2020

\*\*\* source : ATMO Grand Est Invent'Air v2020

# CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

## Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt



## Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ? ⚙️

Catégorie	Nombre		%	
	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Espaces densément peuplés	0	7	0,0	1,6
Espaces de densité intermédiaire	0	14	0,0	3,2
Espaces peu denses	11	170	28,2	39,4
Espaces très peu denses	28	240	71,8	55,7
Total	39	431	100,0	100,0

Source : Insee, 2020

## CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

### Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

#### Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

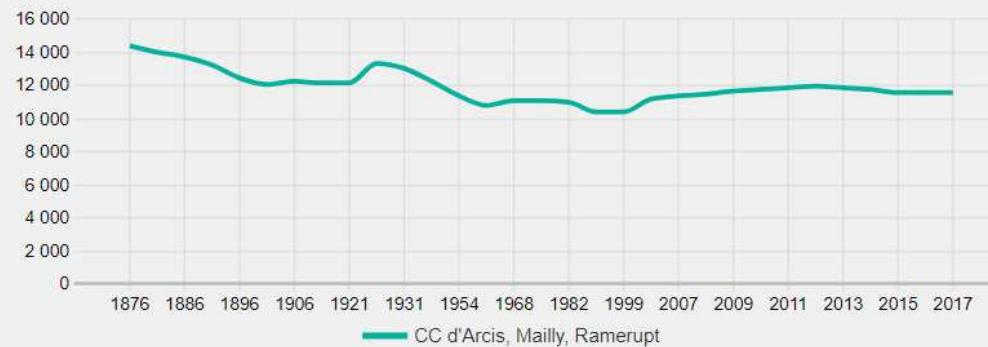
Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
<u>Population au dernier recensement (habitants)</u>	11 522	310 020
<u>Densité de population (habitants au km<sup>2</sup>)</u>	18,9	51,6

1968 1975 1982 1990 1999 2007 2012 2017

Source : Insee, RP - 2017

#### La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

### Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

#### Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

#### Indicateurs

#### CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt

Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
<u>Variation annuelle de la population (habitants)</u>	- 71	883
<u>Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)</u>	- 72	520
<u>Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)</u>	1	363

1968-1975 1975-1982 1982-1990 1990-1999 1999-2007 2007-2012 2012-2017

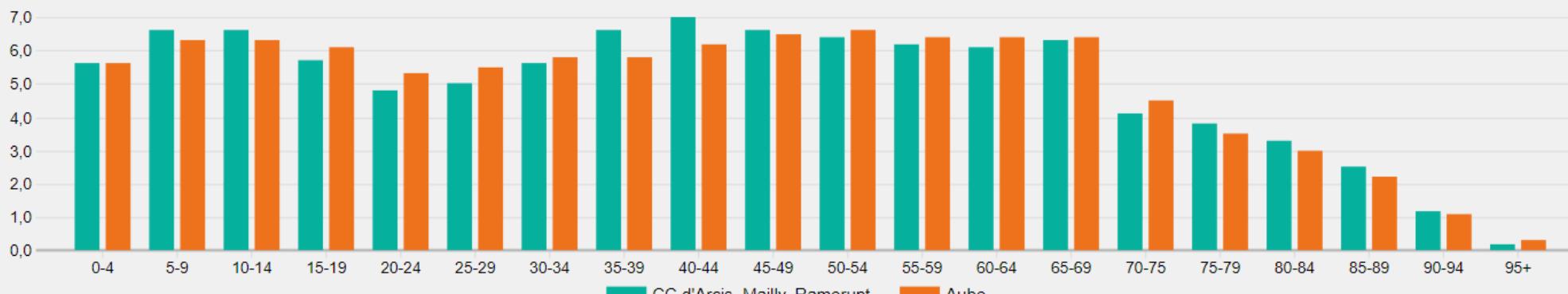
Source : Insee, RP - 2012-2017

## Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?



### Age des populations

Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



1968 1975 1982 1990 1999 2007 2012 2017 >>

Source : Insee, RP - 2017

## Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?



### Petits, grands ménages, présence d'enfants

Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?



### Taille moyenne des ménages

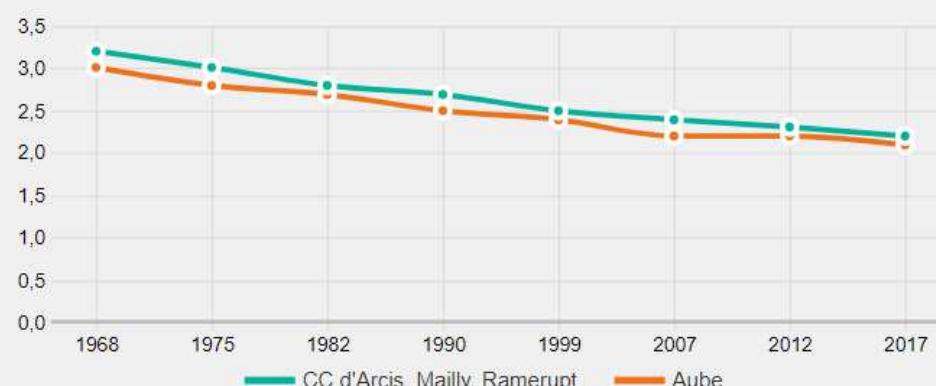
Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?



Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Part des ménages d'une seule personne (%)	33,8 <span style="color:red">▼</span>	38,0
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant. (%)	30,0 <span style="color:green">▲</span>	27,2
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale. (%)	7,0 <span style="color:red">▼</span>	9,9
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s). (%)	28,1 <span style="color:green">▲</span>	23,3

2007 2012 2017

Source : Insee, RP - 2017



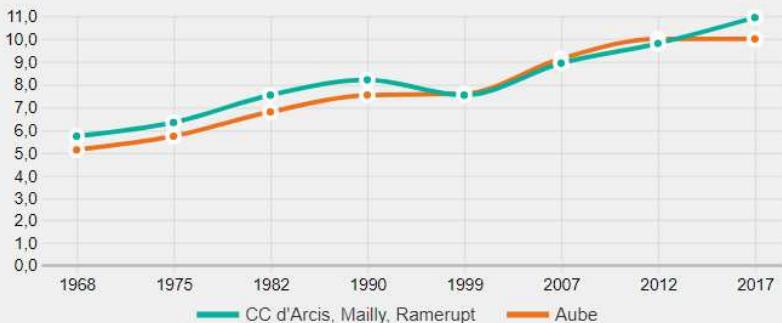
Source : Insee, RP

# CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

## Des personnes âgées en nombre ?

### Les personnes âgées et leur évolution

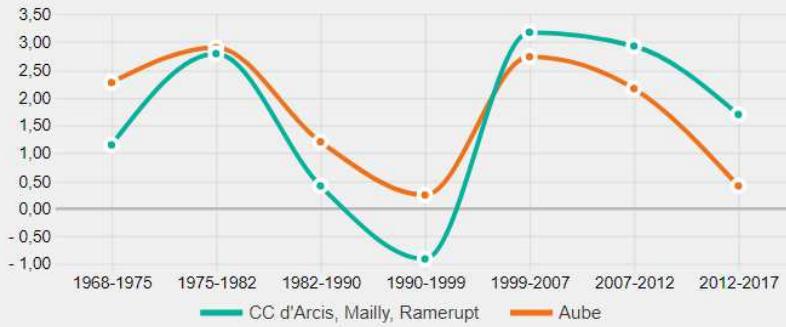
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

### Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

## Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

### Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	11,4	10,4

2007 2012 2017

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

### Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Ensemble	175	3 953
Etablissements pour personnes âgées autonomes	0	475
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	175	3 478

Source : Finess, 31/12/2019

# CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

## Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

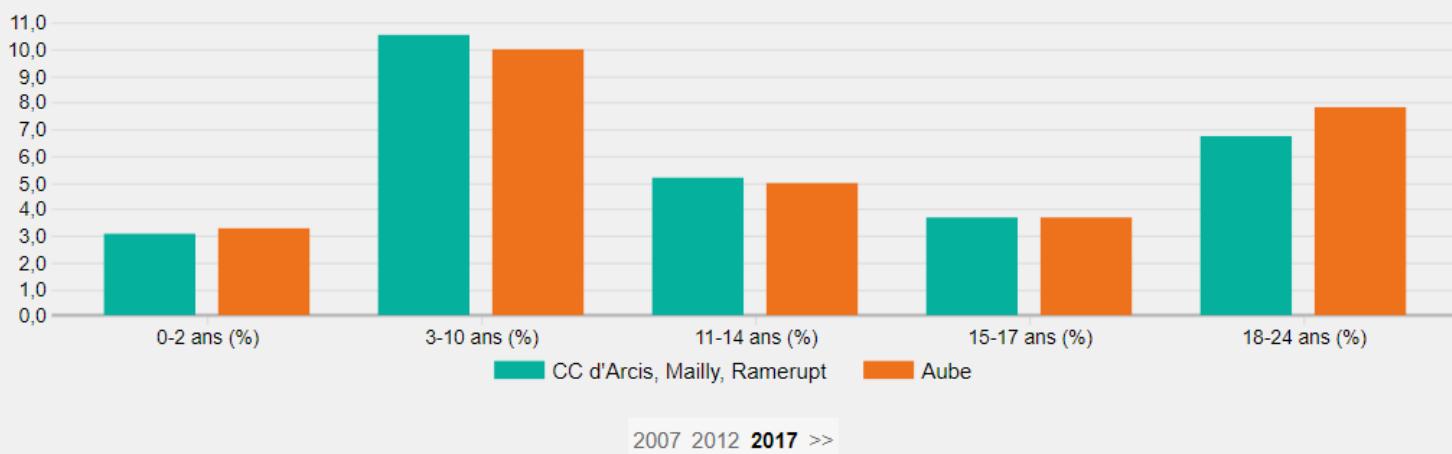
### Population en âge d'être scolarisée

Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt
0-2 ans (enfants)	360
3-10 ans (enfants)	1 212
11-14 ans (adolescents)	595
15-17 ans (adolescents)	431
18-24 ans (personnes)	776

### Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



### Les diplômés du supérieur

Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

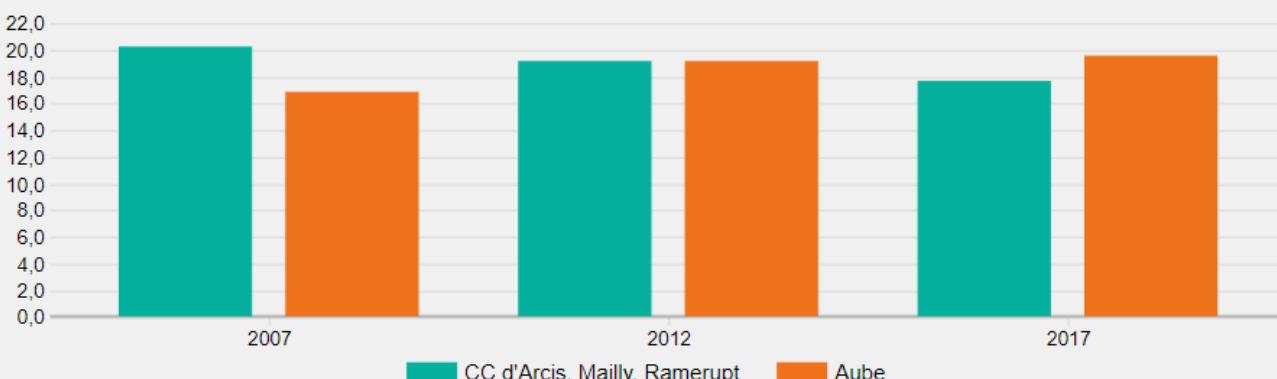
Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	15,4	21,2

Ensemble ▾

Source : Insee, RP - 2017

### Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire décolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



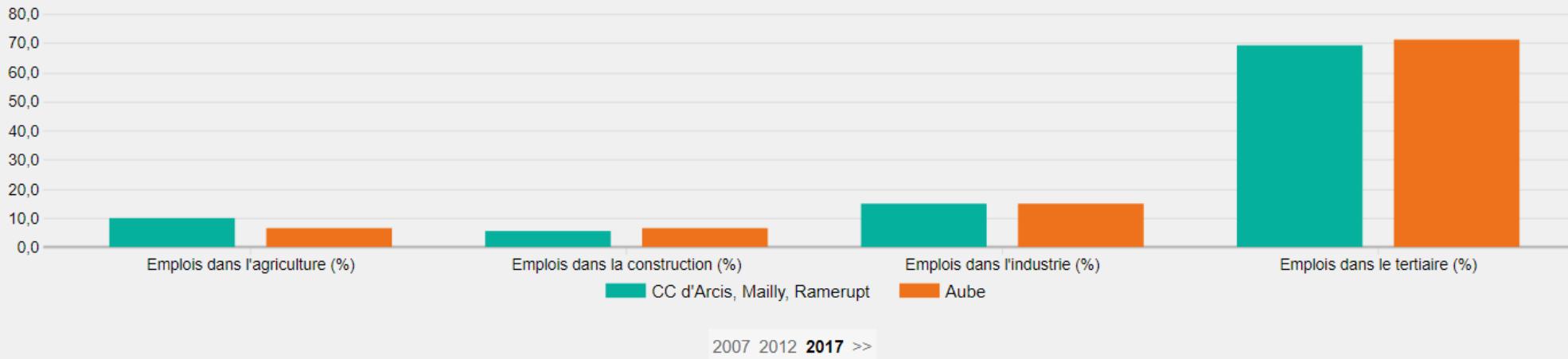
# CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

## Comment se structure le tissu économique local ?

### Les emplois locaux



Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



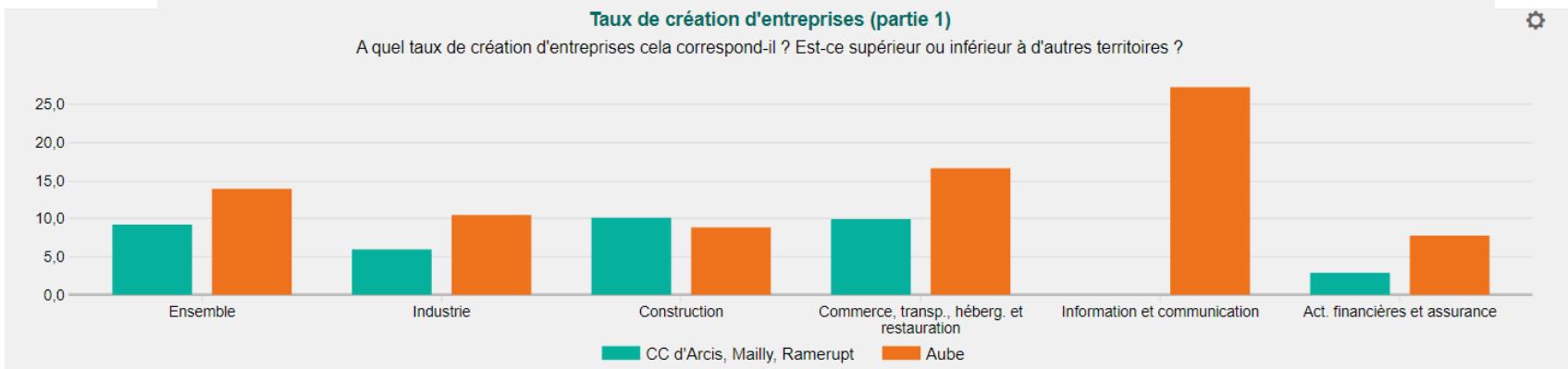
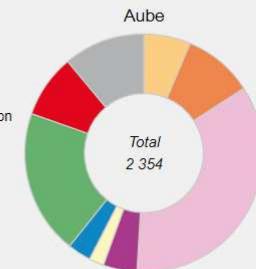
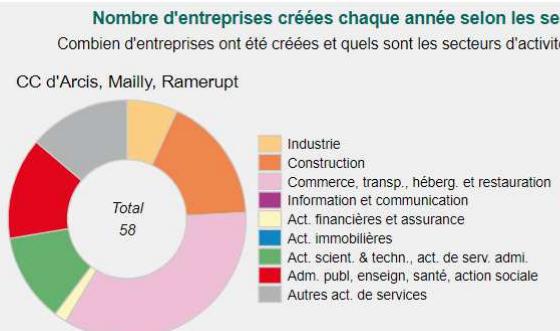
### Les emplois locaux



Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?

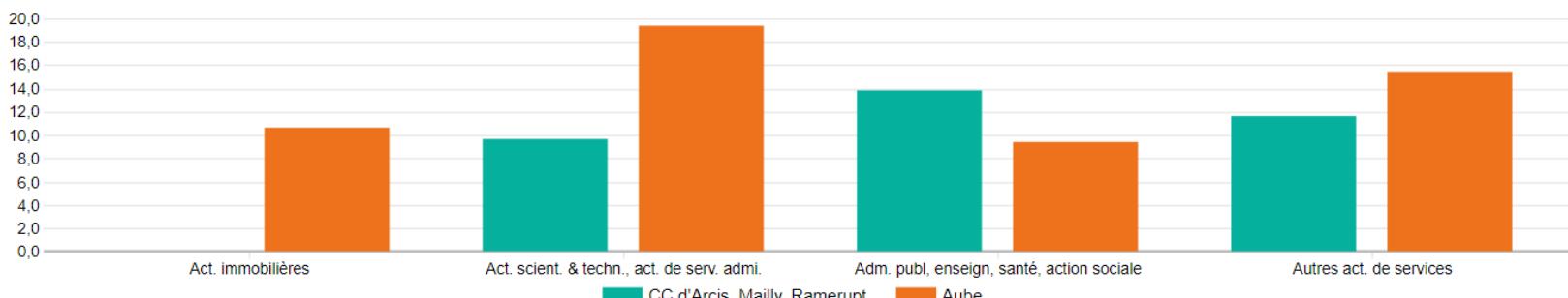


# CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?



## Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

# CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

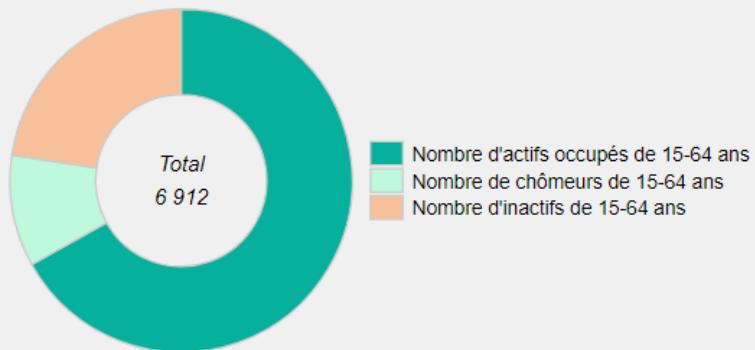
Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

## Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

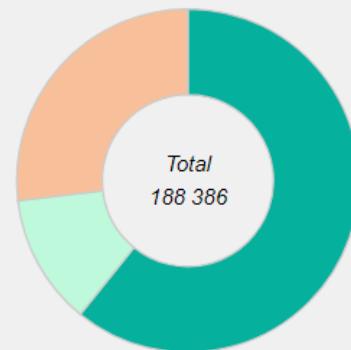
Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble



CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt



Aube

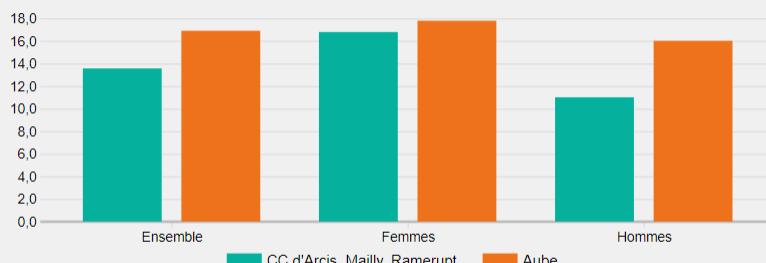


Ensemble ▾

Source : Insee, RP - 2017

### Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?

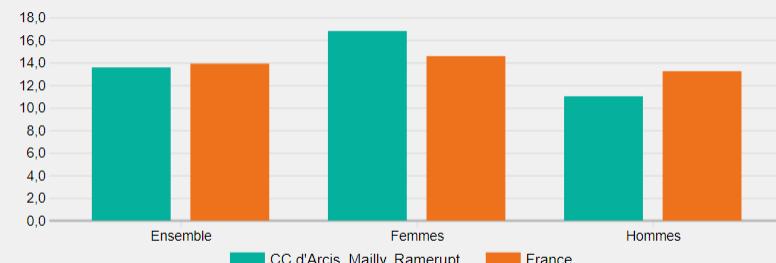


2007 2012 2017 >>

Source : Insee, RP - 2017

### Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



2007 2012 2017 >>

Source : Insee, RP - 2017

# CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

## Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

### Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

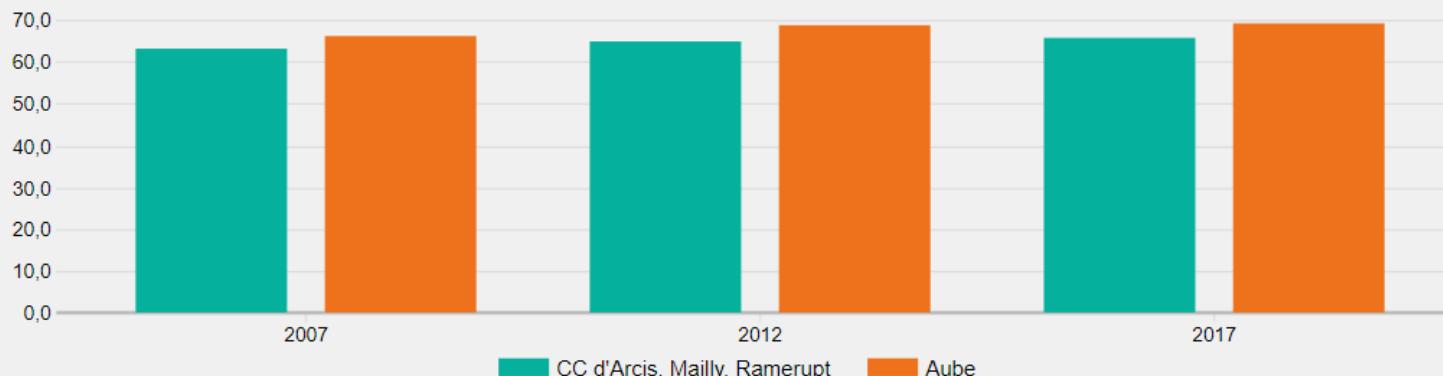
Indicateurs	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	79,5	80,6
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	2,3 <span style="color:red">▼</span>	4,6
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,0 <span style="color:red">▼</span>	3,6

2007 2012 2017

Source : Insee, RP - 2017

### Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes

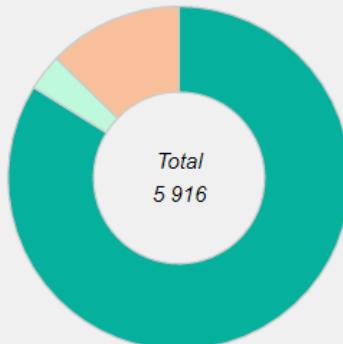


## CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

### Le parc de logements

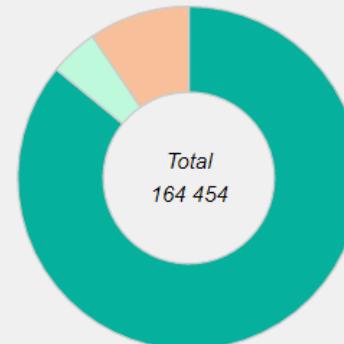
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt



Résidences principales  
Résidences secondaires  
Logements vacants

Aube

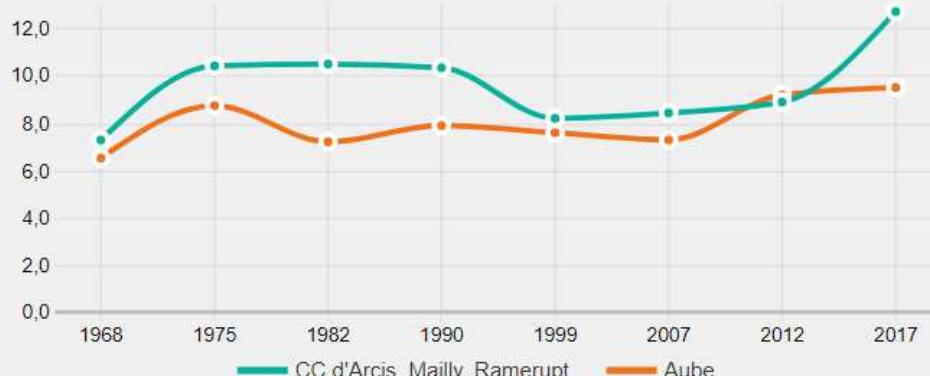


1968 1975 1982 1990 1999 2007 2012 2017 >>

Source : Insee, RP - 2017

### Zoom sur...la part des logements vacants

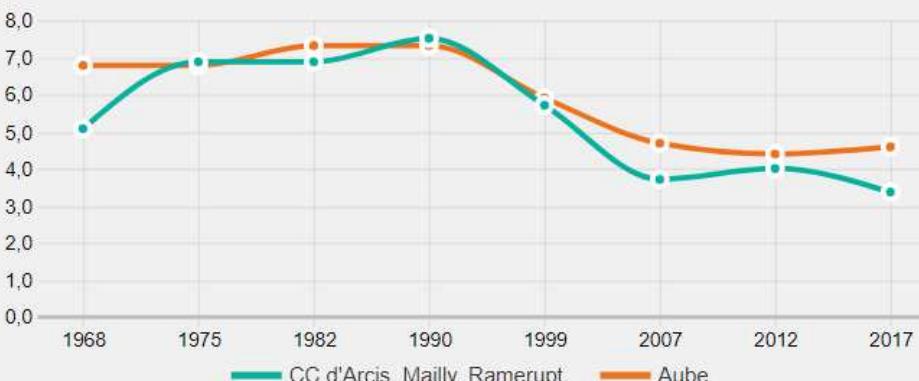
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

### Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

## CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

### Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par au moins un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CC d'Arcis, Mailly, Aube Ramerupt
2017	84,5 78,8
2020	97,0 98,4

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

### Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	Aube	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube	CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt
2019	0,0	12,7	0	21 645
2020	24,7	46,7	1 567	84 942

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

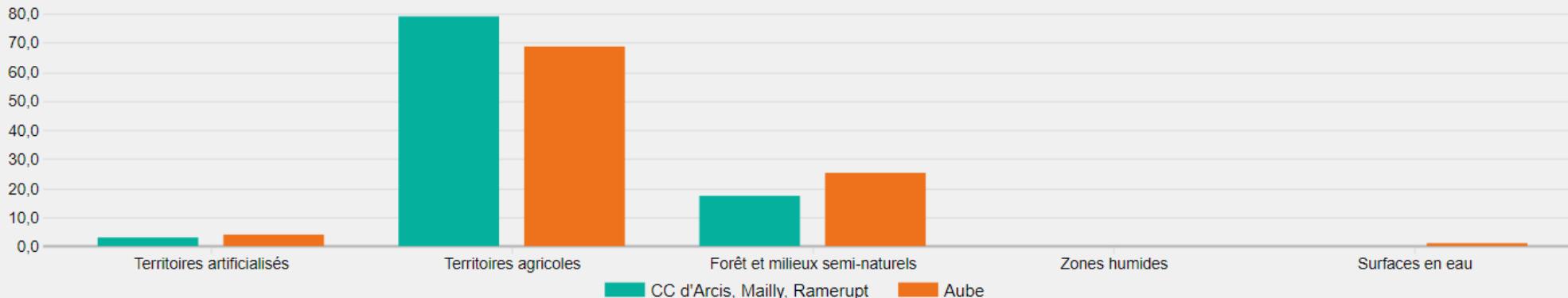
# CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

## Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)



Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?

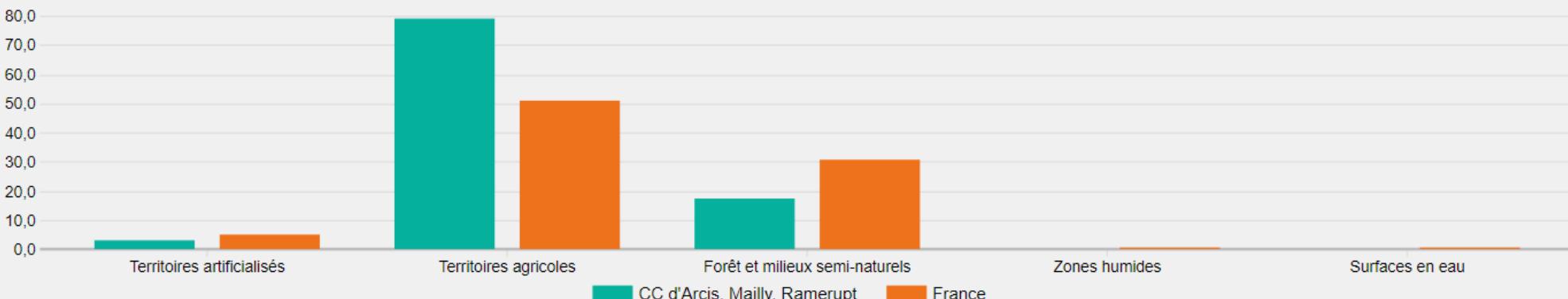


Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)



Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



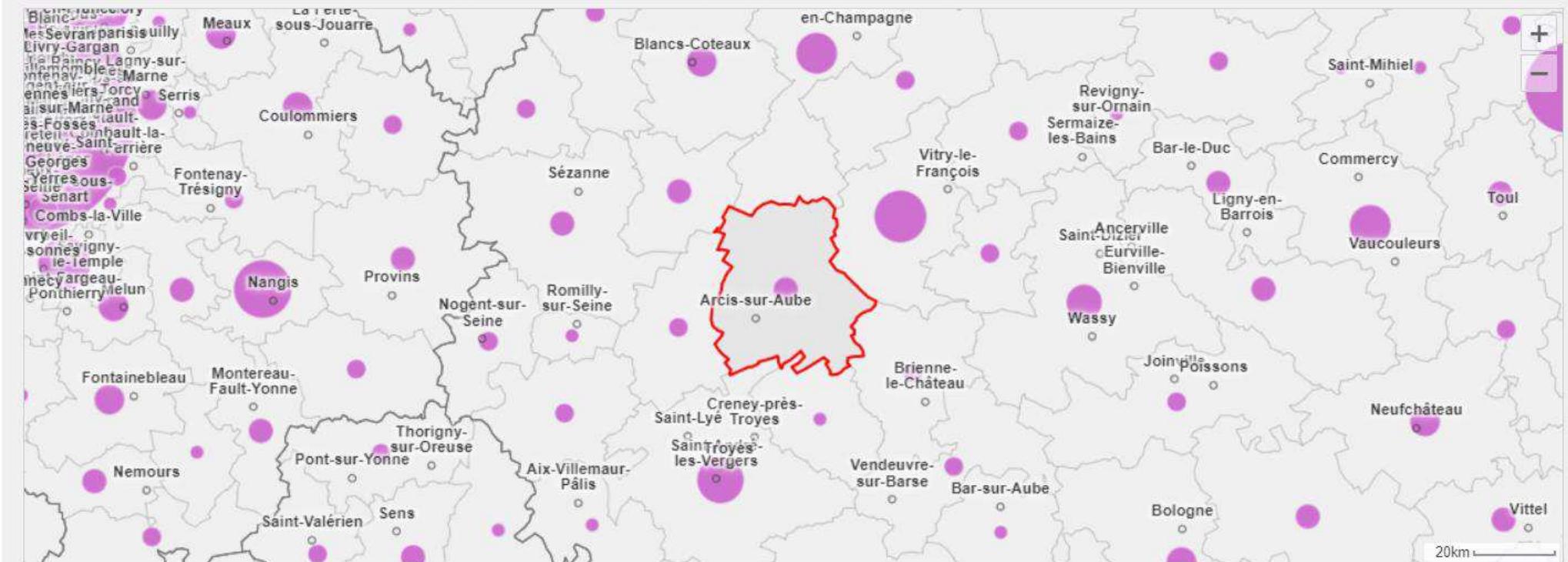
Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

# CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

## Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

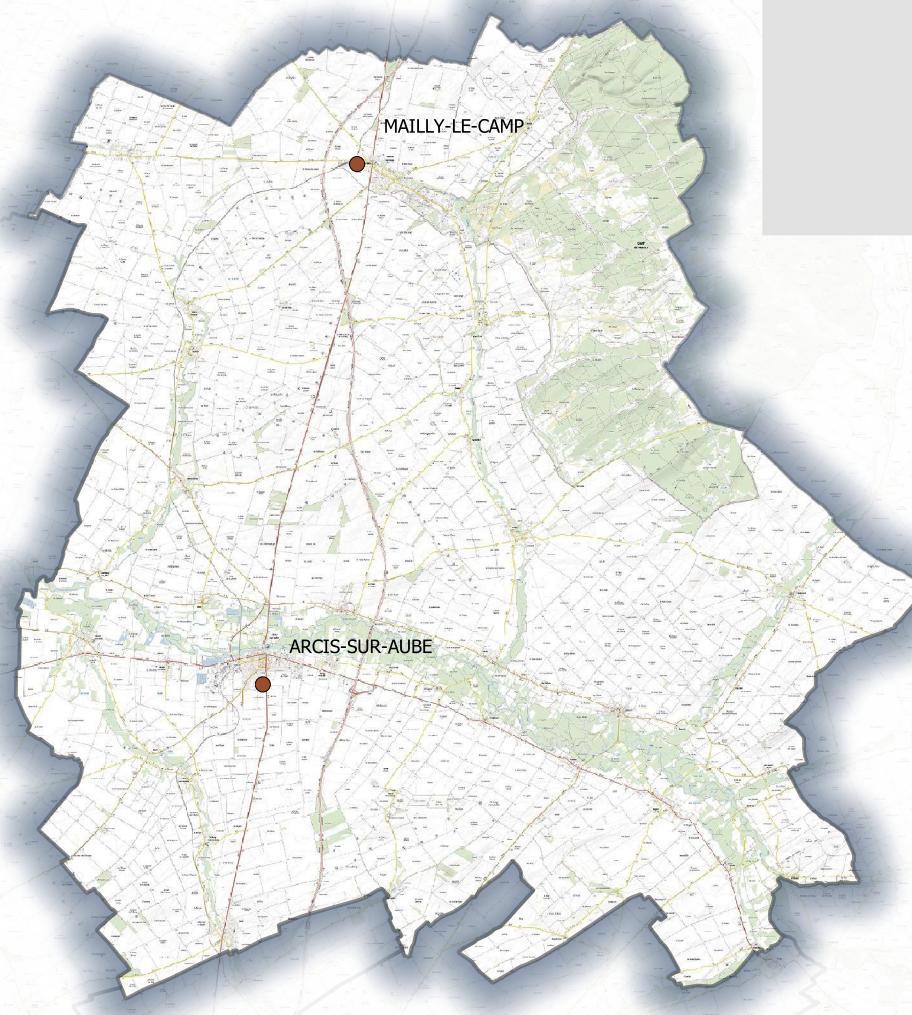
### Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt



# PTRTE

## État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'État. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département. Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance. Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

Nom collectivité	CC d'Arcis Mailly Ramerupt	Aube
Superficie (km <sup>2</sup> ) (Insee 2017)	608	6 004
Population (Insee 2018)	11 729	310 020
Nombre de logements (Insee 2017)	5 916	164 453

## SOMMAIRE :

Collectivité  
Mobilité  
Energie Climat  
Traitement et déchets / Economie  
Agriculture et alimentation  
Actions en matière de biodiversité  
Lutte contre l'artificialisation des sols  
Eau et assainissement

### Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37,4% en 2026.

Aube		
Nbre km de pistes cyclables	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de parkings à vélos sécurisés	valeur non disponible	oui
Existence de pôle (s) multimodal (aux)	non	oui
Existence de zone (s) à faibles émissions	Non	Non
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	Non
Part de véhicules électriques (%)	0,17	0,24
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	valeur non disponible	valeur non disponible
Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	13	234
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Non	valeur non disponible
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%)	0	17

## Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l' outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030 . Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

		Aube
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2	310 097	2 569 992
Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1)	1 273 181	10 376 043
Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2)	830	5 297
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Non	valeur non disponible
Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux	valeur non disponible	valeur non disponible
Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3)	0	106
Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019)	1	1 484
Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019)	35	5 768
Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019)	242	14 602
Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social	171	7 530
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5)	s	244
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5)	s	306
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	44	729
Nbre estimé de chaudières à fioul	1 034	14 931
Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	0	2
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).

### Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite.

Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

	Aube	
Tonnage de déchets produits par le territoire	3 036	97 063
Etat des équipements de tri au regard des normes	BON	BON
Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs	NON	NON
Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%)	5,23	5,70
Taux de valorisation VERRE (%)	13,01	10,43
Taux de valorisation ACIER (%)	1,13	0,77
Taux de valorisation ALU (%)	0	0,04
Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%)	0,22	0,22
Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%)	2,63	3,28
Taux de valorisation PLASTIQUES (%)	2,24	1,69

## Agriculture et alimentation

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Ecophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5% de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme "Ambition Bio 2022" prévoit de convertir 15% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20% de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette démarche, les 200 projets alimentaires territoriaux (PAT) créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

			Aube
Existence d'un projet alimentaire territorial			Partiel
Nbre d'exploitations agricoles	279	3 807	
Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	12	216	
Surface agricole utile du territoire	47 152	392 009	
Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale	valeur non disponible	valeur non disponible	
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	valeur non disponible	valeur non disponible	

## Actions en matière de biodiversité

Menée en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027. Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité. La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte. Menée en partenariat avec l'État, les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

	Aube
Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF,... (ha)	15 256
Natura 2000 ZPS (ha)	205
Natura 2000 ZSC (ha)	1 156
ZNIEFF 1 (ha)	1 592
ZNIEFF 2 (ha)	11 527
APPB (ha)	0
RAMSAR (ha)	0
ZICO (ha)	0
RNN (ha)	0
RNR (ha)	73

	Aube
PNRFO (ha)	0
Aire de Protection AEP (ha)	774
Longueur cours d'eau en bon état (m)	7 681
Longueur cours d'eau totale (m)	100 101
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%)	7,67
Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés	0
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	valeur non disponible
Surface de haies	valeur non disponible
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	NON
Label « Territoires engagés pour la nature »	NON
Label « Terre saine »	NON

## Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.

Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

		Aube
Etat d'avancement du PLUI		OUI partiel
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles	valeur non disponible	valeur non disponible
Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha)	99	1 407
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha)	23	430
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha)	69	859
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha)	1	22
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha)	6	96
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible
Surfaces désartificialisées (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

## Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Dans le département de l'Aube, la qualité des masses d'eaux souterraines est fortement marquée par la présence de nitrates en particuliers au nord du département et par les produits phytosanitaires plus ponctuellement.

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique : ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau.

La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-ci nécessite une attention toute particulière pour une plus grande efficience de la protection de la ressource.

Aube		
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	30.99	69.84
Taux de population raccordée à une step aux normes européennes (%)	0	84.45
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	83.85	90.71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	84.02	7.72
Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 1 site avec 2 points de prélèvement et 0 site avec un plan d'action		
Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prélèvement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action		
Couverture du territoire par un SAGE	non	



**ANNEXE 3 – ANNUAIRE ET CONTACTES TECHNIQUE DU PTRTE**  
**(Insérer personne référente)**

	Référent 1	Référent 2	Référent 3
Territoire	<b>BROILLIARD Christine</b> Directrice Générale des Services <a href="mailto:cbroilliard@ccamr.fr">cbroilliard@ccamr.fr</a> 03.25.37.69.42	<b>LORNE Justine</b> Cheffe de projet PTRTE <a href="mailto:j.lorne@ccamr.fr">j.lorne@ccamr.fr</a> 03.25.37.69.42	<b>GAUDY Solange</b> Présidente de la CCAMR <a href="mailto:solange.gaudy@wanadoo.fr">solange.gaudy@wanadoo.fr</a> 06.08.62.70.40
Département	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél
Région	<b>PHILIPPON Jean-Joseph</b> Chef du service Développement territorial <a href="mailto:jean-joseph.philippon@grandest.fr">jean-joseph.philippon@grandest.fr</a> 06 08 40 62 10	<b>ROUX Isabelle</b> Chargeée de mission contractualisation <a href="mailto:isabelle.ROUX@grandest.fr">isabelle.ROUX@grandest.fr</a> 03.26.70.89.06	
État	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél	<b>Nom prénom</b> <b>Fonction</b> Mail Tél

## **Annexes**

**ANNEXE 1 - Bilan écologique du territoire**

**ANNEXE 2 – Diagnostic complet du territoire**

**ANNEXE 3 – Convention d'adhésion Petites Villes de demain (PWD)**

**ANNEXE 4 - Annuaire et contacts techniques du PTRTE**

**ANNEXE 5 – Fiche projet**

**ANNEXE 1 – BILAN ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

## **ANNEXE 2 – DIAGNOSTIC COMPLET DU TERRITOIRE**

**ANNEXE 3 – CONVENTION D’ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)**

## ANNEXE 4 - ANNUAIRE ET CONTACTS TECHNIQUES DU PTRTE

Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt	Solange GAUDY	Présidente de la CC	solange.gaudy@wanadoo.fr	06 08 62 70 40
Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt	Christine BROILLARD	DGS	cbroilliard@ccamr.fr	03 25 37 69 42
Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt	Justine LORNE	Chef de projet PTRTE	j.lorne@ccamr.fr	03 25 37 69 42
Préfecture Aube	Héry RAMILILJAONA	Chef du SCIAST	hery.ramilijaona@aube.gouv.fr	03 25 42 36 10
Préfecture Aube	Estelle PALENI	Cheffe du pôle appui territorial	estelle.paleni@aube.gouv.fr	03 25 42 37 70
Direction départementale des Territoires ( DDT )	David DUTHEIL	Chef du service connaissance et planification ( SCP )	david.dutheil@aube.gouv.fr	03 25 46 20 50
Direction départementale des Territoires ( DDT )	Olivier MERCIER	Chef de bureau habitat privé	olivier.mercier@aube.gouv.fr	03 25 46 20 58
Région Grand Est	Pierre-François GITTON	Directeur de la Maison de la région Troyes/ Chaumont	pierre-francois.gitton@grandest.fr	03 26 70 31 19
Région Grand Est	Isabelle ROUX	Chargée de mission contractualisation - Direction de la Cohésion des Territoires	isabelle.roux@grandest.fr	03 26 70 89 06
Région Grand Est	Jean-Joseph PHILIPPON	Chef du service Développement territorial - Maison de la région Troyes/ Chaumont	jean-joseph.philippon@grandest.fr	06 08 40 62 10
Département de l'Aube	Isabelle DARNE	Directrice générale adjointe – pôle développement des territoires	isabelle.darnel@aube.fr	03 25 42 52 34
Département de l'Aube	Gaelle Charvaux	Assistante d'Isabelle DARNE	gaelle.charvaux@aube.fr	03.25.42.51.22
Département de l'Aube	Laëtitia HUNIN	Chargée de mission conduite d'opérations	laetitia.hunin@aube.fr	07 86 59 26 08

**ANNEXE 5 – FICHE PROJET**

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Développement économique et industrielle

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Reconversion des friches industrielles en espace économique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : ■ PTRTE □ Territoire d'industrie □ Action cœur de ville/ville moyenne □ Contrat de ruralité □ contrat local de santé □ autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : □ cohésion territoriale et sociale, ■ ancrage local de l'économie, □ transition écologique, □ résilience sanitaire, □ préservation du patrimoine, □ usage du numérique, □ transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : 68, route de Brienne, 10700 TORCY-LE-GRAND / rayonnement intercommunal, voire départemental

### Descriptif du projet :

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Communauté de communes a pour projet d'acquérir une friche industrielle située à Torcy-le-Grand d'une superficie de 4ha36a96ca, terrain sur lequel était implantée une menuiserie industrielle bois et aluminium fabricant des fenêtres et des baies vitrées pour le bâtiment jusqu'en septembre 2014.

Il s'agit de réaménager cet espace en parc d'activités économiques.

### Cette réalisation se déroulera en plusieurs étapes :

- acquisition du site

Des négociations entre le mandataire liquidateur et la Communauté de communes ont permis d'aboutir à un prix d'acquisition sous réserve de l'accord du Juge-Mandataire.

- dépollution : enlèvement de deux cuves à fuel après inertage et dégazage ainsi que purge de deux poches de pollution contenant des fongicides, confinement du tas de cendres sous voiries et bâtiments,
- désamiantage et démolition des bâtiments,
- plate-formage du site,
- découpage du ténement en 5 ou 6 lots qui seront vendus aux entreprises riveraines souhaitant étendre leur activité et à de nouvelles entreprises.

### Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet répond à l'objectif du SCOT qui vise « à préserver les équilibres économiques et commerciaux, valoriser nos potentiels locaux ». Il tend à « respecter un principe de développement mesuré et progressif du foncier à vocation économique ».

Il respectera entre autres les dispositions du PLU de Torcy-le-Grand, en particulier le PADD et le règlement de la zone.

Cette réhabilitation permettra de résorber une verrue à l'entrée de ville d'Arcis-sur-Aube et de créer une zone d'activités pourvoyeuse d'une cinquantaine d'emplois à moyen terme.

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Ce projet permettrait de résorber cette friche industrielle en entrée de ville, de dépolluer le site et de donner aux entreprises la possibilité de se développer, voire de s'implanter.  
Pourvoyeur d'emplois, il est attendu également par les habitants.

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt
--

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 rue Aristide Briand – 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : GAUDY Solange

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BROILLIARD Christine

Téléphone du référent : 03.25.37.69.42

Adresse électronique du référent : cbroilliard@ccamr.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2022
---

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022
--

Date de délibération sur le projet : 22 septembre 2021
--

- **Indicateurs de suivi et résultats**

Nombre d'emplois créés
------------------------

- **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	1 432 893,00 €	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	<b>1 432 893,00 €</b>		

Financements prévisionnels	1 002 250,00 €	70 %	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	378 750,00	26,4	Fonds friches
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	400 000,00	27,9	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	123 500,00	8,6	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	100 000,00	7,1	ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	430 643,00	30	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 432 893,00 €</b>		

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Développement économique et industriel

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Actions d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territorial en faveur des entreprises du territoire de la CCAMR**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

**Descriptif du projet :**

Mise en place d'actions utilisant les principes de l'économie circulaire et plus particulièrement l'écologie industrielle et territoriale (EIT) afin de dynamiser le territoire en augmentant la cohésion des acteurs du territoire, augmentant la valorisation des ressources existantes, limitant l'extraction et l'importation de ressources et acculturant les acteurs à ces sujets et leur mise en œuvre.

Pour arriver à ces objectifs, plusieurs types d'actions pourront être engagées :

Réalisation de formations aux enjeux et à la mise en œuvre de l'économie circulaire et plus particulièrement de l'écologie industrielle et territoriale à destination des différents acteurs économiques du territoire afin qu'ils connaissent les facteurs clés de succès lors de la réalisation des autres actions ;

Réalisation d'ateliers inter-entreprises afin de faire émerger les besoins des entreprises et les ressources disponibles chez eux ; et de créer un climat propice aux échanges et à la construction d'une cohésion inter-acteurs ;

Réalisation de rendez-vous d'affaires inter-acteurs économiques à la suite d'ateliers afin de mettre en relation les acteurs ayant un besoin avec ceux qui ont une solution en fonction des données récoltées lors d'un atelier ;

Animation de groupes de travail à la suite de la remontée d'une problématique partagée par plusieurs acteurs et nécessitant des temps de concertations et de recherches plus conséquentes ;

Accompagnements spécifiques d'acteurs à la mise en place de synergies au sein de leur structure quand celles-ci le nécessitent ;

Organisation de visite de sites en dehors du territoire intégrant déjà des solutions mettant en œuvre les mécanismes de l'EIT ;

Réalisation d'annuaires et cartographie thématiques mettant en avant des solutions aux problématiques identifiées afin qu'elles soient disponibles facilement pour les acteurs du territoire

Mise en place d'un ressourcerie industrielle décentralisée permettant aux structures du territoire de valoriser leurs machines, fins de séries et autres matériels qui ne leur sont plus utiles, libérer de l'espace dans leurs locaux, communiquer autour de leur activité et leurs produits, créer des liens avec les autres acteurs économiques locaux, s'impliquer dans des projets territoriaux et de RSE, le tout via un outil numérique simple à prendre en main et l'organisation de portes ouvertes.

**Impact socio-économique et environnemental :**

- Réduction de la production de déchets et impacts associés ;
- Réduction de l'extraction/utilisation de ressources ;
- Réduction de l'impact environnemental des activités économiques ;
- Augmentation de la cohésion des acteurs économiques locaux ;
- Augmentation de la performance et de la compétitivité des entreprises du territoire ;
- Accroissement de l'attractivité du territoire ;
- Consolidation et développement des emplois locaux.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Il est nécessaire aujourd’hui de pouvoir monter des projets de territoire en rassemblant la diversité d’acteurs économiques de celui-ci. Ces projets doivent s’intégrer dans la transition écologique et permettre d’accroître la résilience du territoire tout en favorisant l’emploi localement. Les actions de ce projet répondent à l’établissement d’une dynamique le permettant et à la prise en compte de ces sujets directement par l’ensemble des acteurs économiques du territoire tout en réduisant leur impact sur l’environnement.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Club d’Ecologie Industrielle de l’Aube
- Communauté de Communes Arcis, Mailly, Ramerupt
- Chambre de Commerce et d’Industrie Troyes et Aube
- Business Sud Champagne
- Conseil départemental de l’Aube
- Entreprises de production du territoire
- Divers apporteurs de solutions

**• Maître d’Ouvrage**

Nom : Club d’Ecologie Industrielle de l’Aube

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Association

Adresse : 12 Rue Marie Curie - CS42060 - 10004 Troyes Cedex

Nom du représentant légal : Grégory LANNOU

Qualité du représentant légal : Directeur

**• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

**• Indicateur de suivi et résultat**

Quantité et qualité des parties prenantes mobilisés dans le projet

Quantité et qualité de ressources disponibles et recherchées sur le territoire

Nombre de synergies mises en œuvre entre les acteurs du territoire

Typologie des ressources valorisées grâce aux synergies mises en œuvre

Nombre d’événement réalisés

Nombre de personnes formées

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Développement économique et industriel

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Création d'un événement regroupant les commerçants du territoire**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Les commerçants sont les premiers acteurs de la vitalité commerciale d'un centre-bourg, d'un territoire, individuellement en tant qu'entrepreneurs et collectivement par une coordination à toutes les échelles pertinentes.

La CCAMR a pour objectif de créer un événement regroupant tous les commerçants des différents secteurs du territoire leur permettant ainsi de se faire connaitre par la population. Cet événement se déroulera chaque année dans une commune différente.

Cette action aura pour objectifs de :

- Soutenir à la création et à la sauvegarde du commerce/service de proximité
- Soutenir les démarches existantes et nouvelles de valorisation et promotion du commerce local par l'événement
- Contribuer à la promotion du commerce local et au soutien des actions d'animation

**Impact socio-économique et environnemental :**

- Création d'un lien de proximité avec les commerçants et les habitants
- Promotion du territoire
- Valorisation et de développement du commerce sur le territoire

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

L'attractivité d'une ville dépend en partie de son offre et de sa diversité commerciale. Maintenir le commerce de proximité, l'artisanat local, c'est maintenir des activités et des emplois qui n'ont pas vocation à être délocalisés avec un effet bénéfique sur la vie économique et sociale du territoire. Il est donc nécessaire d'accompagner les commerçants à travers notamment la réalisation d'événement leur permettant de présenter leurs produits et leurs savoir-faire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Communes
- Associations des commerçants
- Commerçants
- CCI

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de participants à l'événement

Enquête de satisfaction

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Agriculture et alimentation

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Aide à l'implantation de Silphie en zone de vallée inondable, pour la production de biomasse a vocation énergétique**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

**Objectifs du projet :**

Inciter la mise en production de 50 ha de Silphie perfoliée / an, dans les parcelles de la vallée de l'Aube régulièrement inondées.

Le coût d'implantation de cette plante pérenne est de 2 000 €/ha. L'aide proposée est de 500 €/ha.

Une parcelle de silphie peut être exploitée jusqu'à 15 ans.

**Descriptif du Projet :**

Le territoire de la communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt, est traversé d'Est en Ouest par la vallée de l'Aube. Au cœur de cette vallée de nombreuse exploitations agricoles possèdent des parcelles qui sont inscrites au niveau des dossiers PAC comme des Surfaces Agricoles Utiles (SAU). A ce titre, il s'agit de parcelles dites de « rapport » qui sont donc cultivées. Cependant, ces parcelles constituent aussi des zones de régulation en aval des lacs et en amont de Paris. Par conséquent, elles sont régulièrement inondées sur des périodes plus ou moins longues. Ces périodes d'inondation difficile à prévoir ne permettent pas d'assurer une récolte à fort potentiel de rendement. De plus cette récolte n'est pas assurée chaque année.

Le projet consiste à planter sur les parcelles de vallée régulièrement inondées, la culture d'une nouvelle plante : La Silphie perfoliée. Cette plante de la famille des Astéracées, originaire d'Amérique du Nord est tout à fait adaptée à une implantation dans les sols de vallée et résiste à de longues périodes d'inondation peu importe la saison (en 2021 : inondation 3 mois au printemps et inondation en juillet). Un essai est en place depuis le printemps 2020 sur la commune de Pouan-Les-Vallées. Cette plante reconnue pour son pouvoir méthanogène s'intègre complètement dans un programme de transition énergétique pour alimenter en biomasse les méthaniseurs du territoire. Après les premières années d'implantation (3 ans), elle est en mesure de produire 13 tonnes de matière sèche/ha. La récolte à lieu fin-août – début septembre.

**Impact socio-économique et environnemental :**

Sur le plan environnemental la production de Silphie présente de nombreux avantages :

La culture de la Silphie perfoliée ne nécessite pas de traitement phytosanitaire. A l'implantation le désherbage doit être géré par le binage, aucun produit chimique n'est homologué. Sa rusticité lui permet de tolérer les maladies et ravageurs. Par conséquent, elle peut constituer une culture intéressante dans le cadre d'une exploitation certifiée Haute Valeur Environnementale. De plus sur les parcelles inondables, aucun pesticide lié à cette culture sera transféré dans les eaux. Enfin, elle protège les eaux souterraines et peut donc être cultivée dans les zones de protection de l'eau potable (zone de captage).

Cette plante pérenne développe un profond système racinaire et colonise le sol jusqu' à des profondeurs de 2 mètres, permettant une bonne alimentation en eau de la plante, mais aussi une bonne mobilisation des éléments nutritifs, tout en participant à remobiliser l'azote lessivé. Une fertilisation annuelle est nécessaire pour compenser les exportations d'éléments minéraux (liées au volume de biomasse récoltée). Cette fertilisation a pour objectif de conserver le potentiel de production et ne pas appauvrir les sols. Enfin, les racines constituent un rhizome peu agressif, rendant la Silphie peu invasive.

Elle a un effet bénéfique sur le bilan humique avec un solde positif de 6 à 8 tonnes/ha/an d'humus. Elle favorise le stockage du carbone dans le sol et à ce titre peut s'inscrire dans des projets « Bas-Carbone ». Cette culture pérenne garantit une bonne couverture du sol au printemps et limite l'érosion des sols. Pour lutter contre le lessivage de l'azote et l'érosion des sols, la Silphie est une plante à prioriser dans les zones à enjeux eaux.

La floraison abondante caractéristique apporte pollen et nectar aux abeilles. On estime un potentiel de 150 kg de miel à l'hectare. Elle permet également de servir d'excellent refuge pour le petit gibier (Source Chambre Agriculture d'Alsace). La silphie constitue un réservoir pour la reconquête de la biodiversité et un refuge pour la faune sauvage en été.

Sur le plan économique une récolte de Silphie par an (fin août – début septembre) permet d'assurer un revenu annuel sur des parcelles où les inondations ne permettent pas de réaliser une récolte chaque année. De plus, la silphie assure un gisement supplémentaire pour les méthaniseurs du territoire. Dans ces unités, le gisement en matière première et notamment en biomasse énergétique est souvent tendu.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le développement de la culture de la silphie permettra :

- D'assurer un revenu stable sur des parcelles inondables ne permettant pas d'assurer une récolte annuelle.
- De contribuer à de nombreux bénéfices environnementaux
- De fournir un gisement de biomasse supplémentaire aux unités de méthanisation du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Maitre d'Ouvrage : Communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt

Partenaires : SCARA, Cristal Union, Chambre d'agriculture de l'Aube

Financeurs potentiels : Région Grand-Est, Agence de l'Eau, ADEME, Préfecture

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'hectare de silphie implantés en vallée.

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Agriculture et alimentation

### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Aide au diagnostic des exploitations agricoles engagées dans le développement durable**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

#### Objectifs du projet :

Augmenter le nombre d'exploitations engagées dans une démarche environnementale sur le territoire de la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt.

Aider au financement des diagnostics des exploitations qui s'engagent dans la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE) et la labélisation « Bas Carbone ».

L'aide au financement des diagnostics HVE (audit de 1er année), et Bas Carbone (exploitation de plus de 5 ans). Objectif : 10 exploitations par an. Le montant d'un diagnostic HVE ou Bas carbone est de 2 500 € HT.

1/ La certification Haute Valeur Environnementale (HVE), a été créée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en 2008. Cette certification est portée par le ministère de l'Agriculture. En 2021 sur le territoire de la communauté de communes 20 exploitations agricole sont certifiées HVE.

La certification HVE porte sur quatre grands thématiques : La biodiversité, la gestion de l'irrigation, la fertilisation azotée et la gestion de la stratégie phytosanitaire. Le tableau ci-dessous, indique les principaux points abordés par le référentiel HVE.

Les 4 thématiques de la certification HVE

Thématiques	Principaux points étudiés
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence d'infrastructure agroécologiques (haies, jachères, arbres, lisière de bois, prairies...),</li><li>- Diversité des cultures, part de la culture principale dans la rotation,</li><li>- Présence d'élevage, présence de ruche, ...</li></ul>
Irrigation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques,</li><li>- Adhésion à une démarche collective de gestion de l'eau et respect des quotas,</li><li>- Description des matériels utilisés et entretien,</li><li>- Pratiques agronomiques pour économiser l'eau,</li><li>- Utilisation d'outils d'aide à la décision pour piloter l'irrigation (station météo, sonde tensiométrique... ) ...</li></ul>
Fertilisation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation,</li><li>- Surfaces non fertilisées en azote (légumineuse...),</li><li>- Réalisation de plan prévisionnel de fumure (PPF),</li><li>- Calcul des soldes d'azote à la parcelle pour estimer les pertes dans l'eau.</li><li>- Utilisation d'outil de pilotage pour apporter la juste dose (analyse de sol, utilisation de l'imagerie satellite...)</li></ul>
Stratégie phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Surfaces non traitées (jachère, Chanvre, Luzerne, prairies...),</li><li>- Calcul de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) pour le désherbage des parcelles et pour la protection des plantes contre les ravageurs et les maladies.</li><li>- Utilisation d'outil d'aide à la décision pour piloter les traitements,</li><li>- Pratique de binage et déchaumage pour limiter l'usage des herbicides...</li></ul>

Cette certification porte sur une obligation de résultats. En effet l'exploitation doit obtenir un minimum de 10 points pour chaque thème. Si l'un des 4 thèmes est en deçà des 10 points, la certification ne peut être délivrée. Le tableau suivant décrit pour chaque thème les éléments majeurs qui sont analysés par les auditeurs.

2/ Le Label Bas-Carbone, a pour objectif de valoriser les pratiques agricoles qui assurent une réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGES), et favoriser le stockage du carbone dans les sols. Cette démarche s'inscrit dans les démarches d'atténuation et d'adaptation aux changements climatique. Le label Bas-Carbone est porté par le Ministère de la transition écologique.

Le 24 août 2021 dans le cadre du Label bas-Carbone, ont été publiées des méthodes dédiées aux Grandes Cultures. De plus les acteurs du territoire (SCARA, Chambre d'agriculture, Cristal Union) ont été retenus dans le cadre du plan France Relance pour réaliser des diagnostics carbone (Bon diagnostics carbone). Cette action, pilotée par l'ADEME ne concerne que les exploitations de moins de 5 ans. En revanche, les exploitations de plus 5 ans ne sont pas concernées par le plan de relance. Ces dernières seront donc ciblées par la présente fiche.

Les diagnostics réalisés par les partenaires du projet porteront sur l'analyse des pratiques qui permettent le stockage du carbone et la réduction des émissions.

L'augmentation du stockage est favorisée notamment par le travail simplifié du sol (semis direct), la couverture permanente des sols (intercultures, cultures dérobées...), les apports de matière organique... La réduction des émissions passe par la réduction notamment de l'utilisation des engrains azotés. Ces derniers génèrent 85% des EGES.

Impact socio-économique et environnemental :

1/ Les pratiques agricoles à mettre en place dans le cadre de la certification HVE ont pour objectifs :

-**De favoriser la biodiversité** par exemple par l'implantation de haies, de jachères, etc. ou en diversifiant les cultures et intercultures, etc.

-**D'économiser la ressource en eau** au travers de la traçabilité, du respect des quotas attribués, de l'utilisation de matériels adaptés et d'outil de pilotage, etc.,

-**De limiter les surfaces fertilisées** en produisant des légumineuses, et de réduire les quantités d'azote en utilisant les outils permettant d'apporter la juste dose aux cultures. Ces démarches permettent de diminuer les pertes dans l'eau des nitrates, préserver la qualité de l'air (limiter la formation de microparticules) et réduire les émissions de gaz à effet de serre,

-**De réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** en introduisant dans la rotation des cultures qui ne nécessitent pas de traitements (exemple du chanvre), en pratiquant les techniques agronomiques alternatives aux produits chimiques (binage, herse étrille, faux semis, etc.), et en utilisant des outils d'aide à la décision. Ces méthodes permettent de préserver la qualité de l'eau, de l'air et la biodiversité.

La certification HVE permet aux exploitations d'accéder à des marchés mieux valorisés. Elle permettra aussi aux exploitations d'accéder plus facilement aux aides de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) qui sera appliquée à partir de 2023.

2/ **Concernant le « Label Bas-Carbone »,** les résultats des diagnostics financés au travers de cette fiche, permettront de définir par exploitation les stratégies culturelles permettant de stocker du carbone et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les crédits carbone gérés pourront être valorisés auprès d'entreprises ou de collectivités locales qui souhaitent compenser leurs émissions sur le marché volontaire. La valorisation de ces crédits carbone sera effectuée dans le cadre de projet « Labélisé Bas-Carbone », porté par les coopératives, négocios, chambres d'agriculture, sur des périodes de 5 ans.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

**La certification Haute Valeur Environnementale** des exploitations permet d'intégrer des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement du territoire de la communauté de commune. De plus cette certification procure des accès à une meilleure valorisation des céréales, des légumes et bientôt des betteraves.

**Le Label Bas-Carbone** s'intègre dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle permet aux agriculteurs du territoire de la communauté de commune d'agir sur l'atténuation du changement climatique et de s'adapter au réchauffement climatique. Enfin les réductions d'émissions de dioxyde de carbone et le stockage du carbone dans nos sols permettront aux exploitations agricoles du territoire, de valoriser leur pratique au travers de la vente de crédits carbone.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Maitre d'Ouvrage : Communauté de communes d'Arcis, Mailly, Rameupt

Partenaires : SCARA, Cristal Union, Chambre d'agriculture de l'Aube

Financeurs potentiels : Région Grand-Est, Agence de l'Eau, ADEME, Préfecture

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'exploitations certifiées HVE et nombre d'audits « Bon Diagnostics carbone ».

Nombre d'exploitations intégrées dans un projet « Label Bas Carbone »

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Agriculture et alimentation

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Création d'une commission dédiée avec agriculteurs et entreprises agroalimentaires pour développer les circuits-courts**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

La CCAMR souhaite favoriser l'émergence de « circuits courts » des biens de consommation entre les lieux de production et de consommation. Ils permettent d'éviter des émissions polluantes et les risques liés au transport des marchandises, de supprimer certains coûts intermédiaires inutiles et aussi de favoriser l'emploi local. Les « circuits courts » concernent en priorité les produits alimentaires, notamment ceux issus de l'agriculture locale.

La mise en place d'une commission dédiée à la question des circuits-courts intégrant agriculteurs et entreprises agroalimentaires permettra de développer des idées, des actions concrètes à mettre en œuvre sur notre territoire.

L'objectif ici est de poursuivre et d'amplifier la dynamique des circuits courts alimentaires pour passer de nouveaux paliers dans la création de valeur ajoutée et d'emplois tout à s'attelant à un nouveau défi, celui de l'évolution qualitative des habitudes alimentaires.

La mise en place de la commission circuit-court se déroulera en différentes étapes :

#### **Etape 1 : Mise en œuvre de la commission**

Définir les acteurs à intégrer dans le comité

Définir les axes majeurs à développer

#### **Etape 2 : Réunion de la commission**

Instaurer d'un dialogue permettant de dégager des perspectives et des actions en termes de circuit-court avec la mise en place d'actions/réflexions comme :

Amplifier le mouvement en faveur des circuits courts sur le territoire

Sensibiliser à une consommation plus qualitative et locale en faisant mieux connaître le potentiel de produits locaux aux habitants du territoire

Etudes d'opportunité, de marché et de faisabilité

#### **Etape 3 : Evaluation :**

Organiser le suivi des actions mises en place afin de vérifier la réalisation des objectifs initialement fixés, de corriger certaines actions si nécessaire et de déployer de nouvelles idées pour entretenir la démarche.

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

La relation entre alimentation et agriculture représente un enjeu particulier d'une démarche de transition. En effet, l'alimentation est à la fois un facteur déterminant de la santé et du bien-être de la population et un levier pour le développement des agricultures locales.

Les circuits courts ont des impacts positifs tant pour les producteurs, les habitants ainsi que le territoire.

Ils permettent de :

- créer du lien
- donner plus d'indépendance aux producteurs et productrices
- rémunérer plus équitablement le travail de la filière agricole et proposer des prix accessibles aux clients / clientes par la réduction des commissions et marges des intermédiaires
- valoriser les produits locaux de saison et de qualité (agriculture biologique ou raisonnée)
- réduire le transport des marchandises

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le secteur agroalimentaire est à lui seul responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Les circuits courts permettent de diminuer les emballages, de réduire le conditionnement et les kilomètres parcourus par différents moyens de transport : avions ou camions, les plus polluants. Ainsi, le circuit court s'annonce plus respectueux des enjeux environnementaux qui s'imposent, petit à petit, dans le secteur agroalimentaire, il est donc primordial de mettre en place une commission dédiée à cette thématique des circuits-courts pour permettre de faire émerger ces nouvelles pratiques ou de les renforcer.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Entreprises agroalimentaires
- Agriculteurs, producteurs
- Communes

• **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

• **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

• **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de personnes dans la commission

Nombre d'actions proposées et mises en place

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Agriculture et alimentation

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Lieu de vente et restauration alimenté en circuits-courts et produits bio associer à une plateforme de vente en ligne**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

L'offre de commercialisation de produits du terroir reste assez faible sur le territoire alors même que certains consommateurs sont de plus en plus sensibles à la qualité des produits qu'ils consomment et souhaitent que soient développés les circuits courts. La CCAMR souhaite donc valoriser les savoir-faire locaux et les produits du terroir de son territoire.

Ainsi la communauté de communes, en lien avec un commerçant du secteur, mettra à la disposition des producteurs un local sur un secteur stratégique relevant d'un axe de circulation et par l'installation d'un groupe froid et de vitrines qui seront mis à disposition de producteurs. La commercialisation des produits se fera sous la forme d'un dépôt vente qui sera assuré par le commerçant local ou des personnes dédiées.

### Les ventes :

Ces ventes directes offriront de nouveaux débouchés pour les agriculteurs et permettront de diversifier leurs activités et de faire connaître leur travail et leurs produits. Elles s'inscrivent également dans une réponse globale à la question du développement durable puisqu'elles permettront de faire consommer localement ce qui est produit localement, généralement des produits de saison (réduction des gaz à effet de serre).

### La restauration :

La mise en place de circuits courts avec restauration peut être envisagée et nécessite une étude de faisabilité pour organiser les filières de production et de distribution : type de société, lieu de distribution, besoins en personnel et en matériel.

### La communication :

Enfin, la mise en place d'actions de communication et de promotion de l'agriculture et des productions locales permettra à la fois de valoriser nos productions locales (donner l'envie de découvrir et d'acheter) et nos métiers agricoles (améliorer l'image de la profession et susciter des vocations) auprès de la population et des touristes.

### La plateforme en ligne :

Ce projet s'inscrit en complémentarité des actions déjà menées sur le territoire et sur le département avec notamment la mise en œuvre de plateforme en ligne recensent certains produits locaux. Toutefois, afin de diversifier l'offre de point de vente de produits locaux, la CCAMR souhaiterait développer une plateforme en ligne pour son territoire regroupant tous les produits locaux.

### **Impact socio-économique et environnemental :**

#### **Impacts sociaux :**

- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- Impliquer tous les acteurs pour créer une conscience territoriale autour de l'alimentation
- Apporter une reconnaissance aux métiers locaux

-Mettre en interaction le produit et son territoire

**Impacts environnementaux :**

- Diminuer le transport et les émissions de gaz à effet de serre
- Aménager le territoire

**Impacts économiques :**

- Relocaliser la valeur ajoutée créée par le territoire
- Valoriser le savoir-faire local
- Créer de nouveaux débouchés à plus forte valeur ajoutée pour les agriculteurs

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Dans un contexte actuel où les consommateurs cherchent des produits de qualité, exploités localement et dans le respect de leur cadre de vie, renforcer le lien entre producteurs et consommateurs par une meilleure connaissance des productions locales par la population apparaît comme un enjeu prioritaire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Agriculteurs
- Commerçants
- Producteurs locaux
- Communes
- Associations

• **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

• **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

• **Indicateur de suivi et résultat**

-Nombre de producteurs, commerçants, agriculteurs participant à cette démarche

-Nombre de ventes

-Nombre de clients

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Agriculture et alimentation

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Circuit des saveurs et des savoir-faire**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Le territoire possède des produits du terroir et des savoir-faire artisanaux de qualité. La diversification des activités agricoles peut passer par des activités complémentaires telles que l'agrotourisme qui s'articule pleinement avec la volonté de valoriser les produits et savoir-faire.

On entend ici par produits du terroir des produits locaux fermiers produits, fabriqués et distribués par un agriculteur et/ou artisan local, sans intermédiaire. Leur fabrication est artisanale.

L'objectif de ce circuit est donc :

- Faire connaître les produits locaux et l'artisanat d'Art local au grand public, qu'il soit habitants, touristes.
- Faire découvrir l'ensemble du territoire Plaine Champenoise et ainsi accentuer l'identité locale.
- Promouvoir les activités liées à la gastronomie dans leur diversité, tant en termes d'agriculture, artisan de bouche et restauration : savoir-faire.
- Améliorer les retombées économiques pour les producteurs, artisans et l'économie locale.

Etape de mise en œuvre :

- Conception du circuit des saveurs
- Communication / promotion du circuit
- Etude et définition des potentialités d'animation du circuit
- Accompagnement à l'animation du circuit

**Impact socio-économique et environnemental :**

L'alimentation locale et circuits courts sont le plus court chemin du producteur au consommateur. Des produits sains, durables et accessibles pour tous avec une juste répartition de la valeur du producteur au distributeur. Le développement des circuits alimentaires courts implique tous les acteurs, du producteur au consommateur et passe par un changement d'habitude.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

L'agriculture est essentielle à la vie du territoire. Elle crée de la valeur ajoutée. Ainsi, ce projet permettra de favoriser l'alimentation locale et de valoriser les produits du territoire et des savoir-faire locaux.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- PETR Seine en Plaine Champenoise
- CA10
- CCAMR
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Les Offices de Tourisme
- Producteurs, artisans, restaurateurs et établissements scolaires

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Chambre d'Agriculture
-----------------------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Chambre consulaire

Adresse : 2 Rue Jeanne d'Arc, 10000 Troyes

Nom du représentant légal : Alain Boulard

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie Prestat

Téléphone du référent : 06.18.87.60.58

Adresse électronique du référent : aurelie.prestat@aube.chambagri.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022
----------------------------------

Fin prévisionnelle des travaux : 2024/2025
--

- **Indicateur de suivi et résultat**

Enquêtes terrain, enquêtes qualitatives, questions évaluatives
--

Nombre de plaquette distribuées, de visiteurs ayant été dans les structures
---

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE - Emploi, formation, jeunesse

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Simulateur de conduite**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Les jeunes vivants en zone rurale rencontrent des difficultés accrues d'accès à la mobilité et aux services, comme le démontrait le rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) en 2017.

La Mission Locale est fortement engagée auprès des jeunes et des acteurs de son territoire d'intervention pour favoriser la mobilité des jeunes. Qu'elle soit à finalité personnelle ou professionnelle, la mobilité favorise l'accès des jeunes à leurs droits et aux offres territoriales du champ de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette orientation s'inscrit dans l'accompagnement global que la Mission Locale propose aux jeunes qui les sollicitent.

De cette manière, la mise en place d'un simulateur de conduite est un moyen de parvenir à répondre à cette problématique de mobilité en permettant ainsi aux jeunes de s'entraîner virtuellement à la conduite, autant qu'ils le souhaitent. Les objectifs de cette démarche sont donc :

- Rassurer et découvrir les aspects du véhicule
- Créer un environnement rassurant pour les jeunes
- Augmenter le taux de réussite à l'examen
- Limitier les abandons
- Réduire le coût du passage du permis de conduire.

**Impact socio-économique et environnemental :**

La mobilité est un terme positif qui est souvent associé à la liberté, à la possibilité de s'épanouir en accédant à des loisirs, de la culture. C'est aussi, plus généralement, la perspective d'un emploi, d'un salaire et de l'indépendance. Ainsi, la mobilité peut constituer l'un des leviers de la lutte contre le chômage et favoriser la situation de certains individus sur le marché du travail, qu'ils soient ou non en emploi.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La mobilité des jeunes en zone rurale est un levier essentiel pour leur permettre une égalité d'accès à la formation, à l'emploi et, dans l'ensemble, à une vie sociale et culturelle plus épanouie et autonome.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Conseil garantie jeune
- Conseiller inclusion numérique
- CCAMR

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Mission Locale

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 9 rue Geoffroy de Villehardouin 10000 Troyes

Nom du représentant légal : Stéphanie CHERIOT

Qualité du représentant légal : Directrice

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Fin janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Fin janvier 2023

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de jeunes inscrits

Suivi d'inscription en auto-école à la suite de ce projet

Taux de réussite à l'obtention du permis de conduire

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Emploi, formation, jeunesse

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Garantie jeunes**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Près d'un jeune actif sur cinq de 15-24 ans est au chômage, c'est pourquoi il est important de venir en aide à ces jeunes avec la mise en place de la garantie jeunes qui consiste à accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans vers l'emploi ou la formation afin de répondre aux besoins des entreprises locales. Cette garantie constitue un accompagnement d'une durée d'un an. La Garantie jeunes vise l'insertion professionnelle et l'acquisition de l'autonomie par le jeune. L'accompagnement doit permettre au jeune, élément moteur du processus, de développer son « savoir agir ». Il doit l'amener à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme, en nouant des collaborations avec les employeurs lui permettant de construire ou de confirmer un projet professionnel.

Cette garantie jeunes permettra à 64 jeunes de pouvoir combiner expérience professionnelle en augmentant leur niveau de connaissance et de compétence tout en ayant un suivi social.

Cette démarche se déroulera par la mise en place de différents ateliers sur un mois avec des entretiens individuels de suivi.

Ces différents ateliers s'articuleront sous différentes thématiques, notamment :

- Accès à l'emploi
- Emergence de projet professionnel
- Inclusion numérique

Enfin, un parcours de 80 jours sera à réaliser en entreprises.

La Garantie jeunes vise à apporter un service d'appui au recrutement, notamment aux entreprises, en associant les employeurs à la construction du projet du jeune. L'accompagnement doit permettre aux employeurs de faire face à leurs besoins en recrutement, en leur apportant une réponse adaptée.

### Impact socio-économique et environnemental :

Cette garantie jeunes aura un réel impact socio-économique sur la catégorie des jeunes, en effet cette démarche permettra de créer un lien social entre les jeunes et les entreprises.

Ce projet s'inscrit dans un projet de territoire au service de l'emploi des jeunes, impliquant les acteurs locaux de l'insertion, de la jeunesse, de la formation et les collectivités territoriales.

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité, de cette manière il est important de mettre en place des outils pour venir en aide à cette catégorie. Cette garantie jeunes permettra d'accompagner les jeunes dans l'insertion professionnelle.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

-Conseillers mission locale  
-Conseil Garantie Jeune  
-CCAMR  
-Entreprises du territoire  
-Orange  
-Afpa

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Mission Locale

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 9 rue Geoffroy de Villehardouin 10000 Troyes

Nom du représentant légal : Stéphanie CHERIOT

Qualité du représentant légal : Directrice

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Janvier 2023

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de jeunes en emploi et en formation

Enquête de satisfaction auprès des jeunes et entreprises sur l'accompagnement

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Emploi, formation, jeunesse

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Forum de l'emploi**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

L'économie du territoire est relativement diversifiée et génère de l'emploi, mais on constate que le territoire ne parvient pas à attirer de manière suffisante des jeunes actifs et des cadres qui pourraient être nécessaires au développement des entreprises du territoire.

De cette manière, la CCAMR a pour ambition de créer du lien pour optimiser l'efficacité des acteurs et des politiques publiques en faveur de l'emploi et de la création d'activités. Ainsi, la CCAMR s'engage à travers un forum de l'emploi de développer et redonner au territoire une dynamique de croissance forte sur le territoire.

Ce forum de l'emploi aura pour but la mobilisation des entreprises, mais aussi la mise à disposition des offres d'emploi sur notre territoire.

Cette journée permettra aux personnes intéressées de découvrir les leviers existants permettant à chacun d'accéder à un métier (formation, contrats spécifiques, postes à pourvoir ...)

### Etape n° 1 : Mise en place d'un COPIL :

Un COPIL réunira mensuellement pour préparer le forum

Pour le forum 2022, il sera composé de :

- 2 élus de la CCAMR
- 1 agent de la CCAMR (Directrice Générale des Services)
- Les partenaires

Le COPIL a pour principales missions de :

- définir les objectifs et le budget du forum annuel,
- identifier et inviter les participants et les partenaires,
- organiser la communication,
- préparer l'organisation pratique de la journée,
- évaluer la journée.

### Etape n°2 : Organisation du forum

Le forum se déroulera chaque année. Le lieu ainsi que les partenaires indispensables à inviter seront identifiés par le COPIL.

### Etape n°3 : Evaluation du forum

Le forum annuel sera évalué par le COPIL à l'aide de questionnaires de satisfaction auprès des visiteurs et des exposants réalisés le jour du forum. Le nombre de visiteurs et le nombre d'exposants seront des indicateurs suivis pour mesurer l'attractivité de cette journée.

### Impact socio-économique et environnemental :

Le Forum pour l'emploi est né d'un double constat avec d'une part des difficultés des entreprises à identifier et à recruter des candidats sur des postes dans certains secteurs d'activité et des difficultés des personnes à la recherche d'un emploi à obtenir des entretiens avec les employeurs. De cette

manière, le forum de l'emploi aura un réel impact pour favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Dans un contexte marqué par des mutations accélérées et par des vulnérabilités touchant le maintien et le développement de l'activité, le recrutement devient un enjeu majeur et parfois un pari pour l'entreprise. Ainsi l'organisation d'un forum de l'emploi permettra de répondre à ces problématiques en facilitant la rencontre entre chercheurs d'emploi et entreprises du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- CCAMR
- Communes
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Entreprises du territoire

#### **• Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

#### **• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

#### **• Indicateur de suivi et résultat**

Indicateurs de processus :

- Nombre et profil des acteurs mobilisés
- Modalités d'identification des acteurs à mobiliser
- Nombre et typologie des actions mises en place
- Nombre et typologie des partenaires associés aux actions
- Nombre et typologie des supports de communication utilisés

Indicateurs de résultat :

- Nombre et profils des visiteurs déclarant connaître davantage l'ensemble de l'offre
- Typologie des offres mieux repérées
- Nombre et typologie d'acteurs estimant la communication claire et compréhensible
- Nombre et typologie des professionnels ayant reçu l'offre
- Nombre de recrutement mis en place sur le territoire

Méthode d'évaluation envisagée :

- Questionnaire d'évaluation
- Tableaux de bord

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ECONOMIE – Emploi, formation, jeunesse

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Mise en place d'un projet participatif autour de la conception d'un pôle jeunesse itinérant**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Le projet se déroulera dans l'espace jeunes ou au siège social de la MPT-CS pour les réunions du collectif et la partie construction aura lieu dans la cour du centre social pendant le séjour. Effectivement, nous aurons besoin d'un lieu où nous pourrons circuler autour du Camping-car et d'un grand espace pour pouvoir bricoler en toute sécurité. Les jeunes seront accompagnés par les animateurs de la MPT-CS Un Nouveau Monde, également par des bénévoles et des artisans professionnels qui sont essentiels pour la construction de ce type de projet.

Les jeunes seront amenés à utiliser des machines dont ils ne connaissent pas le fonctionnement. Il est important sur ce projet d'avoir un accompagnement spécifique, du fait des techniques utilisées.

### Le public :

Le projet concerne le public adolescent de 11 à 17 ans. Pour un effectif de 8 jeunes maximums. Les jeunes seront toujours accompagnés par un ou deux animateurs de la MPT-CS Un Nouveau Monde.

Afin de communiquer sur la création de ce projet, les animateurs réaliseront une affiche qui sera distribuée auprès des jeunes de la structure, au collège La Voie Châtelaine et au lycée des Cordeliers d'Arcis-Sur-Aube. L'information sera également relayée sur le site internet et sur la page Facebook de la MPT-CS Un Nouveau Monde. Pendant le projet, nous communiquerons avec les jeunes et les parents soit par téléphone ou par mail.

### Le projet se déroulera en 4 temps :

1- Réunion du collectif jeunes autour du projet « rénovation du Camping-car » (150 heures) : Temps d'échanges où se réuniront les jeunes et les animateurs de la MPT-CS, afin de préparer et d'évaluer les travaux de rénovation à effectuer sur le Camping-car (intérieur extérieur), établir le budget des travaux pour avoir des notions de coût, faire des recherches sur internet concernant les matériaux à utiliser, concevoir le visuel extérieur du Camping-car avec un graphiste Arcisien, faire les commandes et choisir les matériaux, rencontrer les bénévoles de l'outil en main et les artisans qui interviendront dans le projet, réaliser un rétroplanning afin de connaître l'avancée du projet....

L'utilisation d'outils bureautiques (comme le traitement de texte, tableur ou de diaporama...) est nécessaire pour la construction de ce projet. Pour éviter une démarche trop scolaire et donner l'envie aux jeunes de s'investir davantage, cette première étape sera réalisée sous une forme ludique et propre à l'éducation populaire.

Ces temps serviront également à bien préparer les temps de rénovation durant le séjour et également à préparer la finalité du projet : l'inauguration du Camping-car. Ces rencontres auront lieu une à deux fois par mois.

#### Les étapes des réunions avec les jeunes :

- Visiter différents concessionnaires Caravaning et participer au choix du camping-car qui sera acheté
- Réfléchir à l'aménagement intérieur et de la décoration du Camping-car
- Réfléchir à la décoration extérieure du Camping-car (dessin, peinture, carrosserie...)
- Faire des plans, des maquettes du Camping-Car : intérieur et extérieur
- Réfléchir à l'utilisation du Camping-car avec les jeunes

2-Chantier Jeunes « rénovation du Camping-car » (8 jours) : Réaliser un chantier de jeunes qui se déroulera lors des mercredis afin de réaménager le Camping-car, qui servira par la suite à l'équipe de la MPT-CS Un Nouveau Monde comme outil d'animation itinérant.

Lors du chantier, les jeunes s'initieront au travail manuel avec des intervenants professionnels et bénévoles afin de réaménager et redécorer totalement le Camping-car, à l'intérieur et à l'extérieur.

Pourquoi rénover un Camping-car ? Nous avons fait le choix pour ce projet de rénover un camping-car plutôt qu'une caravane pour sa praticité, l'utilisation d'un camping-car ne nécessite pas de passer un autre permis ni d'atteler, il peut être utilisé par tous les membres de l'équipe d'animation ayant un permis B.

3-L'inauguration du Camping-Car (1 journée) : Une inauguration aura lieu à la fin du projet avec les différents partenaires de l'action, les partenaires financiers, les jeunes et leurs parents. Elle permettra de mettre en avant les jeunes investis tout au long de la période, en présentant le Camping-car et expliquant le projet dans son ensemble, la conception du projet et la rénovation du Camping-Car.

#### 4-Utilisation et animation du Camping-car à la suite du chantier

•Équipé d'un stock de jeux de société et de jeux extérieurs, le Camping-car sera utilisé par l'équipe d'animation comme un outil d'animation itinérant « Le Camping-car à Jeux ». Le Camping-car à Jeux se déplacera sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes d'Arcis Mailly et Ramerupt, pour proposer des animations aux jeunes et aux familles, dans des lieux publics et fréquentés. Nous utiliserons le Camping-car lors des espaces jeunes tous les mercredis dans les communes de la communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt.

•Le Camping-car a également pour objectif d'être un outil d'animation de rue. Un petit coin « informations -prévention » y sera installé avec des prospectus, des livres, des vidéos traitant des conduites d'essai chez les jeunes. Équipée d'un ordinateur, d'une sono et de matériels pédagogiques (livres, jeux...), il servira de lieu d'accueil et d'activités pour les jeunes avec par exemple des après-midis, des temps ciné débats, un atelier radio, vidéo et bien d'autres activités...

•Le Camping-car pourra également être utilisé lors d'événements locaux (fête du jeux, fête de quartier ...) par les jeunes et les animateurs pour des animations, mais également pour présenter les projets des jeunes par exemple.

•Le Camping-car sera équipé numériquement pour pouvoir accueillir tous les habitants dans une démarche d'accès aux droits

#### Impact socio-économique et environnemental :

Au-delà du projet de rénovation qui va permettre à des jeunes de découvrir de nombreux métiers et professionnels présents sur le territoire, le camping-car est un véritable outil pour aller vers les gens et rompre l'isolement. Des matériaux respectueux de l'environnement seront privilégiés lors de la rénovation.

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Depuis quelques mois, La MPT-CS Un Nouveau Monde est confrontée à une baisse de fréquentation de l'Espace Jeunes, phénomène qui est national avec la crise sanitaire. L'idée d'une Camping-car mobile

comme outil d'animation a émergé lors d'un temps de réflexion consacré à cette problématique, avec une volonté de l'équipe d'animation de La MPT-CS Un Nouveau Monde de faire de l'animation de rue, sur les lieux fréquentés par les jeunes. Nous souhaitons également mettre en place un collectif de jeunes et développer ce projet sous la forme d'un projet participatif. Pendant la rénovation avec le groupe de jeunes, nous souhaitons également faire appel à des artisans locaux, pour la réalisation de la peinture et de la carrosserie, de la couture, des menuiseries ...

Ce projet est prioritaire pour permettre aux jeunes de se projeter et pour rompre l'isolement lié aux problèmes de mobilité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L'outil en main, le jardin de Cocagne, l'HUDA, les artisans locaux, le collège de la Voie Chatelaine

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Association Maison Pour Tous Centre Social UN Nouveau Monde
---

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Association

Adresse : 28 rue des Cordeliers 10700 Arcis sur Aube

Nom du représentant légal : Mme Mauvignant Sophie

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Novembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Juin 2022

- **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	45 100		
<b>Montant total du projet</b>		45 100	

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	3 500		Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	16 000		Préciser : ADEME, CDC...
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	9 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	1 600		20% ou 30% si chef de filât
<input type="checkbox"/> PTRTE	5 000		
<b>Montant total des recettes</b>		45 100	

## FICHE PROJET

### AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION - Mobilité

#### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Mise en place d'un comité de partenaires composé d'usagers et d'employeurs pour travailler sur des projets de mobilité**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

#### Descriptif du projet :

La mobilité est une préoccupation forte de la CCAMR, en effet il a été constaté une utilisation massive de la voiture individuelle et un recours au transport collectif plutôt marginal. Il est ainsi nécessaire de changer notre mode de fonctionnement, le comité de partenaires permettra dans un premier temps de se questionner sur les solutions envisageables sur cet enjeu majeur. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, ainsi l'ensemble du territoire national doit être couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Par conséquent un comité de partenaires sera instauré sur notre territoire associant à minima employeurs et usagers. Ce comité de partenaires sera consulté pour proposer et donner des avis sur les perspectives en termes de mobilité à travers différents thèmes comme les transports en communs, les itinéraires alternatifs ...

La mise en œuvre du Comité des partenaires doit garantir un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les associations d'habitants ou d'usagers et les employeurs qui sont les bénéficiaires et les financeurs des services de mobilité. Ce comité des partenaires se réunira au moins une fois par an.

#### **Etape 1 : Mise en œuvre d'un comité des partenaires travaillant sur des projets de mobilités**

- Définir les acteurs à intégrer dans le comité
- Définir les axes majeurs à développer touchant à la mobilité

#### **Etape 2 : Réunion du comité des partenaires**

-Instauration d'un dialogue permettant de dégager des perspectives et des actions en termes de mobilité avec la mise en place d'actions/réflexions :

- Développer la mobilité partagée :
  - Développement de l'usage d'une plateforme covoiturage local via la plateforme départemental Karos
  - Définition des lieux stratégiques puis création d'aires de covoiturage
  - Elargissement de l'autopartage aux associations
  - Information et communication sur l'autopartage des scooters (Maison pour tous, Mission Locale)

-Développer des actions pour une mobilité sociale

- Transport à la demande
- Autopartage social

-Faire émerger des mobilités alternatives :

- Achats de véhicules électriques pour les services publics
- Autopartage

Ces actions proposées seront en lien avec les projets inscrits dans le PTRTE dans le cadre de la mobilité.

#### **Etape 3 : Evaluation :**

Organiser le suivi des actions mises en place afin de vérifier la réalisation des objectifs initialement fixés, de corriger certaines actions si nécessaire et de déployer de nouvelles idées pour entretenir la démarche.

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

##### Protéger le climat :

-Réduction des émissions de gaz à effet de serre

##### Préserver la santé :

-Réduction des émissions de particules fines

-Réduction de la pollution sonore

-Lutter contre l'isolement

##### Renforcer la compétitivité :

-Rationaliser les dépenses

-Dynamiser et promouvoir les mobilités alternatives

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La mobilité est un enjeu majeur de la transition énergétique de notre territoire, il est donc important de doter le territoire rural, d'une autorité organisatrice de la mobilité qui aura pour mission de construire, en lien avec les acteurs du territoire, des solutions de mobilité adaptées aux besoins.

#### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Entreprises
- Habitants
- Communes
- ADEME
- Mission Locale
- Cerema

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Lucie GUILLEMAILLE

Téléphone du référent : 06 81 33 73 08

Adresse électronique du référent : lucieguelle@wanadoo.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Indicateur de suivi et résultat**

- Nombre d'usagers visés / impliqués dans la démarche
- Niveau de concertation engagée
- Nombre de participants aux réunions
- Pourcentage d'usagers ayant modifié leurs habitudes de déplacement

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Mobilité

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Renouvellement du matériel roulant du parc d'aide à la mobilité**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

**Contexte du projet :**

Dans le cadre de son dispositif d'aide à la mobilité qui permet aux jeunes de 14 à 25 ans n'ayant pas de moyen de locomotion de démarrer leurs activités professionnelles, l'association MPT-CS Un Nouveau Monde souhaite remplacer au fur et à mesure ses scooters 2 temps et 4 temps, jugés polluants et vieillissants, par des scooters électriques afin de réduire son impact sur l'environnement, sensibiliser ses bénéficiaires à l'écologie, au moyen de transport écologique et à la mobilité durable. Depuis 2008, 300 bénéficiaires ont pu utiliser les scooters du parc mobilité.

**Diagnostic :**

- Le manque de mobilité est un frein majeur à l'acceptation d'un stage ou d'un emploi, d'un contrat en apprentissage ou au maintien de celui-ci.
- Le transport collectif organise des trajets Arcis-Troyes à des horaires limités et contraignants
- Les villages environnants ne sont pas desservis.
- Le covoiturage est faible ou inexistant.
- Le développement de moyen de transport 2 roues, plus écologique, permettrait au parc d'aide à la mobilité de réduire les émissions de Co2

**Les objectifs du projet :**

- Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation aux jeunes en disposant d'un moyen de locomotion temporaire.
- Accompagner les jeunes bénéficiaires à trouver un moyen de locomotion pérenne (scooter personnel, voiture, voiture sans permis, vélo électrique...).
- Développer un parc d'aide à la mobilité écologique
- Permettre aux jeunes bénéficiaires du parc d'utiliser un moyen de transport écologique.

**Le public :**

Le parc mobilité est accessible aux jeunes à partir de 14 ans ayant besoin de bénéficier d'un prêt.

**Le nombre de bénéficiaires par an :**

20

**Méthodologie de la mise en œuvre :**

Le prêt du scooter est gratuit, nous demandons au bénéficiaire une caution de 80 €. Nous mettons le scooter à disposition du bénéficiaire pour une durée de 6 mois. Il faut remplir les 3 conditions suivantes pour bénéficier d'un prêt :

- être adhérent à l'association
- Avoir le BSR ou le permis de conduire.
- Avoir un contrat de travail, un contrat d'apprentissage, une convocation à un entretien d'embauche...

**Les moyens humains nécessaires :**

L'animateur du parc mobilité gère les plannings, les contrats de prêt, le suivi des bénéficiaires et la comptabilité, le suivi de l'entretien et l'entrepot des engins. Il assure la gestion quotidienne du service

et contacte les bénéficiaires une fois par mois afin de faire le point sur l'avancé de leurs projets mobilité. L'animateur travaille en partenariat avec une conseillère de la Mission Locale et un conseiller Pôle Emploi. Ils interviennent au sein de notre structure une fois par mois en accompagnement les jeunes. L'accompagnement consiste à aider les jeunes particulièrement exposées aux risques d'exclusion du marché du travail et qui font face le plus souvent à plusieurs freins périphériques à l'emploi. La mobilité fait partie des freins périphériques au retour à l'emploi. L'animateur du parc travaille avec la référente famille de l'association qui accompagne les bénéficiaires dans la recherche d'un moyen de locomotion pérenne.

#### **Les moyens matériels nécessaires :**

Achats de 5 scooters électriques pour compléter le parc d'aide à la mobilité et remplacer les scooters vieillissants.

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

L'association MPT-CS Un Nouveau Monde souhaite remplacer au fur et à mesure ses scooters 2 temps et 4 temps, jugés polluants et vieillissants, par des scooters électriques afin de réduire son impact sur l'environnement, sensibiliser ses bénéficiaires à l'écologie, au moyen de transport écologique et à la mobilité durable.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le projet est prioritaire car notre parc d'aide à la mobilité est jugé polluant, vieillissant et pour réduire notre impact sur l'environnement, L'association doit sensibiliser ses bénéficiaires à l'écologie, au moyen de transport écologique et à la mobilité durable.

#### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

La région Grand Est, Centre Médico-Social d'Arcis, Mairies, Communauté de Communes Arcis-Mailly-Ramerupt, associations locales (ADMR, A portée de Main, Familles rurales...), Mission Locale, Pole Emploi, Lycée des Cordeliers, Jardin de Cocagne.

- Maître d'Ouvrage**

Nom : MPT-CS Un Nouveau Monde

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Association

Adresse : 28 Rue des Cordeliers 10700 Arcis Sur Aube

Nom du représentant légal : Mauvignant Sophie

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Novembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Avril 2022

Date de délibération sur le projet :

Le calendrier et les étapes de réalisation du projet :

Etape 1- Rechercher et se renseigner auprès de revendeur de scooters électriques.

Etape 2- Acheter des scooters électriques

Etape 3 - Mettre en place les premiers prêts des scooters électriques en remplacement des scooters vieillissants.

- Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Achats (scooters)	16 0015 €		
<b>Montant total du projet</b>	<b>16 0015 €</b>		
Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	5000€		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	5000 €		
Autofinancement	1015€		20% ou 30% si chef de filât
PTRTE	5000 €		
<b>Montant total des recettes</b>	<b>16 0015 €</b>		

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Mobilité

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Schéma Directeur Cyclable**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Le projet de la communauté de communes vise à développer les mobilités douces. La pratique du vélo est l'alternative la plus écologique et contribue à réduire l'empreinte carbone. Pour mener à bien le développement de l'usage du vélo, la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable qui sera un document stratégique d'orientation de notre politique cyclable doit être mis en place.

Ce document poursuivra différents objectifs avec notamment :

- Développer des itinéraires cyclables et construire un réseau connecté aux territoires voisins.
- Développer le stationnement ou la location de vélo dans des endroits stratégiques et faciliter l'accès en vélo à ces services.
- Rendre la pratique cyclable plus attractive pour les différents usages (scolaires, actifs, touristes), en améliorant la sécurité.
- Définir le programme des aménagements à réaliser (outil de programmation / coût des aménagements).
- Réaliser un schéma cyclable concerté avec les habitants, les élus et les partenaires

L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable communautaire se déroulera en 3 étapes :

### **ETAPE 1 : Phase de diagnostic des pratiques et des aménagements cyclables**

- Elaboration d'un diagnostic qui permettra de soulever les différents enjeux sur la pratique cyclable au sein du territoire
- Identification des enjeux

### **ETAPE 2 : Définition de la stratégie et élaboration d'un réseau cyclable**

- Construction du projet de schéma directeur cyclable qui s'appuiera sur les enjeux identifiés dans le diagnostic
- Mise en place d'une stratégie pré-opérationnelle cyclable répondant à plusieurs objectifs

### **ETAPE 3 : Réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement**

- Décliner sous forme de fiches opérationnelles les orientations déterminées lors des deux phases précédentes.

### **Impact socio-économique et environnemental :**

- Réduire des émissions de gaz à effet de serre
- Réduire de la pollution sonore
- Rationaliser les dépenses
- Baisser l'encombrement des routes

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Il est primordial de proposer aux usagers une alternative pertinente à l'usage des véhicules motorisés en contribuant à leur bien-être. Il s'agit donc de favoriser, à l'échelle du territoire communautaire les déplacements à vélo d'un point à un autre sans rupture et en toute sécurité.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- CCAMR
- Communes
- CEREMA
- Associations locales

**• Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

**• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

Date de délibération sur le projet :

**• Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'usagers utilisant les nouveaux modes de déplacement

Calculer la baisse d'émission de gaz à effet de serre grâce à l'usage du vélo

Enquête de satisfaction

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Mobilité

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Plan de mobilité simplifié**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

La démarche du plan de mobilité simplifié permet de fédérer les acteurs locaux autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie locale de mobilité, concertée et basée sur les besoins et les ressources du territoire. L'ambition de cette étude est de fixer les objectifs et priorités du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions visant à constituer une amélioration et des alternatives à l'utilisation massive et individuelle de la voiture.

L'élaboration du plan de mobilité simplifié s'effectue sous 3 phases :

#### **Phase 1 : diagnostic**

La mobilité est un enjeu considérable pour le développement du territoire, ainsi l'étude doit comporter au préalable un état des lieux de l'offre de transports de personnes existante, ainsi que les structures/événements pouvant participer au développement des modes de déplacements alternatifs.

#### **Phase 2 : Recherche de solutions techniques et élaboration de scénarios**

A partir du diagnostic et de la hiérarchisation des enjeux, des scénarios seront co-construits. Ces scénarios devront être accompagnés d'une analyse multicritère d'une analyse systémique des leviers d'évolution des modes de vie. Enfin, les scénarios les plus adaptés permettront de définir une stratégie pour instaurer une mobilité durable sur le territoire de la Communauté de communes.

#### **Phase 3 : Elaboration du plan de mobilité**

Le document final mettra en évidence le contenu des actions à engager, la faisabilité des actions retenues, la planification des actions dans le temps, leur cohérence au vu des critères retenus lors de l'élaboration de la stratégie.

Ce plan de mobilité simplifié poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous,
- Intégrer les spécificités du territoire ;
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et s'articule avec les territoires voisins ;
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air...

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

Le Plan de mobilité simplifié vise à organiser la mobilité sur le territoire de la CCAMR en abordant différents aspects de cette thématique selon les spécificités locales (l'analyse des besoins en mobilité, l'accessibilité aux offres de transport, l'adaptation de la mobilité aux évolutions sociétales, etc.).

Ce plan permettra d'avoir un réel impact sur différentes thématiques :

- L'économie : réduction des coûts liées aux déplacements et réduction des dépenses de mobilité
- L'environnement : sensibilisation et implication du territoire, réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances sonores et amélioration de la qualité de l'air
- Sanitaires et sociaux : réduction du risque routier, amélioration du climat social et amélioration de l'accessibilité du site et de l'offre du transport.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

L'intérêt de ce plan est de permettre de construire une stratégie au bénéfice de tous, en incluant l'ensemble des modes de déplacement mais également la mise en œuvre du droit à la mobilité sur l'ensemble du territoire. Ce plan de mobilité simplifié promouvrà ainsi les mobilités propres, actives et partagées.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Cerema
- Ademe
- Communes

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

- **Indicateur de suivi et résultat**

- Nouveaux services de mobilité proposés à la population
- Fréquentation et utilisation des nouveaux services proposés

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Mobilité

### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Développement du transport à la demande, navette, covoiturage et autopartage**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

#### 1. Transport à la demande :

La mise en place d'un service de transport à la demande peut représenter une alternative tout à fait adaptée à des besoins locaux et répondre à des demandes de déplacements ponctuelles, tout en représentant une solution plus économique.

Dans un premier temps, établir une cartographie des secteurs pertinents et substituer des services réguliers par du transport à la demande :

- en examinant précisément dans chaque bassin de transport les secteurs sur lesquels la fréquentation des lignes du réseau est particulièrement faible
- en identifiant les zones à faible densité, à dominante rurale et situées entre 5 et 10 kilomètres du pôle le plus proche
- en publiant un guide de mise en place de transport à la demande précisant les modalités de mise en œuvre
- en étudiant la possibilité de substituer les services réguliers les moins fréquentés par le type de transport à la demande le plus adapté, dans le cadre d'un programme pluriannuel de développement et tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.

Dans un second temps, accompagner et soutenir les projets locaux sur les secteurs pertinents précédemment identifiés :

- en accompagnant les études préalables de service
- en mettant éventuellement en œuvre un outil de réservation du transport à la demande

Les éventuelles mises en œuvre devront être réalisées en respectant les principes minimums suivants :

- bonne maîtrise du service proposé (points d'emport et de dépôt limité, bassin de transport limité, centralité unique, articulation du service avec d'autres réseaux...)
- lisibilité, souplesse, facilité d'utilisation du service

Les services de transport à la demande ainsi mis en place seront une réponse venant en complémentarité des autres offres du territoire.

#### 2. Navette :

La CCAMR souhaiterait rendre service aux usagers ne pouvant pas assumer seuls leurs déplacements dans la ville afin de faire des courses, se rendre à divers rendez-vous (médicaux, coiffeurs, autres...) et transporter des familles non véhiculées de la commune. La CCAMR voudrait de cette manière mettre en place une navette adaptée.

Un véhicule devra être aménagé afin d'assurer le transport des habitants, y compris des personnes à mobilité réduite.

### **3. Autopartage :**

On compte aujourd’hui environ 25 000 abonnés aux services d’autopartage en France. Ce service se distingue du covoiturage par le fait que le véhicule est conduit par plusieurs conducteurs successivement, ce qui permet d’optimiser son usage. Ce service permet aux adhérents de réserver une voiture dans la station de leur choix et de la restituer dans la même station, pour une durée d’une heure minimum. L’enjeu pour Communauté de communes est de contribuer à la valorisation de ces nouvelles pratiques de mobilité qui vise à un autre mode d’utilisation de la voiture.

#### Actions et modalités de mise en œuvre :

- Communiquer sur les services existants d’autopartage et sur leurs avantages (économiques, environnementaux, gain pour le cadre de vie...)
- Accompagner l’expérimentation des véhicules en autopartage sur le territoire

### **4. Covoiturage :**

#### Mettre en relation les usagers :

L’implication de la collectivité dans une politique de développement du covoiturage consiste tout d’abord à se doter d’un système de mise en relation des usagers. Il est pour cela possible de renvoyer vers un site internet existant. Dans un premier temps, afin d’assurer le succès de site internet et de répondre aux personnes non connectées, les mairies assurent cette mise en relation. Leur rôle consiste à recenser les demandes et les offres de covoiturage (formulaire à remplir en mairie, en ligne ou par téléphone) et mettre en relation les personnes effectuant le même trajet.

#### Aménagement d’aire de covoiturage :

La CCAMR est déjà dotée d’une aire de covoiturage sur son territoire, ainsi cela facilite l’organisation des covoitureurs et donne de la visibilité à cette pratique.

#### Communication et animation :

Des actions sont donc à mener aussi bien à travers la réalisation de documents de sensibilisation (affiches, brochures, presse locale...) que d’animations de terrains qui toucheront davantage les habitants (rencontres publiques, information lors d’événements locaux...).

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

Le réchauffement climatique nous pousse à remettre en question nos modes de vie et notamment, nos modes de déplacement. La circulation automobile représente 83% des transports intérieurs en France. Un effort important peut être fourni pour diminuer cet impact.

Par ailleurs, la hausse programmée du coût de l’énergie fait courir un risque de précarisation pour les ménages motorisés en pesant de plus en plus lourdement dans leur budget.

Ces modes de déplacements alternatifs permettront ainsi de désengorger les routes, diminuer les émissions de CO2 et les dépenses consacrées à la voiture.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Nos déplacements font partie de notre mode de vie, mais parce qu’ils sont majoritairement réalisés en voiture individuelle, roulant aux carburants fossiles, ce sont également des contributeurs majeurs à la pollution de l’air et au changement climatique, il est donc primordial de transformer nos pratiques de mobilité qui est devenue une priorité de la transition écologique

#### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Communes
- Ademe
- Autorités organisatrices de transport

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR
-------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Évolution du nombre d’adhérents sur les services expérimentés

Nombre de services de transport à la demande / navette

Nombre de services substitués

Nombre de personnes transportées

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Logement/Habitat

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **OPAH**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Selon l'enquête logement de l'INSEE (2018), la CCAMR compte 5587 logements dont 84,1% de résidences principales et 11,6% logements vacants. Il a été constaté que 45% des résidences principales ont été construites avant 1970 et 28,7% des résidences principales sont occupées par des locataires.

La CCAMR souhaite mettre en place une OPAH d'une durée de 3 ans, permettant aux propriétaires remplissant les conditions d'éligibilité, de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier pour leur projet d'amélioration de leur habitat (travaux lourds, sécurité/salubrité, autonomie, adaptation du logement). Environ 1323 ménages correspondent à la cible de l'Anah pour bénéficier de l'OPAH. La CCAMR a pour objectif de toucher à travers cette démarche 250 ménages sur le territoire.

### **ETAPE 1 : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE**

Pour la mise en place de cette OPAH, une étude pré-opérationnelle sera effectuée pour définir les périmètres d'intervention à travers une analyse, une définition des enjeux et besoins et la préparation de la convention de programme.

Lors de cette étude pré-opérationnelle, une OPAH-RU sera inclue concernant le programme Petites Villes de demain pour la commune d'Arcis-sur-Aube.

### **ETAPE 2 : PHASE OPERATIONNELLE**

A la suite de cette étude, interviendra la phase opérationnelle qui permettra l'information et communication sur les dispositifs de financement, une assistance au montage des dossiers, des conseils techniques sur les travaux et l'organisation du pilotage.

Ces étapes seront assurées par un bureau d'étude.

### **ETAPE 3 : EVALUATION**

L'évaluation sera réalisée à chaque année : Ratio du nombre de ménages participants à la démarche par rapport aux ménages éligibles

### **Impact socio-économique et environnemental :**

- Réduction des logements énergivores
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Lutte contre l'étalement urbain
- Aide pour les propriétaires
- Amélioration du cadre de vie pour les propriétaires

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Ce projet est prioritaire par rapport au taux de logement indigne et dégradé qui est supérieur au département de l'Aube.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Communes
- Anah
- Adil
- Action logement
- ABF
- Bureau d'étude

• **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

• **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2025

Date de délibération sur le projet :

• **Indicateur de suivi et résultat**

Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats suivant :

- Nombre de demandes de financements déposées,
- Nombre de logements indignes ou très dégradés mis aux normes de décence,
- Nombre de logements mis aux normes de confort,
- Nombre de logements pour lesquels un diagnostic Energie aura été réalisé,
- Nombre de logements faisant l'objet de financements complémentaires,
- Nombre de logements pour lesquels le locataire aura été maintenu après travaux,
- Nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Réalisation d'actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie,
- Nombre de permanences et de réunions d'information – sensibilisation tenues
- Nombre de visites effectuées chez les particuliers.

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Logement/Habitat

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Résidence senior**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

La CCAMR fait face à une tendance au vieillissement de sa population. En effet, les effectifs de toutes les classes d'âges au-dessus de 60 ans augmentent, quel que soit le sexe. En progressant dans les âges, il est possible de projeter la population pour la CCAMR en 2026, en particulier pour la tranche des 60 ans et plus. Ainsi, si les tendances se poursuivent, la population des 60 ans et plus devrait être de 3 050 individus pour la CCAMR en 2026, contre 2 847 aujourd'hui. De cette manière, ce projet permettrait de répondre à cette tendance en apportant un soutien à cette catégorie de personnes âgées.

Il s'agit pour la CCAMR de s'engager auprès de ses communes membres pour la politique des séniors. Pour cela, une étude sur les besoins sur le territoire, en termes d'offre et d'accessibilité sera nécessaire pour mener ce projet. La réhabilitation de logements vacants en centre-bourg et dans d'autres communes, pôles relais sera une opportunité pour créer de petites résidences seniors. Ces résidences seniors pourront accueillir des personnes âgées autonomes, et désirant conserver leur indépendance. À mi chemin entre le maintien à domicile et la maison de retraite, une résidence senior est accessible aux plus de 60 ans valides qui peuvent y trouver le maximum de confort pour continuer à vivre en toute autonomie tout en bénéficiant de services de proximité.

### Ce projet se déroulera en différentes étapes notamment :

- Choisir la zone géographique
- Réfléchir aux services proposés
- Prêter attention aux normes applicables
- Obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de la résidence

### Impact socio-économique et environnemental :

Les résidences seniors permettent à la fois de maintenir une proximité géographique avec les proches et de proposer aux seniors des loisirs ou des services de nature à maintenir du lien social. De même, adapter le domicile historique peut s'avérer coûteux voire impossible. Il est parfois bien plus facile d'emménager dans un nouveau logement. Si les espaces collectifs, dans les résidences seniors, sont adaptés aux besoins des personnes âgées en termes de taille et d'ergonomie, c'est également le cas des logements.

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Avec l'allongement de l'espérance de vie et une augmentation du pouvoir d'achat, il est nécessaire d'avoir des infrastructures répondant aux besoins de cette catégorie de population.

### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Communes
- Organismes pour les seniors

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR
-------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2023/2024

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de seniors bénéficiant de la résidence senior

Nombre de services proposés

Enquête de satisfaction

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION -Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'une France Services

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : ■ PTRTE □ Territoire d'industrie □ Action cœur de ville/ville moyenne □ Contrat de ruralité □ contrat local de santé □ autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : ■ cohésion territoriale et sociale, □ ancrage local de l'économie, □ transition écologique, □ résilience sanitaire, □ préservation du patrimoine, □ usage du numérique, □ transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : 12 place de la République- 10700 Arcis-sur-Aube/Rayonnement intercommunal

### Descriptif du projet :

Depuis sa création, la Communauté de communes travaille avec ses communes membres pour mener à bien des projets structurants, profitant à ses habitants et à leur famille.

Les particularités du territoire, sa distance aux grandes agglomérations, le vieillissement de sa population, les problèmes de mobilité rencontrés, sont autant de raisons pour lesquelles le retour des services publics s'impose. L'implantation d'une France Services à Arcis-sur-Aube répond ainsi à cette volonté politique du « Bien vivre » sur notre territoire.

Le 17 juin 2021, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un immeuble sis 12 place de la République à Arcis-sur-Aube, sur la place centrale du bourg, au cœur des activités commerçantes du Centre-Ville, et plus particulièrement du marché. Ce choix s'inscrit dans des logiques d'économie du foncier et d'attractivité, le local commercial en rez-de-chaussée étant inoccupé depuis plusieurs années.

Le bâtiment qui accueillait précédemment un magasin de fleurs et d'articles de jardinage offre une large vitrine sur la place de la République. Il est contigu à des pôles d'attractivité de la vie quotidienne : bar-tabac, boulangerie, pharmacie, marché hebdomadaire, etc. La propriété comprend un accès arrière donnant sur la rue Pasteur.

D'importants travaux d'aménagement sont nécessaires pour transformer ce bâtiment pour qu'il devienne multifonctionnel. Il doit abriter, en plus de la France Services, un espace culturel pour les microfolies, un Point d'Informations Touristiques et des bureaux à partager, sorte de tiers lieux.

Une attention toute particulière sera portée lors des travaux aux économies d'énergie. La Communauté de communes envisage de déposer un dossier climaxion auprès du Conseil Régional.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera assurée pour le rez-de-chaussée.

### Impact socio-économique et environnemental :

Le projet contribue à redonner de l'attractivité au centre-ville/bourg et s'inscrit bien dans le cadre d'un projet global de revitalisation,

Il répond aux attentes de la population de notre territoire, tant au niveau des services publics que de l'offre culturelle et touristique.

La réhabilitation du bâtiment est pensée pour apporter d'importantes économies d'énergie. La revégétalisation de l'espace extérieur en démolissant le garage en mauvais état répond à l'enjeu de désimperméabilisation des sols.

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le retour des services publics en milieu rural est une priorité de l'Etat comme des habitants de notre territoire.

### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

Le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

La Chambre d'Agriculture, la Mission Locale.

- Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt
--

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 rue Aristide Briand – 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : GAUDY Solange

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BROILLIARD Christine

Téléphone du référent : 03.25.37.69.42

Adresse électronique du référent : cbroilliard@ccamr.fr

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022
--

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2022
--

Date de délibération sur le projet : 12 juillet 2021
--

- Indicateurs de suivi et résultats**

Nombre de visiteurs fréquentant la France Services
--

- Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	706 750,00 €	80 %	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	<b>706 750,00 €</b>		

Financements prévisionnels	565 400 €	80%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	239 280,00	33,9	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	133 000,00	18,8	FNADT
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	95 525,00	13,5	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	97 595,00	13,8	
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	141 350,00	20%	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>706 750,00 €</b>		

## FICHE PROJET

### AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Construction d'une gendarmerie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : AC n°242 à Arcis-sur-Aube / rayonnement intercommunal

#### Descriptif du projet :

La gendarmerie d'Arcis sur Aube est actuellement installée au centre-ville dans des locaux, en partie en préfabriqués, qui ne sont plus adaptés à sa mission.

Les autorités de la Gendarmerie Nationale et la Communauté de Communes Arcis Mailly Ramerupt ont donc décidé de mettre en œuvre un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie plus fonctionnelle en remplacement des locaux actuels.

Cette nouvelle gendarmerie permettra de regrouper les brigades d'Arcis sur Aube, de Mailly le Camp et de Ramerupt qui opèreront sur l'ensemble de ce territoire.

Le site choisi par la Communauté de Communes pour ce projet se situe à l'entrée de la ville, à proximité de la maison médicale, de la crèche et du Relais Petite Enfance.

Le terrain, d'une surface de 6 245 m<sup>2</sup>, borde la rue Gérard Fortier aménagée récemment entre la rue Saint Rémy et la route de Troyes (RD 677).

Le bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale a donné son agrément fin 2019 pour ce terrain. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée en juin 2020 au cabinet d'architecture TDA de Charleville Mézières.

La gendarmerie sera composée de 6 bâtiments : 1 bâtiment de bureaux et 5 bâtiments de logements pour une surface globale de 1 946,50 m<sup>2</sup>.

Les bureaux auront une surface utile de 292 m<sup>2</sup> et seront complétés par des locaux techniques, un garage pour 3 véhicules et 6 places de stationnement. Un parking public de 6 places dont 1 PMR sera aménagé en façade sur rue.

Les bâtiments d'hébergement seront constitués ainsi : un bâtiment comprenant 1 T5, un bâtiment comprenant 2 T3, un bâtiment comprenant 2 T4, un bâtiment comprenant 3 T4 et 2 T5 et un bâtiment comprenant 1 T3, 2 T4 et 1 T5 réversible pour gendarmes adjoints volontaires. Les T3 (81 m<sup>2</sup>) seront bâties en RDC. Les T4 (101 m<sup>2</sup>), les T5 (129 m<sup>2</sup>) et le T5<sup>R</sup> (130 m<sup>2</sup>) seront bâties en R+1. Les logements disposeront de 33 places de parking.

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition du personnel de la gendarmerie des locaux modernes et adaptés pour leur permettre d'assurer dans les meilleures conditions leurs missions de garantie de la sécurité publique de la population et des biens.

#### Impact socio-économique et environnemental :

- Gain énergétique important avec la construction de nouveaux bâtiments,
- Amélioration du service public pour les habitants

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car les bâtiments et logements de la gendarmerie actuels sont en mauvais état, entraînant un turnover important du personnel.

Pouvoir fixer les gendarmes sur notre territoire permettrait vraisemblablement d'améliorer la sécurité des habitants.

### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le principal acteur au côté de la Communauté de communes sera le ministère de l'intérieur.

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt
--

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 rue Aristide Briand – 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : GAUDY Solange

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : SIABA

Téléphone du référent : 06.14.07.89.03

Adresse électronique du référent : gmetge@troyes-aube-habitat.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022
--

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2023
---

Date de délibération sur le projet : 6 mai 2021
---

- **Indicateurs de suivi et résultats**

- **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	<b>4 500 000,00 €</b>		

Financements prévisionnels	1 837 988,00 €	40,8 %	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	500 000,00 €	11,1	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat	500 000,00 €	11,1	DETR
<input type="checkbox"/> Etat	637 988,00 €	14,2	Ministère de l'intérieur
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	200 000,00 €	4,4	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 662 012,00 €	59,2	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>4 500 000,00 €</b>		

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un gymnase

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : Mailly-le-Camp

Descriptif du projet :

La municipalité réfléchit à la création d'un gymnase pour développer des activités sportives nouvelles et inexistantes sur la commune. Une telle structure viendrait compléter les équipements de l'école primaire et permettrait aux enfants de favoriser la pratique du sport et plus largement, à l'ensemble des habitants de Mailly-le-Camp qui pourront profiter de cet équipement.

Actuellement, aucun équipement sportif en intérieur n'existe pour la commune. Ce qui empêche la pratique de certains sports en hiver. De plus, la commune possède des associations désireuses d'avoir un gymnase pour ces activités et l'armée utiliserait cette infrastructure pour ces entraînements.

Voici les différentes étapes qui permettront au projet d'aboutir :

- Concertation de tous les acteurs
- Recherche de subventions
- Sélection du maître d'œuvre à travers un marché public
- Mise au point du projet avec le maître d'œuvre
- Marché public pour la sélection des prestataires
- Phase de construction du bâtiment
- Phase de réception

**Impact socio-économique et environnemental :**

Ce projet permettrait de renforcer le lien social, contribuerait au renforcement des pratiques sportives et ainsi à la santé des habitants du territoire.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Aucune infrastructure n'est dédiée à des pratiques sportives.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

CCAMR, Département de l'Aube, Région Grand Est, Etat, Ministère des Sports, les associations, le camp militaire, les fédérations sportives

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Mairie de Mailly-le-Camp

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 28 rue du Général de Gaulle 10230 Mailly-le-Camp

Nom du représentant légal : Jean-Claude ROBERT

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MICHEL Théo/ Chargée de missions

Téléphone du référent : 03 25 37 31 52

Adresse électronique du référent : mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 1er trimestre 2023  
Fin prévisionnelle des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

- Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'utilisateurs du gymnase

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	2 000 000,00 €	100 %	
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>		2 000 000,00 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	400 000,00 €	20 %	
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	400 000,00 €	20 %	<b>Soutien aux investissements sportifs</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Département	400 000,00 €	20 %	Construction de nouveaux équipements sportifs, scolaires et culturels
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	400 000,00 €	20 %	Ministère des Sports
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	400 000,00 €	20 %	
<b>Montant total des recettes</b>		2 000 000,00 €	

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Fresques de valorisation du patrimoine juif médiéval**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Depuis 2019, la Champagne fait partie de la Route du patrimoine juif, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, en tant que berceau d'un patrimoine immatériel universellement connu. La Route médiévale de Rachi en Champagne a pour mission de faire rayonner la mémoire juive du département de l'Aube. La CCAMR s'est engagée très tôt dans ce projet de Route médiévale de Rachi en Champagne.

La Communauté de communes a pour vocation d'animer cette Route, de faire vivre ce patrimoine immatériel. Aussi la collectivité, a choisi de faire réaliser trois fresques, en partenariat avec l'association les Passeurs de fresques, dans trois de nos communes : Dampierre, Ramerupt et Lhuître, où de puissantes et prospères communautés juives se sont établies du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles.

Un appel à projet artistique a été lancé à l'automne 2021 pour définir le visuel final de ces fresques, différent pour chaque commune. Ces fresques seront apposées – en accord avec les services de la conservation du patrimoine idoines - sur des murs communaux, extérieurs, visibles de la rue.

Chaque fresque mettra en scène ce patrimoine immatériel par le biais d'une création artistique unique.

Les œuvres reçues sont choisies, sous critères, par un jury défini par la CCAMR et regroupant de nombreux partenaires : des membres du conseil scientifique de la Route Rachi, des élus des communes concernées, des élus communautaires, un représentant de l'Agence départementale du tourisme de l'Aube, des artistes...

Au-delà de l'aspect touristique du projet grâce à la mise en place d'un futur « Circuit Fresques » dans le Département, ce projet propose une valorisation artistique avec les habitants (public scolaire, résidents EHPAD, associations locales, grand public...), un volet interactif majeur pour sensibiliser le public à ce patrimoine. Le projet répondra ainsi aux cinq critères du Conseil de l'Europe dans la création d'une Route européenne :

- Tourisme culturel et durable
- Valorisation de la mémoire et de l'histoire et du patrimoine
- Recherches scientifiques
- Programme éducatif
- Pratique artistique

### Impact socio-économique et environnemental :

Projet communal, communautaire, départemental, national, européen et international.

Ce projet met en valeur un morceau d'histoire qui a traversé le temps et l'espace et dont on retrouve traces et influences aux quatre coins du monde

- Développement économique grâce aux animations touristiques développées le long de cette Route médiévale juive champenoise (restauration, hébergement...)
- Mise en valeur des partenaires de ce projet fresques à l'intérieur de la Route Rachi

- Pérennité de l'œuvre
- Mise en valeur d'un patrimoine immatériel
- Possibilité de restauration de l'œuvre au cours du temps
- Implication des populations locales (scolaires, habitants, EHPAD) : projet à forte dimension sociale, vecteur de cohésion et d'échanges (vivre ensemble)
- Sensibilisation à la thématique du patrimoine juif : projet participant à la lutte contre l'antisémitisme
- Gratuité de visite des œuvres pour les touristes ...

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Les richesses patrimoniales et culturelles du Nord du département de l'Aube n'ont jamais été mises en valeur. Le territoire est traversé par de grands axes routiers, les touristes étrangers passent par nos bourgs et villages sur la route de leurs vacances... sans s'arrêter faute de propositions culturelles  
Pas de culture, pas de tourisme et une économie locale qui ne se développe pas.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Agence Départementale du Tourisme de l'Aube
- Les Passeurs de fresques,
- CulturistiQ, laboratoire culturel
- La CCAMR
- Les communes de Dampierre, Ramerupt et Lhuître

**• Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Claude JACTAT

Téléphone du référent : 07 84 58 39 07

Adresse électronique du référent : mairie.pouan@orange.fr

**• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

Début de l'opération 15.10.2021 (lancement de l'Appel à Projet Artistique)

Rendu des projets par les artistes à partir du 01.04.2022

Réalisation des fresques :

-Dampierre, du 30 mai au 3 juin 2022 avec inauguration au moment des JEP

-Ramerupt, au printemps 2023 avec inauguration au moment de la fête médiévale de la Guilde des traceurs de temps

-Lhuître, au printemps 2024

**• Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'artistes inscrits

Nombre de visites

- Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	31 100€		Prestations intellectuelles Réalisation des fresques Animations Communication
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements prévisionnels</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	9 330€		
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Département	6 220€		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	6220€		20% ou 30% si chef de filât
<input checked="" type="checkbox"/> Fondation et Etat	9 330€	30	Fondation pour la mémoire de la Shoah Etat plan lutte contre racisme, antisémitisme... Fondation du judaïsme français
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Mise en valeur touristique du territoire de la CCAMR grâce à la Route de la Craie**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

La Route de la Craie se veut une itinérance à travers les communes de la CCAMR qui ont des lieux, des hommes, une histoire à mettre en valeur et que la craie, ce matériau si spécifique, a engendrés des siècles durant.

Cette craie a permis l'érection de nos églises, l'installation du camp militaire à Mailly, l'intensification de l'agriculture céréalière... Valoriser cette craie c'est valoriser de nombreuses richesses du territoire et inscrire ce dernier dans l'Histoire.

Plusieurs fouilles archéologiques ont permis de découvrir des merveilles de l'âge de fer, par exemple, le château d'Arcis porte les stigmates de la campagne de France, Danton est un enfant d'Arcis, comme Charles Delaunay l'est de Ramerupt, et que dire de Rachi ! dont les enseignements rayonnent toujours au niveau international...

La Route de la Craie se développe donc en plusieurs phases :

-Le circuit 1 a été inauguré à l'occasion des JEP 2021, les panneaux de signalétique touristique ont été mis en place dans les communes du nord de la CCAMR en 2021

-Le circuit 2 est en cours de réalisation. Les thèmes et l'iconographie des panneaux sont choisis, reste le travail – important encore – de mise en place sur le terrain. Il devrait être inauguré à l'occasion des JEP 2022. Parallèlement au circuit 2, une balade historique au cœur d'Arcis est en gestation. Objectif : pouvoir apporter une offre aux touristes qui vont fréquenter le point tourisme qui sera ouvert à l'été 2022 dans la maison Frances services à Arcis.

-Enfin, le circuit 3 prendra la relève en 2023

**Impact socio-économique et environnemental :**

La Communauté de communes, pour réaliser la Route de la Craie, s'est entourée de nombreux historiens et auteurs locaux, de membres d'associations diverses.

Les associations trouvent à se réaliser dans ces projets

Les commerçants du territoire bénéficient des retombées touristiques de La route de la Craie

Les entreprises profitent de la renommée du territoire

Les habitants découvrent ou redécouvrent leur environnement sous un angle culturel

Les enfants/scolaires approfondissent certaines connaissances en géologie, histoire (tous siècles confondus), arts, architecture...

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Les richesses patrimoniales et culturelles du Nord du département de l'Aube n'ont jamais été mises en valeur.

Le territoire est traversé par de grands axes routiers, les touristes étrangers passent par nos bourgs et villages sur la route de leurs vacances... sans s'arrêter faute de propositions culturelles

Pas de culture, pas de tourisme et une économie locale qui ne se développe pas.

Les habitants eux-mêmes ignorent la plupart des trésors (sites, personnages célèbre, moments de l'Histoire de France, trouvailles archéologiques...). Ce projet est aussi celui de la population locale

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

Associations culturelles, patrimoniales, géologique, historiens locaux, Passionnés de culture, communes, habitants

**• Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Anne LOISEAU, élue au tourisme, à la culture et à la communication

Téléphone du référent : 06 87 21 65 76

Adresse électronique du référent : loiseauan@wanadoo.fr

**• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

Naissance de La Route de la Craie en 2018

Travail de découpage du territoire pour l'organisation des actions à mener :

- 2020/2021 : mise en place du circuit 1 (vallée de la Lhuître et de l'Herbissonne) 13 communes
- 2021/2022 : circuit 2 + Arcis
- 2023/2024 : circuit 3

**• Indicateurs de suivi et résultat**

Nombre de visites

Evaluation des retombées économiques du tourisme

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Projet du 3-4 mai à Mailly-le-Camp

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : Mailly-le-Camp

Descriptif du projet :

En travaillant avec l'association du 3 mai 1944 qui possède une connaissance sur le bombardement du camp militaire, la commune de Mailly-le-Camp recherche à partager cette connaissance aux plus grands nombres. Ainsi, la commune souhaiterait développer un chemin mémorial qui prendrait la forme d'un parcours piéton composé d'une signalétique dissimulée dans l'ensemble du village. Ce parcours serait relié à une application mobile de réalité augmentée 3D. Cette application permettrait de reconstituer des chars et des soldats de la Seconde Guerre mondiale selon les avis d'un conseil scientifique. Ce projet serait suivi par la création d'un livre connecté en réalité augmentée 3D et d'un événement qui prendrait un format de jeu vidéo.

Voici les différentes étapes du projet qui permettront son aboutissement :

- Gestion du projet
- Construction d'une charte graphique
- Gestion de la communication (affiches, réseaux sociaux, site interne, etc...)
- Création et installation des panneaux de médiation
- Développement de l'application de réalité augmentée
- Création des objets marketings
- Création du livre connecté en réalité augmentée
- Mise en place de l'événement sous la forme d'un jeu vidéo

### Impact socio-économique et environnemental :

Le projet garantit un accès gratuit à la culture à tous et permettrait de dynamiser l'économie de la commune grâce à un important flux touristique.

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La commune à un risque de perdre l'expertise de l'association du 3 mai 1944.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

CCAMR, Département de l'Aube, Région Grand Est, Etat, Ministère des Armées, Association du 3 mai 1944, Société Supersolids, Les ambassades du Royaume-Uni/ Australienne/ Nouvelle-Zélande/ Canadienne, Les entreprises de l'Aube

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Mairie de Mailly-le-Camp

Nature :  mairie  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 28 rue du Général de Gaulle 10230 Mailly-le-Camp

Nom du représentant légal : Jean-Claude ROBERT

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MICHEL Théo/ Chargée de missions

Téléphone du référent : 03 25 37 31 52

Adresse électronique du référent : mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Novembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Novembre 2023

Date de délibération sur le projet : 7 septembre 2021

- Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de connexions à l'application

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	286 000,00 €	100 %	
<b>Montant total du projet</b>		286 000,00 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	48 375,00 €	16,9 %	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	71 775,00 €	25,0 %	Soutien à la valorisation et à la médiation du patrimoine culturel, Aide aux projets interprofessionnels, Soutien aux projets culturels commémoratifs événementiels relatifs à la mémoire des conflits
<input checked="" type="checkbox"/> Département	58 460,00 €	20,4 %	Subvention exceptionnelle
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	46 440,00 €	16,2 %	Ministère des armées
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	20 000,00 €	7 %	Mécénat des entreprises et ambassades (compte dans l'autofinancement)
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	37 200,00 €	14,5 %	
<b>Montant total des recettes</b>		286 000,00 €	

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Requalification du parc Robert Piat**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : Arcis-sur-Aube

### Descriptif du projet :

Autrefois verdoyant et boisé, le parc du château d'Arcis-sur-Aube dans lequel siège la mairie est aujourd'hui au grand regret des Arcisiens méconnaissable. La tempête de 1999 a dévasté pratiquement tout le parc de 7 hectares. Plus de 1700 arbres ont été cassés dont 600 de taille importante. Elle est également la conséquence partielle d'un patrimoine végétal sénescents (dépérissement des végétaux). Ces arbres décimés n'ont jamais été remplacés.

La nouvelle municipalité souhaite agir. Elle a sollicité l'ONF pour établir un diagnostic sur 210 arbres : 150 atteints de la maladie de la suie ont été abattus, les 60 autres doivent être entretenus. Pour l'instant, la municipalité est dans une phase d'assainissement. Un plan de gestion du parc a également été demandé à l'ONF pour optimiser l'entretien des arbres.

Ces deux événements (tempête + maladie de la suie) ont entraîné le déboisement du parc. Ainsi, il semble important et urgent de reboiser le plus rapidement possible pour recréer un puits carbone.

La municipalité souhaite également donner à ce parc un véritable sens : le faire devenir un lieu de rencontre, d'échanges sociaux, culturels ou encore générationnels ; un endroit où les habitants peuvent venir s'y prélasser pour s'apaiser. Pour ce faire, la municipalité souhaite que la réhabilitation de ce parc se fasse en lien avec sa richesse historique. Ainsi, l'aménagement de celui-ci sera en lien avec l'histoire du parc. Les étapes seront :

- étape 1 : étude de l'historienne préconisée par les Bâtiments de France,
- étape 2 : aménagement en fonction de l'étude de l'historienne,
- étape 3 : création et réalisation.

Réalisation des zones de parterres à la française conformément au plan historique (travail de l'historienne), recréation de zones d'aires de jeux pour les enfants, replantation (arboretum), harmonisation du mobilier urbain dans le style de la mairie/château (17ème/18ème).

### Impact socio-économique et environnemental :

- lutte contre le réchauffement climatique,
- restitution du puits carbone,
- conservation, protection, valorisation et développement de la biodiversité locale en milieu urbain,
- sensibilisation et éducation à l'environnement (espace accessible à tous),
- amélioration du cadre de vie.

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le parc Robert Piat est le poumon vert du territoire. C'est un espace qui tient à cœur aux Arcisiens ; on y observe chaque jour de nombreux promeneurs qui profitent de ce point naturel en ville. Cet espace sécurisé par un mur qui l'entoure entièrement est particulièrement apprécié des familles, qui peuvent laisser leurs enfants jouer sans s'inquiéter. Son classement en site inscrit participe également à l'attractivité touristique du territoire.

Ainsi, dans un objectif de lutte contre le changement climatique, il semble urgent et important de reboiser et d'aménager ce parc, lieu emblématique du territoire et extrêmement apprécié des usagers et des touristes.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- ONF
- Paysagistes conseil
- Services techniques
- Historienne
- UDAP
- DREAL
- Région
- Etat
- Département

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Mairie d'Arcis-sur-Aube

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 1 Place des Héros 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : HITTNER Charles

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Référent élu : LOISEAU Anne et Référent agent : LOUVIOT

Téléphone du référent : 03 25 37 80 36

Adresse électronique du référent : loiseauan@wanadoo.fr / lucie.louviot.arcis@gmail.com

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : mars 2022 (début travail de l'historienne) - 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2025-2026

Date de délibération sur le projet : 4 octobre 2021 (demande de subvention à la banque des territoires pour le financement d'une étude patrimoniale sur le parc du château d'Arcis-sur-Aube pour sa réhabilitation et son réaménagement)

- **Indicateur de suivi et résultat**

Indicateurs d'avancement :

- lancement de l'étude de l'historienne : début mars 2022
- consultation de maîtrise d'œuvre terminée
- remise de l'APD
- début des travaux 2023

Indicateurs de résultats :

- réalisation de l'APD
- respect du planning des travaux
- date de réception des travaux
- satisfaction des usagers
- nombre d'usagers (population/touristes) profitant de ces équipements

**FICHE CHANTIER n°**  
**Maison des associations et de la culture**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	<input checked="" type="checkbox"/> cohésion territoriale <input type="checkbox"/> ancrage local de l'économie <input type="checkbox"/> transition écologique <input type="checkbox"/> résilience sanitaire <input type="checkbox"/> préservation du patrimoine <input type="checkbox"/> usage du numérique <input type="checkbox"/> transfrontalier/interterritorial
Descriptif du chantier	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir la vie associative locale,</li> <li>- favoriser la coopération et la synergie entre associations,</li> <li>- améliorer la lisibilité et la visibilité du monde associatif,</li> <li>- réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux,</li> <li>- encourager les actions de développement durable sur les équipements municipaux,</li> <li>- favoriser les liens intergénérationnels,</li> </ul> <p>État d'avancement réflexion projet : La municipalité mène une étude sur les associations arcisiennes afin de connaître le nombre d'adhérents de chacune d'entre elles pour connaître les besoins en surface de ce futur projet.</p> <p>Valeur ajoutée / Bénéfice du chantier / finalités :</p> <p>La commune d'Arcis-sur-Aube bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié avec près d'une cinquantaine d'associations actives et référencées qui rayonnent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (70 % des adhérents ne sont pas arcisiens). Celles-ci jouent un rôle fondamental en faveur du développement social local et de la vie du territoire. Elles favorisent la cohésion sociale, l'animation, l'attractivité et le rayonnement de la ville ; elles contribuent également à l'éducation des jeunes dans les domaines sportifs, culturels et de la citoyenneté. La municipalité est consciente du rôle essentiel des bénévoles du territoire et entend valoriser les enjeux d'une politique associative dynamique.</p> <p>Les locaux associatifs actuels vieillissent et ne sont plus adaptés ; notamment pour les personnes âgées, pour l'Accueil Collectif de Mineurs et pour les adolescents du Centre social. Le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, les associations souhaiteraient des salles plus grandes, adaptées et équipées.</p> <p>La construction d'une maison des associations et de la culture viendrait répondre à ces enjeux et ces attentes. L'aménagement de celle-ci avec un hall d'entrée central qui dessert différentes salles permettra aux associations de vivre ensemble, d'échanger, de créer des liens (entre elles et entre adhérents : liens intergénérationnels) et de mutualiser leur matériel et leur savoir-faire. En ce sens, la présence d'une personne au quotidien est à envisager afin de renforcer le rôle de conseil et d'accompagnement de la commune et d'éviter toutes désorganisation et tensions entre les différentes représentations associatives.</p>

	Enfin, la municipalité souhaite poursuivre sa démarche de réduction des consommations d'énergie en réunissant au sein d'un même bâtiment les différentes associations et en construisant un bâtiment écoresponsable.
Ecosystème d'acteurs <i>(Partenaires à associer niveau local, régionale et au-delà)</i>	- associations, - communauté de communes, - région, - état, - département,
Ressources clés ( <i>principales ressources nécessaires au développement du chantier</i> )	- financement, - ingénierie, - site d'implantation.
On aura réussi si ... <i>(quelle est la promesse du chantier ?)</i>	- satisfaction des associations, - identification d'un lieu unique pour les adhérents et futurs adhérents, - renforcement des liens entre associations et leurs représentants, - augmentation du nombre de bénévoles et d'adhérents, - construction d'un bâtiment énergétiquement exemplaire.
Bénéfice(s) du chantier pour les différentes parties prenantes	- mutualiser le matériel et le savoir-faire, - coordonner la vie associative en la soutenant, - développer la culture du bénévolat, - diminuer les charges de fonctionnement, - exercer dans des locaux plus grands, adaptés et modernisés.
Incertitudes liées à la conception et déploiement du chantier	- manque de financement
Pilotage du chantier	- commune d'Arcis-sur-Aube - maître d'oeuvre
Paniers de projets et modes opératoires	- actuellement : étude sur le tissu associatif (nombre d'adhérents, problématiques rencontrées...) - recherche d'un terrain approprié : proche de l'Espace Henri Dunant - associer les associations au projet - appel d'offre.
Fiches projets	
Date élaboration fiches chantier	17/12
Date dernière mise à jour	27/12

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un espace de vie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : Mailly-le-Camp

Descriptif du projet :

La commune constate un engagement associatif fort sur son territoire, mais cet engagement est sous-exploité et peu organisé. La municipalité dénombre une trentaine d'associations diverses et variées, situées sur son territoire. Une grande partie de ces associations ont le besoin d'avoir un lieu clos à leur disposition pour exercer leurs activités. L'espace de vie sociale serait un équipement modulable et multiservices.

Voici les différentes étapes qui permettront au projet d'aboutir :

- Identification des besoins à travers une enquête
- Lancement du marché public
- Mise au point du projet avec le maître d'œuvre
- Phase de construction du bâtiment
- Phase de réception

**Impact socio-économique et environnemental :**

Le projet renforcerait le lien social entre les habitants.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le monde associatif, de manière générale est en souffrance et manque d'âmes charitables, prêtes à s'investir pour le compte des associations. De plus, la baisse des moyens de financement pour les associations est un facteur aggravant.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

CCAMR, Département de l'Aube, Région Grand Est, Etat, CAF, CCI de l'aube, Famille rurale

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Mairie de Mailly-le-Camp

Nature :  mairie  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 28 rue du Général de Gaulle 10230 Mailly-le-Camp

Nom du représentant légal : Jean-Claude ROBERT

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MICHEL Théo/ Chargée de missions

Téléphone du référent : 03 25 37 31 52

Adresse électronique du référent : mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 1er trimestre 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'utilisateurs de l'espace de vie sociale

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Aménagement du périscolaire et d'un centre aéré**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : Mailly-le-Camp

Descriptif du projet :

Depuis quelques années, la commune de Mailly-le-Camp voit un accroissement de sa population, et donc du nombre d'enfants fréquentant ses structures. Il est fort probable que cette tendance continue, en effet, le camp militaire accueille de nouvelles personnes, des terrains sont viabilisés afin d'accueillir de nouvelles familles et de nouveaux services apparaissent.

Ainsi, la construction d'une structure adaptée pour la garderie et l'accueil de loisirs permettrait à l'école de récupérer des classes, et de répondre à la demande grandissante de la garde d'enfants. Tandis qu'un agrandissement de la salle de restauration et l'optimisation de la cuisine répondrait aux besoins de restauration. Et par la même occasion, lors de l'été et plus précisément lors des vacances scolaires, la commune souhaiterait que cette extension soit transformée en centre aéré.

Voici les différentes étapes du projet qui permettront au projet d'aboutir :

- Procédure d'identification des besoins
- Lancement du marché public
- Mise au point du projet avec le maître d'œuvre
- Phase de construction du bâtiment
- Phase de réception

**Impact socio-économique et environnemental :**

Meilleures conditions d'accueils pour les enfants et leurs parents.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Répondre à l'augmentation croissante d'élèves pour assurer un service d'éducation conforme.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

CCAMR, Département de l'Aube, Etat, ministère de l'Éducation nationale, Famille rurale

### • Maître d'Ouvrage

Nom : Mairie de Mailly-le-Camp

Nature :  mairie  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 28 rue du Général de Gaulle 10230 Mailly-le-Camp

Nom du représentant légal : Jean-Claude ROBERT

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MICHEL Théo/ Chargée de missions

Téléphone du référent : 03 25 37 31 52

Adresse électronique du référent : mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

### • Échéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux : 1er trimestre 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'élèves et d'enfants à la garderie

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	600 000,00 €	100 %	
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	<b>600 000,00 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	240 000,00 €	40 %	
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input checked="" type="checkbox"/> Département	180 000,00€	30 %	Construction de nouveaux équipements sportifs, scolaires et culturels
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	180 000,00€	30 %	
<b>Montant total des recettes</b>	<b>600 000,00 €</b>		

**FICHE CHANTIER n°**  
**Skatepark ou Pumptrack**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	<input checked="" type="checkbox"/> cohésion territoriale <input type="checkbox"/> ancrage local de l'économie <input type="checkbox"/> transition écologique <input type="checkbox"/> résilience sanitaire <input type="checkbox"/> préservation du patrimoine <input type="checkbox"/> usage du numérique <input type="checkbox"/> transfrontalier/interterritorial
Descriptif du chantier	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'offre de loisirs en direction de la jeunesse,</li> <li>- offrir un lieu rassembleur, de rencontre et d'expression,</li> <li>- créer un espace dédié à la pratique de diverses disciplines sportives urbaines (skateboard, trottinettes, rollers, BMX) sécurisé et adapté aux besoins des usagers,</li> </ul> <p>État d'avancement réflexion projet :</p> <p>En octobre 2020, les premiers jeunes citoyens ont été élus. Ils siègent depuis au sein de la commission Jeunes du conseil municipal. Ces vingt jeunes filles et garçons se sont rencontrés en assemblée plénière le 21 mars 2021. En raison de la crise sanitaire, un travail en ligne a été instauré afin de collecter les idées de projets des jeunes sur la commune. Ce recueil d'embryons de projets a été hiérarchisé selon leurs degrés d'utilité, d'importance, d'urgence... pour arriver à terme à présenter le ou les projets retenus au conseil municipal. Le 30 juin 2021, les jeunes élus ont choisi collégialement les trois projets prioritaires, que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyons la ville</li> <li>- Skatepark</li> <li>- Adapter la ville aux handicapés</li> </ul> <p>La commission Skatepark souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installer la future installation sur l'ex-terrain de basket-ball situé dans l'espace sportif de la commune, à côté du court de tennis couvert (derrière la piscine). Toutefois, il faudra réfléchir au déplacement du sautoir du collège,</li> <li>- approfondir la réflexion sur le choix d'un skatepark ou d'un pumptrack selon les critères de faisabilité liés à la taille du terrain, au coût mais également à la demande.</li> </ul> <p>Le 1<sup>er</sup> décembre, les jeunes sont allés visiter la société auboise Hoverall qui imagine et construit des Skatepark.</p> <p>Valeur ajoutée / Bénéfice du chantier / finalités : les deux ont la même valeur ajoutée.</p> <p>Aujourd'hui, cet équipement peut être utilisé par divers publics qui pratiquent des sports de glisse urbaine : BMX, Skateboard, trottinette, roller et VTT. Ce sont des sports individuels qui se pratiquent en groupe.</p>

	<p>Les pratiquants évoquent des valeurs de liberté, de partage, d'entraide et de créativité dans ces Skatepark. Cet équipement en libre accès représenterait un lieu de rencontre intergénérationnel. Les adolescents auraient enfin un lieu qu'ils pourraient s'approprier. Aujourd'hui, nous observons beaucoup de jeunes sur leurs skates, rollers, BMX... au sein des espaces publics et sur les routes. Cette pratique occasionne des conflits avec les terrasses des restaurants et des bars mais surtout une grande insécurité.</p>
Ecosystème d'acteurs <i>(Partenaires à associer niveau local, régionale et au-delà)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- commission Jeunes,</li> <li>- pratiquants,</li> <li>- services techniques de la ville,</li> <li>- entreprise de construction,</li> <li>- CAF,</li> <li>- état,</li> <li>- région,</li> <li>- département,</li> <li>- UDAP</li> </ul>
Ressources clés ( <i>principales ressources nécessaires au développement du chantier</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>- financement</li> <li>- ingénierie entreprise de construction</li> </ul>
On aura réussi si ... <i>(quelle est la promesse du chantier ?)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion des élus et de la population,</li> <li>- construction du skate-park,</li> <li>- utilisation du skate-park par les jeunes,</li> <li>- satisfaction des usagers.</li> </ul>
Bénéfice(s) du chantier pour les différentes parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pouvoir pratiquer diverses disciplines sportives urbaines dans un lieu dédié, sécurisé et adapté aux besoins des usagers</li> <li>- développer une image dynamique, moderne et ouverte avec une identité visuelle forte.</li> <li>- favoriser l'attractivité de la commune en finalisant un projet d'aménagement public urbain qualitatif et ouvert à tous,</li> </ul>
Incertitudes liées à la conception et déploiement du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- manque de financement</li> <li>- terrain adéquat</li> </ul>
Pilotage du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- commune d'Arcis-sur-Aube</li> <li>- commission Jeunes</li> <li>- maître d'oeuvre</li> </ul>
Paniers de projets et modes opératoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du projet : skatepark ou pumptrack,</li> <li>- recherche d'un terrain approprié (mesures, faisabilité.. )</li> <li>- Décembre 2021 : Visite d'une société de construction par la commission Jeunes</li> <li>- Janvier 2021 : Présentation de croquis/plans par la société Hoverall</li> </ul>
Fiches projets	
Date élaboration fiches chantier	17/12
Date dernière mise à jour	23/12

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Mise en œuvre d'une couverture complète internet et mobile sur le territoire**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Le territoire est faiblement couvert par le très haut débit (supérieur à 30 Mbits / s), et par le réseau de téléphonie mobile 2G et 3G. Il existe quelques zones blanches. Ces facteurs ne sont pas propices à l'installation des entreprises et des jeunes ménages. La disponibilité d'un service internet et mobile de qualité constitue un enjeu fort pour les territoires en termes de compétitivité, d'attractivité, et tout simplement d'aménagement. Ainsi, la CCAMR souhaite mettre en œuvre une couverture complète que soit internet ou mobile sur l'ensemble de son territoire.

Ce projet se déroulera en plusieurs étapes :

#### **ETAPE 1 : Etude**

- Concertation entre les communes et l'opérateur
- Recensement des locaux (particuliers et professionnels) à desservir.
- Identification des infrastructures disponibles, support du déploiement (fourreaux, poteaux électriques, etc.).

#### **ETAPE 2 : Travaux**

- Les communes sont couvertes progressivement.
- Le déploiement peut s'effectuer grâce à des infrastructures existantes, en souterrain et/ou en aérien (via des poteaux électriques ou sur façade) et/ou par des travaux de génie civil au moyen de tranchées.
- Pour entrer dans le domaine privé (immeuble ou façade), l'opérateur doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire.

#### **ETAPE 3 : Raccordement final**

- Le raccordement final consiste à faire entrer le réseau à l'intérieur du logement et à installer une nouvelle prise similaire aux prises téléphoniques existantes.
- Dès qu'un local est éligible, l'habitant (particulier ou professionnel) doit solliciter un fournisseur d'accès à Internet présent sur le réseau afin de souscrire un abonnement

### **Impact socio-économique et environnemental :**

L'accès aux activités en ligne est de nos jours indispensable autant pour les entreprises et les services publics que pour tous les citoyens. En effet la mise en place d'une couverture complète permettrait ainsi d'avoir un impact sur l'installation des entreprises et des jeunes ménages renforçant de cette manière l'attractivité du territoire.

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La réduction de la fracture numérique territoriale grâce à une amélioration de la couverture du territoire aussi bien par les réseaux internet que par les réseaux mobiles est nécessaire, en effet l'aménagement numérique est décisif pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Communes
- Opérateurs internet et téléphonique
- ARCEP

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de communes couvertes

Nombre d'habitants ayant accès aux services internet et mobile

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : COHESION – Cadre de vie

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Contrat local de santé**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

La loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) du 21 Juillet 2009 prévoit la mise en place des contrats locaux de santé sur les territoires, au plus près des besoins de la population.

Le contrat local de santé est un outil souple et modulable, qui permet de décliner sur un territoire donné les orientations prioritaires en matière de santé prévues dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Grand Est 2018-2028.

C'est également un outil de coopération des acteurs (sanitaires, sociaux, médicaux, médico-sociaux, ...) du territoire autour d'une politique de santé adaptée aux besoins locaux, identifiés à partir d'un diagnostic local de santé.

En matière de santé, le territoire de la CCAMR a fait l'objet d'un pré-diagnostic de santé en 2018, réalisé par la MSA Sud Champagne. Cette analyse a été discutée lors d'une réunion partenariale en 2019.

Les points faibles du territoire identifiés ont poussé la collectivité à s'engager dans la construction d'un contrat local de santé.

A la suite de l'actualisation du diagnostic en 2020, les travaux du contrat local de santé de la CCAMR se sont lancés en Janvier 2021.

4 axes de travail prioritaires ont été identifiés, au sein desquels des acteurs locaux se sont mobilisés pour déployer des actions de prévention.

Le programme d'actions validé pour l'année 2022 a première année de mise en œuvre du CLS se décompose ainsi :

1. **Agir sur les comportements favorables à la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes :**

- Fiche action n°1.1.1. : Programme Nutrition et Sensorialité / Nut&S - Maison de la Nutrition
- Fiche action n°1.1.2. : Journée d'échanges de pratiques « santé des jeunes » - IREPS
- Fiche action n°1.2.1. : Actions de soutien à la parentalité à Mailly le Camp - Association Familles Rurales
- Fiche action n°1.2.2. : Actions de soutien à la parentalité à Mailly le Camp - Maison Pour Tous Centre Social Un Nouveau Monde
- Fiche action n°1.3.1. : « Cycloshow » Un atelier mère fille pour parler de son corps - Maison Pour Tous Centre Social Un Nouveau Monde
- Fiche action n°1.3.2. : Ensemble pour réussir - Maison Pour Tous Centre Social Un Nouveau Monde
- Fiche action n°1.3.3. : Spectacle « Coup de Grace » Outil pour la prévention du mal être adolescent - Maison Pour Tous Centre Social Un Nouveau Monde
- Fiche action n°1.3.4. : Education à la sexualité pour les collégiens - Collège de la voie chatelaine

## **2. Agir sur les environnements favorables à la santé des habitants :**

- Fiche action n°2.1.1 : De la fourche à la fourchette : : des ateliers sur l'alimentation et l'environnement – MSA Sud Champagne
- Fiche action n°2.2.1. : Surveillance et prévention contre l'ambroisie – FREDON CA
- Fiche action n°2.2.2 : Surveillance et prévention contre les Chenilles processionnaires – FREDON CA
- Fiche action n°2.2.3 : Formation des professionnels sur le logement – ADIL
- Fiche action n°2.3.1. : Intégration de la CCAMR au projet Alimentaire Territorial – CCAMR
- Fiche action n°2.4.1. : Programme POLLIN'AIR – ATMO Grand Est
- Fiche action n°2.5.1 : Intervention d'un Conseiller en Environnement Intérieur – MSA Services SC
- Fiche action n°2.5.2 : Programme – de polluants + de santé – Mutualité Française
- Fiche action n°2.5.3 : Conseils auprès du grand public sur le logement - ADIL

## **3. Soutenir l'organisation des services de santé et le recours aux soins :**

- Fiche action n°3.1.1 : Développer le sport santé sur le territoire de la CC Arcis, Mailly Ramerupt et notamment le dispositif Prescri'mouv – RSSBE
- Fiche action n°3.1.2. : Définir un plan d'action territorial de télémédecine – PULSY
- Fiche action n°3.2.1 : Etude de la faisabilité du renforcement et du développement d'un projet de dispositif de coordination territoriale en santé sur le territoire de la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt - CPAM 10
- Fiche action n°3.3.1. : Prévention et suivi du parcours des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chronique – Association Resp'aube et le CH de Troyes
- Fiche action n°3.4.1. : Le Moi(s) Sans Tabac pour tous sur le secteur CCAMR – Association Addictions France

## **4. Accompagner le bien vieillir et le soutien des aidants :**

- Fiche action n°4.1.1 : Prévention épuisement des aidants : Cafés des aidants & programme sophrologie – ADMR
- Fiche action n°4.1.2 : Parcours santé des aidants – MSA Services SC
- Fiche action n°4.1.3. : Cycle de soutien aux aidants ayant subi une rupture avec la personne aidée – France Alzheimer
- Fiche action n°4.1.4. : Comment bien panser le covid 19 ? – Relai du bien être
- Fiche action n°4.2.1. : Inclusion numérique et lien intergénérationnel sur le territoire de la CCAMR – MPT CS Un nouveau Monde
- Fiche action n°4.2.2. : Informatiquez-vous : un programme d'ateliers collectifs informatique à destination des seniors – ADMR
- Fiche action n°4.3.1 : Développer l'offre de répit sur le territoire de la CCAMR – EHPAD d'Arcis
- Fiche action n°4.4.1. : Les Ateliers du VillAge : des ateliers de prévention choisis par les seniors ! – ADMR
- Fiche action n°4.4.2 : Prendre soin de soi – Mutualité française

2 actions complémentaires et transversales aux 4 axes précités viennent compléter le programme :

- Fiche action n°5.1 : Mise en place d'une stratégie de communication sur l'offre et les partenaires du territoire en matière de santé – CCAMR
- Fiche action n°5.2 : Coordination, animation et évaluation du contrat local de santé de la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt – MSA Services SC

Le contenu de ces différentes actions est disponible dans le contrat local de santé 2022-2026 de la CCAMR, validé par le comité de pilotage le 25/11/2021 et signé le 16/12/2021.

Le CLS est un outil qui réunit une pluralité d'acteurs œuvrant en faveur de la santé, de la prévention, de la promotion de la santé. Par la dynamique qu'il impulse et les actions qui en découlent, le CLS est un véritable levier d'attractivité sur un territoire donné.

Le CLS s'inscrit en complémentarité des autres démarches engagées sur le territoire.

Le programme d'actions est évolutif au cours de la mise en œuvre du CLS. D'autres projets viendront étayer les initiatives déjà prévues pour l'année 2022.

#### **Impact socio-économique et environnemental :**

Le CLS est un outil innovant, valorisant la transversalité entre les acteurs du champ de la santé, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé de 1946.

Le CLS a pour objectifs de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Répondre aux besoins des populations les plus vulnérables
- Décliner le projet régional de santé à l'échelle territoriale
- Coordonner des actions entre les acteurs

A ce titre, le CLS regroupe les acteurs du sanitaire, du social, du médico-social, de la prévention et de la promotion de la santé, pour permettre une meilleure qualité de vie et une meilleure santé des habitants du territoire sur le long terme.

En offrant une meilleure qualité de vie et une offre accessible en matière de santé, dans une démarche environnementale responsable, le territoire devient plus attractif pour l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiques.

#### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La santé est un enjeu majeur pour les élus et pour les habitants et est un facteur de dynamisme sur le territoire.

#### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

1 coordinatrice de CLS (co-financée par l'ARS et la CCAMR).

La CCAMR (pilotage du CLS, prêt de salle et d'équipements, contributions dans les travaux et les actions)

Les acteurs locaux

Les habitants du territoire

#### **• Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Clémence GIROUX ( MSA Services Sud Champagne)

Téléphone du référent : 06 33 78 71 98

Adresse électronique du référent : giroux.clemence@msa-services.fr

#### **• Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2026

Date de délibération sur le projet : 29/10/2019 (lancement dans la démarche CLS) et 15/11/2021 (approbation du CLS)

#### **• Indicateur de suivi et résultat**

Toutes les fiches action du CLS intègrent des indicateurs de processus et de résultats, pour mesurer chaque action.

Globalement, le suivi du CLS, dont la mise en œuvre des actions par les porteurs d'actions, sera réalisé par la coordinatrice du contrat local de santé.

De ce fait, les indicateurs proposés sont ceux rattachés à la mission de coordination du contrat local de santé.

**Indicateurs de processus :**

Respect du calendrier du CLS et plan d'action

Nombre de réunions (Comités opérationnels, techniques, pilotage) et groupes de travail

Nombre et typologie des participants aux différentes instances

Degré de participation/ Niveau d'implication des partenaires dans les instances

Communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche

**Indicateurs de résultats :**

Nombre et typologie d'actions développées dans le cadre du CLS

Nombre et typologie de partenariats développés au sein du CLS

Nombre de partenaires déclarant que le CLS leur a permis de développer de nouveaux projets avec les partenaires du territoire

Typologie des projets cités

Mise en œuvre effective du plan d'action

Evolution du nombre d'actions inscrites dans le plan opérationnel

Identification de nouveau enjeux, de nouvelles problématiques en matière de santé sur territoire

Réalisation d'une évaluation par an

Réalisation d'une évaluation finale

Identification des axes d'amélioration du CLS chaque année

Identification des axes de travail pour la reconduction du CLS 2ème génération

Freins, leviers et piste d'amélioration identifiés dans le cadre de l'animation du CLS

- Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) charges	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres Prestation de services (coordination du contrat local de santé)	12 500€		Dépense annuelle auprès du prestataire MSA Services Sud Champagne Le coût de la prestation annuelle (25000 € est co-financée par la CCAMR et l'ARS Grand Est)
<b>Montant total du projet</b>		12 500 €	

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	12 500€		
<b>Montant total des recettes</b>		12 500 €	

## FICHE « PROJET PRIORITAIRE »

### AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Paysage et biodiversité

#### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : **TRAM'AUBE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

#### Descriptif du projet :

L'objectif de ce projet est d'associer un travail d'étude et un programme de valorisation de la trame verte et bleue, au sein du SCoT des territoires de l'Aube et plus particulièrement en Champagne crayeuse, en s'appuyant d'une part sur l'expérience du Syndicat DEPART en matière d'identification des continuités écologiques et d'autre part sur celle de la Fédération des chasseurs pour conduire des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

#### Les enjeux sont multiples :

- Approfondir la connaissance de la sous-trame des milieux semi-ouverts et thermophiles en Champagne crayeuse, à travers un diagnostic fin des structures végétales présentes et non identifiées dans les bases de données géographiques disponibles (en particulier les linéaires de haies), et participer ainsi à la déclinaison de la TVB régionale à l'échelle locale,

- Travailler à l'échelle du périmètre du nouveau SCoT des Territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020 et enclencher un premier volet de mise en œuvre sur la communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt

- Sensibiliser les propriétaires, les collectivités et les acteurs du territoire au maintien et au renforcement de la biodiversité en Champagne crayeuse, où les structures végétales sont peu nombreuses et constituent un enjeu fort que ce soit sur le plan écologique ou sur le plan paysager au sein d'un relief de plaine

- Intervenir de manière ciblée sur des secteurs à enjeux où pourront être menées des actions de plantation pour créer ou restaurer des continuités, ainsi que des achats de foncier dans un objectif de préservation et de gestion durables

#### Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet aura un réel impact environnemental qui aura pour conséquence d'enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. La plantation de haie est une démarche couteau-suisse au niveau des services écologiques pour l'exploitant agricole, le climat et la biodiversité.

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le projet TRAM'AUBE s'inscrit dans le cadre du maintien et de la restauration de la Trame verte et Bleue, mesure phare du Grenelle de l'environnement qui vise à enrayer la perte de la biodiversité. Ce projet, initié sur la communauté d'Arcis Mailly Ramerupt est une première à l'échelle départementale. Il s'agit d'associer un travail d'expertise écologique et cartographique tout en tenant compte des usages du territoire (randonnée...) et de son économie.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :  
Syndicat DEPART  
CCAMR  
Fédération des Randonneurs  
Structures d'insertion (Aube environnement, jardins de cocagne)

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Fédération des Chasseurs de l'Aube

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Fédération

Adresse : Chemin de la Queue de la Pelle 10440 La Rivière-de-Corps

Nom du représentant légal : MERCUZOT Claude

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : COQUET Mariane

Téléphone du référent : 07.69.67.43.70

Adresse électronique du référent : coquet.m@fdc10.org

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

-Nombre de secteurs à enjeux identifiées

-Réunions de sensibilisation sur la haie

-Linéaire de haie implanté sur le territoire

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Paysage et biodiversité

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Etude des lieux potentiels à développer et création de chemins de randonnée**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Le tourisme évolue dans l'espace et dans le temps, il est de ce fait, perpétuellement à la recherche de nouveaux espaces. Le but de la collectivité est alors de promouvoir un développement touristique tout en respectant au mieux l'environnement naturel.

La communauté de communes souhaite donc mettre en avant son territoire avec la création de chemins de randonnée, ainsi le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aube l'accompagnera dans cette démarche avec un programme d'action pour la période de 2022-2026 qui consistera à créer, expertiser, labelliser, baliser, aménager, communiquer et promouvoir six sentiers de randonnée du territoire.

Ce programme aura pour objectif de renforcer la notoriété, l'image et la fréquentation du territoire en proposant une offre d'activités de découverte de la nature et des patrimoines dont la randonnée pédestre.

Ce programme se déroulera en plusieurs étapes :

#### ETAPE 1 : EXPERTISES DES ITINERAIRES

- Choix des tracés
- Expertises des itinéraires

#### ETAPE 2 : LABELLISSATION

- Une fois l'expertise réalisée, le Comité communique le résultat à la CCAMR accompagné d'un rapport détaillant les travaux conseillés pour permettre la labellisation de l'itinéraire

#### ETAPE 3 : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET/OU ELEMENTS COMPLEMENTAIRE A FOURNIR

- La CCAMR effectue les travaux

#### ETAPE 4 : BALISAGE DES ITINERAIRES

- Le Comité réalise le (re)balisage des sentiers de randonnée

#### ETAPE 5 : SIGNALISATION DES ITINERAIRES

- Implantation d'un panneau d'information au point de départ de l'itinéraire

#### Impact socio-économique et environnemental :

- Un tourisme qui s'oriente en faveur de l'environnement
- Développement économique en lien avec le respect de l'environnement humain, naturel et patrimonial

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le tourisme favorise le maintien, voire l'accroissement, de l'économie locale. Il devient donc nécessaire de prendre aussi bien en compte les attentes touristiques, tournées désormais vers des idées plus

écologiques en lien avec le respect de l'environnement que les bénéfices économiques que peuvent générer cette activité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aube
- FFRandonnée Aube
- Communes
- Chambre d'agriculture

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR
-------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique GENGEMBRE

Téléphone du référent : 03 25 74 91 07

Adresse électronique du référent : gengembre.dominique@gmail.com

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022
----------------------------------

Fin prévisionnelle des travaux : 2026
---------------------------------------

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de sentiers effectués
------------------------------

Nombre de randonneurs
-----------------------

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	33 400 €		
<b>Montant total du projet</b>	<b>33 400 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	13 360	40	
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input checked="" type="checkbox"/> Département	13 360	40	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	6680	20	
<b>Montant total des recettes</b>	<b>33 400</b>		

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Transition écologique

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Aide à l'étude énergétique des bâtiments publics**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interréunal

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

La CCAMR ainsi que ses communes membres sont propriétaires de nombreux bâtiments, parfois mal isolés et causant de fortes déperditions thermiques (identifier notamment les ponts thermiques). L'efficacité énergétique des bâtiments publics est régie d'une part par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015 et d'autre part par le Plan Climat qui inscrit les mesures à prévoir dans le temps long, jusqu'à 2050, et vise à éradiquer la précarité énergétique. De même, la rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance. Parce que la majorité des bâtiments publics sont anciens, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

De cette manière, des audits seront réalisés pour évaluer la qualité énergétique du bâtiment, les préconisations de travaux, les coûts, les temps de retour sur investissement en prévision de travaux futurs. L'objectif pour certains bâtiments publics du territoire est de bénéficier d'une évaluation de leur potentiel photovoltaïque. En effet, ce projet pourrait être dupliqué sur le territoire avec pour conditions une analyse précise de l'ensoleillement du site et l'appui d'experts pour évaluer la faisabilité et la viabilité économique du projet. L'installation de panneaux photovoltaïques s'avère une solution attractive pour réduire les coûts.

Il s'agit donc d'améliorer l'efficacité énergétique et l'ensemble des bâtiments (relevé thermographique en drone, étude de régulation du système de chauffage dans les écoles, ...)

Ce programme de rénovation thermique (audit dans un premier temps) pourra bénéficier aux bâtiments communautaires et communaux.

Cette action se déroulera en différentes étapes :

- Dresser un inventaire des bâtiments publics
- Evaluer la consommation d'énergie des bâtiments
- Réaliser un audit énergétique des bâtiments les plus énergivores
- Elaborer une stratégie écologique

**Impact socio-économique et environnemental :**

L'un des enjeux pour la collectivité est de baisser les charges de fonctionnement des communes grâce à l'éradication des « passoires thermiques » que constituent les bâtiments les plus anciens construits sans souci de performance énergétique.

Au-delà des enjeux environnementaux, la transition énergétique des bâtiments s'impose d'un point de vue économique (les dépenses en énergie sont croissantes) ; de santé publique (les bâtiments écologiques assurent une meilleure qualité de l'air et favorisent le confort des usagers) ; de durabilité (les bâtiments responsables sont des bâtiments durables).

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

S'engager dans la transition écologique, réduire la dépense énergétique, rénover pour un meilleur confort sont autant d'enjeux qui porte l'action comme prioritaire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

-Communes  
-Ademe  
-Cerema  
-Banque des territoires

• **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

• **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

• **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de bâtiments rénovés

Estimation du gain énergétique engendré par les travaux réalisés

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Transition écologique

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Développement des visites de sites (éoliennes et méthaniseurs)**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

**Descriptif du projet :**

La Communauté de Communes Arcis Mailly Ramerupt se situe au cœur d'une région qui accueille l'une des plus grosses concentrations d'éoliennes en France. La présence de ce parc éolien situé au lieu-dit « La Folie Godot » en bordure de la RD 677 à mi-chemin entre les communes Mailly-le-Camp et d'Arcis-sur-Aube invite à explorer la piste d'une mise en valeur touristique originale autour de cette ressource singulière, mais également autour des méthaniseurs.

En effet, la CCAMR recense environ 116 éoliennes et en 2022 le parc éolien du Village de Richebourg devrait accueillir 26 machines les plus puissantes et les plus hautes jamais installées dans le département. De plus, la communauté communes compte 3 unités de méthanisation, deux se trouvant à Dampierre et une plus récente à Ormes.

La présence de telles installations peut permettre de développer le tourisme en organisant des visites des installations. Il est possible d'imaginer un circuit de visites guidées et animées pour découvrir des sites de production d'énergies renouvelables : éoliennes et méthanisation.

Ces visites auront pour objectifs de faire découvrir véritablement le fonctionnement, les technologies et le personnel qui supervise les éoliennes et les méthaniseurs. Ces visites permettront aussi de faire se rencontrer les personnes, de s'écouter, d'échanger et de discuter autour de l'éolien et du méthaniseur.

**Impact socio-économique et environnemental :**

Ces visites découvertes sensibiliseront les jeunes générations, les touristes de passage, les habitants de notre territoire aux nouvelles sources d'énergies pour un avenir plus respectueux de l'environnement.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Pour diffuser ce nouveau modèle de production d'énergie propre implique de mener en amont des actions de sensibilisation auprès des publics locaux, notamment en proposant des visites de ces énergies renouvelables permettant aux touristes de passage, aux habitants de notre territoire de les sensibiliser à ces questions, en leur proposant des parcours qui soulignent l'importance des solutions durables en matière d'énergie.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

-Exploitations équipées en méthaniseurs : Dampierre et Ormes  
-An Avel Braz

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCAMR
-------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de visiteurs

Enquête de satisfaction

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Transition écologique

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Le P'tit mois de l'Ecologie**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

### Descriptif du projet :

Les préoccupations autour de la protection de la planète ont trouvé leur place dans le cercle familial. Près d'une famille sur cinq (18 %) aborde le sujet quotidiennement et 37 % au moins une fois par semaine. Au total, 55 % des familles discutent de l'écologie au moins une fois par semaine. Les chiffres confirment qu'actuellement, la quasi-totalité des familles intègrent le sujet de l'écologie à leurs conversations quotidiennes. Une famille sur cinq discute quotidiennement des problématiques écologiques

La Maison Pour Tous, Centre Social, Un Nouveau Monde, souhaite proposer des rencontres, animations, discussions, débats, sur notre territoire autour de cette thématique sur un temps fort d'un mois. Notre environnement et les changements climatiques sont des enjeux forts pour notre société et qui, comme le montre les chiffres, questionnent les familles. Nous savons que les familles, notamment celles les plus fragiles, ont besoin d'un aiguillage pour aborder cet enjeu. Il est important pour nous d'avoir des intervenants nous permettant de toucher les familles tout en ayant un discours adapté non anxiogène et culpabilisateur. Chaque année, depuis 10 ans, nous proposons avec les partenaires locaux un évènement pour la petite enfance, le « p'tit Week-end ». Pour 2022, les partenaires, ont décidé de travailler notre action autour du thème de l'écologie.

Nous avons donc décidé de décliner cette thématique sur un mois pour toucher les familles de 0 à 99 ans.

Pour cela, nous allons nous entourer d'intervenants, de partenaires, pour mettre en place un programme d'animation sur notre territoire d'intervention.

### Sources pour notre diagnostic :

<https://www.faireparterie.fr/etude-generation-climat/#chiffres> <https://www.fl0d.org/fl0di-craponne-2021/>

- Conférences
- Rencontres d'associations
- Balades inspirantes
- Ciné-Débat
- Spectacle vivant Ateliers
- Climat
- Zéro-déchet
- Alimentation écologique
- Nature
- Entraide et solidarité
- Économies alternatives
- Produits du fait maison

### Impact socio-économique et environnemental :

Nous souhaitons par ce projet avoir plusieurs objectifs dans les familles : ouvrir la discussion sur notre impact écologique, sensibiliser les familles les plus éloignées de cette question, renforcer le réseau des

partenaires sur cette thématique, permettre aux familles d'être actif pour préserver l'environnement, fédérer les habitants sur un projet environnemental

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Ce projet est prioritaire, car notre environnement, la préservation de la nature, l'écocitoyenneté est un enjeu pour tous. Ces notions sont abordées sur notre territoire, mais ne sont pas assez mis en lumière.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

Les acteurs locaux, des intervenants spécialisés, les communes pour le prêt des salles.

- Maître d'Ouvrage**

Nom : MPT Centre Social, Un Nouveau Monde
---

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Association

Adresse : 28 rue des cordeliers 10 700 Arcis sur Aube

Nom du représentant légal : Sophie MAUVIGNANT

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cynthia LESAGE

Téléphone du référent : 06 72 27 59 98

Adresse électronique du référent : lesage.cynthia@gmail.com

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : mars 2022
---------------------------------------

Fin prévisionnelle des travaux : mai 2022
---

- Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
■ Autres	11 150		Totalité des charges affectées au budget Intervenants, prestations de services, spectacle, frais de déplacement, matériel pédagogique, communication, salaires des animateurs, frais de location des salles, assurances,
<b>Montant total du projet</b>		11 150	

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
■CAF	4250		Prestation sociale et appel à projet
■Conseil départemental	400		Demande de subvention 2022
■MSA	250		Demande de subvention 2022
■PTRTE	6250		
<b>Montant total des recettes</b>		11 150	

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Ressource en eau

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Réalisation de classes d'eau**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

La réalisation de ces classes d'eau a pour objectif d'apporter des connaissances sur les problématiques de l'eau afin d'aider les élèves au collège et lycée à comprendre les enjeux liés à cette ressource et d'avoir une approche globalisée sur tout le système d'exploitation, mais également d'aller à la rencontre des acteurs de l'eau afin de faciliter la connaissance des institutions et mieux comprendre les réglementations. Enfin, cela a pour objectif d'étudier différents systèmes d'exploitation du département et leur gestion de l'eau.

**Etapes de mise en œuvre :**

-Alternance de visites et d'intervention en salle au collège ou lycée sur les enjeux et les acteurs de l'eau, optimisation des pratiques agricoles, gestion des risques sanitaires et environnementaux/pesticides

-Carnet de bord de synthèse des éléments abordés durant la classe d'eau

-Travail sur le(s) outil(s) de restitution des connaissances et visites et synthèses faites

-Production collective finale

**Impact socio-économique et environnemental :**

-Contribution à l'évolution des consciences et des comportements vis-à-vis de la protection de l'eau

-Utilisation d'un mode d'enseignement actif basé sur la pédagogie de projet

-L'ouverture de l'établissement à des partenaires locaux et des professionnels qui permettent d'aborder les matières de manière concrète

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Les participants de la classe d'eau sont les acteurs de leur apprentissage. Véritable éducation à la citoyenneté, la classe d'eau permet de mieux faire comprendre le fonctionnement et les enjeux de l'eau, afin d'inciter les participants à adopter un comportement responsable vis-à-vis de cette ressource.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

-Etablissements scolaires

-AESN

-DDT

-Agriculteurs

-SDDEA

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Chambre d'Agriculture
-----------------------------

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Chambre consulaire

Adresse : 2 Rue Jeanne d'Arc, 10000 Troyes

Nom du représentant légal : Alain Boulard

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie Prestat

Téléphone du référent : 06.18.87.60.58

Adresse électronique du référent : aurelie.prestat@aube.chambagri.fr

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre de classes concernées

Retour des professeurs et élèves

Rédaction du carnet de bord, qualité de la production finale

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Ressource en eau

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Projet territorial pour la gestion de l'eau**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

L'eau et les cours d'eau constituent notre patrimoine commun. Une gestion durable et équilibrée des milieux aquatiques est donc indispensable pour concilier les usages domestiques, agricoles et industriels, prévenir les inondations et préserver la qualité de l'eau et la biodiversité qui y est associée. Ainsi le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui visera à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Le projet de territoire doit faire l'objet d'une concertation élargie auprès de tous les acteurs locaux du bassin versant. Cette concertation, indispensable tout au long de la démarche prendra la forme d'entretiens, de réunions, ... avec les usagers à chaque étape du projet de territoire. L'objectif est une participation active des usagers du périmètre du projet, afin que le projet de territoire aboutisse à un projet partagé, mettant en œuvre des actions concrètes adaptées.

Ce projet se déroulera en différentes étapes :

### ETAPE 1 : Diagnostic et tendances d'évolution

La première étape est la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle selon trois axes :

- les ressources en eau disponibles (cours d'eau, nappes, réservoirs)
- les besoins liés aux usages (usages prélevateurs et autres usages)
- les impératifs liés aux milieux naturels aquatiques

Le diagnostic comportera une analyse des tendances d'évolution qui sont à attendre suite notamment au changement climatique et aux évolutions prévisibles du territoire et de la société. Il se conclura par une analyse croisée des problématiques et des enjeux susceptibles d'être traités par le PTGE. Ce bilan qui confrontera les trois volets du diagnostic et proposera une territorialisation des problématiques. Il comportera des éléments techniques (hydraulique, environnement, sanitaire...) et socio-économiques.

### ETAPE 2 : Elaboration de la stratégie d'action du PTGE

Cette seconde étape du processus consistera à réfléchir aux objectifs du PTGE qui seront définis par ensembles de gestion et à identifier des leviers d'action possibles qui permettraient d'agir sur les problèmes diagnostiqués. Ces leviers d'action seront identifiés à partir d'expériences pilotes ou de solutions déjà expérimentées sur le territoire ou sur d'autres territoires. L'efficacité, les coûts et la faisabilité de ces leviers seront analysés.

### ETAPE 3 : Construction du programme

La dernière étape du processus d'élaboration consiste à construire le scénario souhaitable du PTGE en sélectionnant et en assemblant les leviers d'action pertinents et réalisables et en définissant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. A l'issue d'une analyse coût/bénéfices, ce scénario pourra en définitive être transformé en programme d'action.

### **Impact socio-économique et environnemental :**

Face aux impacts indéniables du changement climatique sur la ressource en eau, ce PTGE permettra de garantir une démarche concertée localement avec tous les usagers de l'eau en vue d'améliorer la résilience des territoires et de mieux partager les ressources en eau. Ce projet de territoire aura ainsi des bénéfices sur les activités économiques (agricoles, industrielles, touristiques), les besoins en eau potable de la population locale et ceux inhérents à la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Les impacts du changement climatique sur les ressources en eau sont de plus en plus perceptibles par la collectivité, acteurs économiques (industriels, agriculteurs) et citoyens. Face à une ressource de moins en moins abondante, il est primordial de mener une réflexion complète sur cette question de ressource en eau

### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

- Communes
- Agence de l'eau
- Office National de la Biodiversité

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

- **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'actions proposées

Evolution de la ressource en eau

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Gestion des déchets

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Extension de la déchèterie d'Arcis-sur-Aube et mise en place d'une recyclerie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : ■ PTRTE □ Territoire d'industrie □ Action cœur de ville/ville moyenne □ Contrat de ruralité □ contrat local de santé □ autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : □ cohésion territoriale et sociale, □ ancrage local de l'économie, ■ transition écologique, □ résilience sanitaire, □ préservation du patrimoine, □ usage du numérique, □ transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : Parcelles cadastrales 21, 22 et 49 sur la commune d'Arcis-sur-Aube / rayonnement intercommunal

### Descriptif du projet :

La Communauté de Communes Arcis-Mailly-Ramerupt compétente en matière de collecte, d'élimination et de traitement des déchets ménagers et assimilés gère trois déchèteries sur son territoire à Mailly-le-Camp, Nogent-sur-Aube et Arcis-sur-Aube.

Cette dernière ne répond plus aujourd'hui aux apports et besoins de la population et des services de la Communauté de Communes. Elle est sous dimensionnée pour recevoir l'ensemble des flux des usagers du site, notamment dans le cadre de l'accueil de nouvelles filières.

L'EPCI souhaite ainsi engager des travaux de restructuration, optimisation et d'extension de cet équipement. Le projet doit continuer à assurer la sécurité des nouvelles installations pour le personnel et les usagers, ainsi que la sécurité liée à la nature des déchets. Il doit permettre de collecter les flux en produits répondant aux cahiers des charges des filières de valorisation et des récupérateurs et contribuer à renforcer l'image responsable de la collectivité.

La Communauté de communes envisage de recourir à un cabinet spécialisé dans l'environnement pour étudier la faisabilité de cet agrandissement. Une étude « zone humide » ainsi qu'une expertise écologique sont en cours.

Il est prévu de revoir l'aménagement actuel en augmentant les capacités de collecte des déchets, en modifiant l'accès et le sens de circulation, en déplaçant et améliorant la cabane du gardien et en créant une recyclerie.

### Impact socio-économique et environnemental :

Pour des raisons environnementales, d'emprise de l'espace foncier et des risques supplémentaires de pollution, ainsi que pour des raisons économiques, la Communauté de communes n'a pas souhaité créer une déchèterie ex nihilo. Les études environnementales programmées devraient confirmer l'extension de la déchèterie existante.

Une attention particulière sera apportée au traitement des eaux et au boisement environnant.

Actuellement, la déchèterie gère ses eaux usées à l'aide d'une fosse toutes eaux. L'opération propose de créer un système autonome aux normes actuelles.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration dans un bassin, sans omettre la gestion des eaux incendies par un bassin de tamponnement préalable. Au vu des véhicules utilisés dans une déchèterie ordinaire et afin de ne pas nuire à la composition du sol, les eaux seront traitées avant rejet dans le sol par un séparateur hydrocarbure.

Il est prévu de reboiser avec des essences locales les abords de cette déchèterie.

La création d'un espace recyclerie répond aux préoccupations environnementales, sociales et économiques actuelles tout en répondant à une demande importante des usagers.

### **Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La déchèterie actuelle d'Arcis-sur-Aube ne répond plus aux apports et aux besoins des habitants. Elle est sous dimensionnée et nécessite de plus grandes capacités de stockage des déchets.

### **Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

Le projet de recyclerie pourra être coconstruit avec le Jardin de Cocagne de la Barbuise.

- Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt
--

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 rue Aristide Briand – 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : GAUDY Solange

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BROILLIARD Christine

Téléphone du référent : 03.25.37.69.42

Adresse électronique du référent : cbroilliard@ccamr.fr

- Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : printemps 2022

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022

Date de délibération sur le projet : 15 novembre 2021

- Indicateurs de suivi et résultats**

- le tonnage par an ou par mois des déchets émis ou évités ;
- les coûts et dépenses par an et par type de déchets ;
- le tonnage de déchets par unité de production et la variation de celui-ci;
- le nombre de collecte par type de déchets et la diminution de celui-ci.

- Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<b>Montant total du projet</b>	<b>1 163 573,43 €</b>		
Financements prévisionnels	591 786,00 €	50,9 %	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	349 072,00 €	30	DETR
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	232 714,00 €	20	
<input type="checkbox"/> Autre financement public	10 000,00 €	0,9	ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	803 999,12 €	49,1	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 163 573,43 €</b>		

## FICHE PROJET

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Gestion des déchets

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Prévention sur la gestion des déchets**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interréctorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

Descriptif du projet :

Nos modes de vie évoluent, ils modifient sensiblement notre manière de consommer et donc de jeter, en quantité et en qualité. Depuis 50 ans, la quantité mondiale de déchets a doublé. Chacun a son échelle peut agir pour l'environnement, en adoptant un comportement plus responsable. Dans le domaine des déchets, les conseils sont nombreux pour réduire le poids de nos poubelles mais nous pouvons également, dans notre quotidien, réduire facilement notre empreinte écologique et réaliser des économies substantielles. De cette manière, la communauté de communes souhaite accompagner ses habitants dans cette démarche de tri et de réduction des déchets ménagers en réalisant de la prévention en sillonnant l'ensemble du territoire. L'objectif est d'informer les habitants, les enfants, les associations et les professionnels.

Cette prévention s'organisera sous la forme d'animation sur différentes thématiques. Pour 2022, la Communauté de communes souhaite réaliser de la formation auprès des élèves du collège de la Voie Châtelaine d'Arcis-sur-Aube en formant et en réalisant des ateliers sur le tri et le compostage qui sera effectué par un guide composteur. La sensibilisation au tri sélectif et à la prévention des déchets commence dès le plus jeune âge. Cette démarche de collaboration a pour but de favoriser une prise de conscience des nouvelles générations et de modifier les comportements des enfants et de leurs familles à travers une présentation éducative et ludique.

De plus, des animations au grand public seront organisés à travers des événements du territoire afin de communiquer autour des thématiques liées aux déchets (Prévention, tri, compostage, recyclage...). Une sensibilisation porte à porte pourra également avoir lieu permettant de sensibiliser les habitants directement chez eux et de les aider à améliorer leur geste de tri.

Par ailleurs, pour que cette prévention puisse être menée à bien et que la population puisse appliquer ces conseils, la Communauté de communes souhaite acheter des bacs à compostage individuel et collectif.

Déroulement de la mise en place de la prévention sur la gestion des déchets :

- Sélectionner le thème de son action
- Identifier sa cible prioritaire (élus, habitants, scolaires...)
- Choisir le lieu et la modalité d'animation de son action
- Planifier le calendrier des actions
- Construire son plan d'action : objectifs, les besoins/moyens
- Déterminer les facteurs de succès de l'animation

**Impact socio-économique et environnemental :**

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement, s'ils ne sont pas correctement gérés, ainsi il est nécessaire de réaliser cette démarche de prévention de sensibilisation au tri sélectif et aux déchets pour permettre de générer des effets positifs sur l'environnement et la société.

De plus, les déchets représentent une charge économique pour leurs producteurs, responsables de leur élimination, ainsi des solutions de prévention des déchets et de recyclage peuvent permettre de maîtriser ces coûts.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

Le traitement et la valorisation des déchets que nous produisons sont des enjeux clés de notre époque dans une perspective de développement durable. Ces animations à travers notamment les thèmes de tri et compostage permettent d'aborder l'environnement sous un angle concret au quotidien, de comprendre l'histoire des matières et des ressources planétaires, d'interroger nos modes de consommation, de découvrir le fonctionnement de la gestion des déchets.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Communes
- Collège de la Voie Châtelaine
- Habitants

• **Maître d'Ouvrage**

Nom : CCAMR

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Adresse : 5 Rue Aristide Briand 10700 Arcis-sur-Aube

Nom du représentant légal : Solange GAUDY

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Emilien LEBON

Téléphone du référent : 07 71 58 63 07

Adresse électronique du référent : elebon@ccamr.fr

• **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

• **Indicateur de suivi et résultat**

Nombre d'habitants, élèves, associations ayant assistés à la démarche de prévention

Questionnaire

Evaluation des retombées

## FICHE PROJET PRIORITAIRE

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : ENVIRONNEMENT – Gestion des déchets

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Atelier 100% Maison**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  PTRTE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale et sociale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation / rayonnement du projet : CCAMR

**Descriptif du projet :**

Les ateliers de fabrication de produits ménagers et de produits d'hygiène naturels sont des ateliers ludiques durant lesquels il est rappelé aux participants les inconvénients des produits classiques : dangerosité pour l'environnement, pour la santé, coûts, multiplication des produits et des emballages...

D'une durée de 2h, ils ont lieu 1 fois par mois à l'Espace Henri Dunant. Ils sont à destination des habitants désireux de consommer des produits d'entretien et d'hygiène plus écologiques et sans surcoût.

Ils permettent également de rappeler la signification des pictogrammes présents sur ces produits dangereux ainsi que les précautions à prendre lors de leur utilisation mais aussi lorsqu'ils sont vides (retour en déchèterie). Ensuite, les alternatives à ces produits sont présentées en expliquant leurs avantages en présentant diverses « recettes » que les participants sont amenés à réaliser eux-mêmes.

Ces ateliers ont l'avantage de pouvoir facilement ouvrir la discussion vers l'ensemble des produits dangereux (ménagers et cosmétiques, mais aussi vers des actions de prévention quantitative, comme l'éco-consommation : ne pas acheter trop de produits différents ou suremballés, privilégier des produits simples...

**Objectifs principaux :**

- Comprendre que les produits ménagers et cosmétiques chimiques peuvent être dangereux pour l'environnement et la santé
- Savoir créer ses propres produits naturels et peu cher

**Impact socio-économique et environnemental :**

1-Quand on prépare soi-même ses produits de beauté ou ses produits d'entretien, on privilégie l'utilisation des produits simples, minéral ou végétal, non issus de la pétrochimie. Ceux-ci ont l'avantage d'être moins agressifs, et meilleurs pour l'environnement.

2-Fabriquer ses produits maison nécessite peu de moyens matériels puisque tout peut se trouver dans votre cuisine. Un récipient creux, un fouet et quelques ingrédients de base suffisent pour commencer. Les composants sont réutilisables plusieurs fois et pour diverses préparations. De plus, vous pouvez préparer la quantité jugée nécessaire sans surdosier et éviter de jeter des dizaines de produits sous prétexte qu'ils sont périmés.

3-Préparer des produits lors d'ateliers permet de développer le pouvoir d'agir des citoyens en créant du lien, en leur permettant d'expérimenter dans un cadre sécurisé et en échangeant sur ce qui marche ou non pour chacun.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Les différents confinements ont accentué la tendance du Do it Yourself mêlée à une quête du naturel. Tout comme pour la Nourriture, les gens souhaitent connaitre les produits qu'ils utilisent et aller vers plus de simplicité. Ce projet s'inscrit comme une réponse à des demandes de consommation plus verte et plus naturelle

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les associations mais aussi les habitants engagés dans cette démarche

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Association MPT-CS Un Nouveau Monde
---

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Association

Adresse : 28 Rue des Cordeliers 10700 Arcis Sur Aube

Nom du représentant légal : Sophie MAUVIGNANT

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2022
--

Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2022
--

Date de délibération sur le projet :
--------------------------------------

- **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	1000 €		Matériel Pédagogique
<b>Montant total du projet</b>		1000 €	

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	432 €		20% ou 30% si chef de filât
PTRTE	568 €		
<b>Montant total des recettes</b>		1000 €	

FICHE CHANTIER n°01

**CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU REDEPLOIEMENT PRODUCTIF LOCAL  
AVEC L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE COMME MOYEN**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	<input checked="" type="checkbox"/> cohésion territoriale <input checked="" type="checkbox"/> ancrage local de l'économie <input checked="" type="checkbox"/> transition écologique <input checked="" type="checkbox"/> résilience sanitaire <input type="checkbox"/> préservation du patrimoine <input type="checkbox"/> usage du numérique <input type="checkbox"/> transfrontalier/interterritorial
Descriptif du chantier	<p><b>Enjeux :</b></p> <p>La crise sanitaire et économique que nous vivons depuis mars 2020 nous rappelle façon permanente l'importance pour les territoires d'être agiles et de développer leur résilience.</p> <p>Cette résilience devra se développer grâce au patrimoine productif existant, en renforçant ou créant des liens entre les différents acteurs déjà présents sur le territoire. La cohésion territoriale permettra donc de rendre les acteurs locaux plus soudés et prêts à affronter les difficultés.</p> <p>Un territoire résilient est aussi un territoire qui limite ses impacts environnementaux et se doit d'être innovant dans la transition écologique. Un territoire résilient et soudé, sera en confiance pour se développer économiquement tout en favorisant la création de valeur localement et en limitant ses impact son environnement.</p> <p>Le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube, reconnu pour son expertise en écologie industrielle, économie circulaire et pour son animation territoriale, et Utopies, reconnue pour son expertise en matière de modélisation économique locale et de stratégie de résilience productive, ont décidé de mettre en place un observatoire. L'alliance du traitement de données quantitatif (Utopies) et du qualitatif (CEIA) permettra de démultiplier les possibilités de partenariats entre acteurs locaux (synergies ou diversification), de création de filières locales, ou de choisir/attirer de nouveaux acteurs pouvant apporter de la valeur aux acteurs déjà existants.</p> <p><b>Etat d'avancement réflexion projet :</b></p> <p>Un stage de Master II (février à juillet 2021) a été réalisé afin d'explorer la pertinence d'un tel observatoire en réalisant une analyse des données et en initiant une méthode à deux niveaux d'observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière : La Chanvrerie de l'Aube dans le cadre du groupe technique sur la bioéconomie du Pôle européen du chanvre avec l'analyse quantitative des données des marchés à implanter sur la ZAE ;</li> <li>• Territoire : territoire du nord de l'Aube avec l'analyse des données issues des ateliers déjà réalisés par le CEIA.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée / Bénéfice du chantier / finalités :</b></p> <p>Création d'un observatoire du redéploiement productif permettant de mettre en perspective les atouts et points communs des différents acteurs du territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier des synergies entre les acteurs existants ;</li> <li>• favoriser la création de nouvelles filières locales, en capitalisant sur le patrimoine productif local ;</li> <li>• attirer de nouveaux entrants, dans une logique de résilience territoriale.</li> </ul>

	<p>Création d'un observatoire du redéploiement productif permettant de mettre en avant les compétences des territoires pour favoriser les mutualisations locales et déployer de nouvelles activités.</p> <p><u>Activités clés (indispensables pour le développement du chantier) :</u></p> <p>Toutes activités de production.</p>
Ecosystème d'acteurs <i>(Partenaires à associer niveau local, régionale et au-delà)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UTOPIES</li> <li>• Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole</li> <li>• Communauté de communes du barséquanais en Champagne</li> <li>• Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt</li> <li>• Agence de Développement Economique, Business Sud Champagne</li> <li>• CCI de Troyes et de l'Aube</li> <li>• Syndicat DEPART</li> <li>• Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)</li> <li>• ADEME</li> <li>• Région Grand Est</li> <li>• Banque des territoires</li> </ul>
Ressources clés ( <i>principales ressources nécessaires au développement du chantier</i> )	<p>Un financement sur l'ensemble du territoire aubois permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement d'une étude d'opportunité et de faisabilité ;</li> <li>• La recherche et le développement d'une méthode de travail transposable ;</li> <li>• Un accompagnement par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un·e consultant·e dédié·e (50%) ;</li> <li>- un·e chargé·e de mission du CEIA ;</li> <li>- équipe de coordination (CEIA, Utopies).</li> </ul> </li> </ul>
On aura réussi si ... <i>(quelle est la promesse du chantier ?)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gouvernance coopérative large est mise en place ;</li> <li>• Des synergies interentreprises sont mises en place, ayant pour conséquence un triple bénéfice : environnemental, économique et social ;</li> <li>• Les entreprises migrent vers des modèles économiques durables et résilients ;</li> <li>• De l'implantation d'entreprises exogènes a lieu grâce à la coopération avec les acteurs du développement économique.</li> </ul>
Bénéfice(s) du chantier pour les différentes parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Synergies interentreprises identifiées et transmises aux entreprises pour mise en place ;</li> <li>• Notes de méthode ;</li> <li>• Newsletter de suivi du projet aux partenaires ;</li> <li>• Formation des acteurs du territoire ;</li> <li>• Rapport annuel : baromètre de l'observatoire ;</li> <li>• Animation territoriale ;</li> <li>• Book de prospection.</li> </ul>
Incertitudes liées à la conception et déploiement du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération des acteurs dans une gouvernance de l'observatoire à définir</li> <li>• Mobilisation des financements nécessaires au fonctionnement de l'action</li> <li>• Participation des entreprises</li> </ul>
Pilotage du chantier	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Paniers de projets et modes opératoires	<p>Le CEIA et le cabinet Utopies ont noué un partenariat visant à déployer sur le territoire d'action du Club les méthodes et outils expérimentaux en développement chez Utopies, afin d'en valider l'intérêt opérationnel d'un point de vue environnemental, économique et sociétal. Cet observatoire servira de démonstrateur dans un objectif de réPLICATION.</p>

- Les premiers sujets, de manière non exhaustive, devant amener une réflexion commune dans le cadre de l'Observatoire sont :
- Programmes de recherche-action :
    - Tester l'opérationnalité de l'outil LOCANOMICS ® ;
    - Co-développer des méthodes d'animation territoriale.
  - Faire de l'Observatoire un centre de ressources et de prestations sur les questions de redéploiement productif local dans l'Aube prioritairement (et d'autres territoires) :
    - Accompagner les acteurs publics dans la connaissance du territoire ;
    - Appuyer les stratégies de développement économique ;
    - Produire des études et notes susceptibles d'éclairer les grands projets.
  - Partenariat R&D (partage des moyens humains et partage de connaissances). Les travaux pourraient par exemple porter sur la qualification d'activité à implanter afin de valider le foncier local disponible (avec BSC, le Syndicat DEPART, etc.).
- Au niveau opérationnel, les premières actions à mener sont :
- Collecter, traiter et analyser les données du territoire via les outils mis à disposition par Utopies ;
  - Enrichir ces analyses avec les données collectées directement sur le terrain grâce aux actions menées par le CEIA (ateliers de détection et de mise en œuvre de synergies sur les différents territoires de l'Aube, animations des différents groupes de travail locaux et nationaux sur les mises en place de démarche d'EIT...) ;
  - Organiser des rencontres avec les acteurs locaux identifiés comme ayant des proximités en utilisant les méthodes d'animation déjà éprouvées par le CEIA ;
  - Formaliser une méthode issue de ce retour d'expérience, ainsi que des préconisations d'amélioration afférentes ;
  - Communiquer sur les retours d'expériences de l'observatoire ;
  - Proposer des perspectives de développement et de déploiement supplémentaires.